

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019 – 2024

Diagnostic territorial « prévention des
déchets » de la Communauté
d'Agglomération du Pays Voironnais



Service Gestion des déchets - Unité Relation Usagers Prévention Tri

Suivi par Nelly Sicre et Robin Cordella-Génin - Version approuvée en conseil communautaire du 25/06/2019

Table des matières

Préambule et contexte général.....	3
Partie 1 : État des lieux du territoire du Pays Voironnais.....	4
<i>La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et son territoire.....</i>	<i>4</i>
<i>Articulations du PLPDMA avec les autres programmes et plans d'actions mis en œuvre sur le Pays Voironnais.....</i>	<i>14</i>
<i>Analyse socio-économique du Pays Voironnais.....</i>	<i>18</i>
Partie 2 : Analyse quantitative et qualitative des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays Voironnais.....	40
<i>Types et quantités de DMA produits.....</i>	<i>40</i>
<i>Caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays Voironnais.....</i>	<i>46</i>
<i>Evolution des types et quantités de DMA sans nouvelles mesures de prévention.....</i>	<i>61</i>
Partie 3 : Objectifs de réduction des DMA.....	62
<i>Historique des mesures menées en faveur de la prévention des DMA depuis 2011.....</i>	<i>62</i>
<i>Les politiques de prévention des déchets connexes.....</i>	<i>68</i>
<i>Les objectifs de réduction des DMA 2019 – 2024.....</i>	<i>69</i>
Partie 4 : Mesures et plan d'actions PLPDMA.....	71
<i>Recensement des acteurs mobilisés et/ou mobilisables.....</i>	<i>71</i>
<i>Enquêtes qualitatives auprès des habitants.....</i>	<i>76</i>
<i>Analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces au regard de la prévention des déchets....</i>	<i>77</i>
<i>Plan d'action.....</i>	<i>80</i>
Annexes.....	88
<i>Table des illustrations.....</i>	<i>88</i>

Préambule et contexte général

Prévu par le **Code de l'Environnement (article L. 541-15-1)**, les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le **décret n° 2015-662 du 10 juin 2015** est venu préciser le contenu de l'obligation faite aux collectivités d'élaborer et de suivre un PLP des déchets ménagers et assimilés et a rendu sa définition obligatoire.

Ambitieux en matière de prévention des déchets, le Pays Voironnais l'a intégré comme axe stratégique de travail dès 2004. Il s'est développé particulièrement depuis 2011 avec le **Programme Local de Prévention (PLP)** du Pays Voironnais, en partenariat avec l'ADEME, qui a duré de **2011 à 2015** et visait la réduction de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA). Le programme « **Territoire Zéro Déchet zéro Gaspillage** » (TZDZG) en a pris la suite en **2017**.

Bien que la collectivité soit investie de façon volontaire dans des plans d'action depuis 2011, il est à la fois naturel et impératif pour elle de définir son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour la période **2019 – 2024**.

En ce qui concerne le rayonnement externe, le PLPDMA aura pour objectif de permettre au Pays Voironnais de poursuivre les efforts de transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » et de se mettre en conformité avec :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;
- Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014 – 2020 ;
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne – Rhône-Alpes.

Le PLPDMA s'ancrera dans le Projet de territoire du Pays Voironnais, adopté en 2012 et mis à jour en 2014, dans lequel a été consacré la nécessaire transition du territoire et de l'ensemble de ses composantes vers une logique de développement durable.

Ainsi, ce plan stratégique répond à trois des défis présentés dans le Projet de territoire :

- > Organiser la transition énergétique et orienter le territoire vers un développement plus durable ;
- > Accompagner les mutations structurelles du tissu économique et développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi ;
- > Développer un haut niveau de services susceptible de répondre à l'évolution des modes de vie et de lutter contre le développement accéléré des inégalités.

À l'heure où la reprise économique à l'œuvre en France favorise une tendance à la hausse de la production des déchets, la feuille de route du service Gestion des déchets a souhaité rappeler son attachement à sa politique de prévention en fixant la réduction escomptée des DMA par rapport à 2010 à 12 %, soit 2 points de plus par rapport aux objectifs prévus dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Le Pays Voironnais perçoit son PLPDMA comme un **outil de mobilisation des acteurs**. Ce dernier s'organise autour de grandes orientations :

- I. Étoffer sa politique ambitieuse en matière de prévention des déchets pour être identifié comme un acteur pilote tant au niveau régional que national ;
- II. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour voir apparaître des initiatives collectives et individuelles promouvant la prévention des déchets ;
- III. Favoriser le découplage entre croissance démographique et production de déchets.

Mots-clés : territoire pilote, culture de la prévention et de l'économie circulaire, zéro déchet, zéro gaspillage

Partie 1 : État des lieux du territoire du Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et son territoire

1/ Caractéristique démographique et organisation spatiale

Situé au nord de l'agglomération grenobloise dans le département de l'Isère, le Pays Voironnais se divise en deux sous-ensembles :

- **Le sud**, adossé à la rivière Isère, composé de plaines traversées par d'importants axes de communication routiers et ferroviaires. Cette partie abrite les villes les plus peuplées, l'essentiel de la population et de l'activité économique et industrielle.

- **Le nord**, un territoire de moyennes montagnes, enclavé et faiblement peuplé. Cette partie abrite le secteur de la Valdaine ainsi que le lac de Paladru. Ce patrimoine naturel permet aux communes des bords du lac de disposer d'une forte activité touristique.

Le territoire du Pays Voironnais est subdivisé en cinq secteurs :

- > La couronne voironnaise (7 communes, 50 000 habitants)
- > Le secteur Rives / communes proches (8 communes, 22 000 habitants)
- > Le secteur du tour du lac (5 communes, 8 240 habitants)
- > Le secteur de la valdaine (7 communes, 5 510 habitants)
- > Le secteur de la haute morge (4 communes, 5 500 habitants)

En 2016, le territoire compte au total **95 787 habitants**, contre 83 700 en 1999, soit une évolution de +14%. Le Pays Voironnais possède et revendique un statut particulier au sein de la région urbaine grenobloise, celui de **pôle d'équilibre**. Avec ses **31 communes**, le Pays Voironnais est sous une forte influence grenobloise, notamment en raison de l'intensité des déplacements domicile-travail.

Il est un territoire plus urbanisé que l'ensemble des territoires périurbains rhônalpins et dispose des fonctions urbaines nécessaires à la vie quotidienne de sa population : habitat, économie et services à la population. Le Pays Voironnais dispose d'un rôle central dans la région Auvergne – Rhône-Alpes, notamment en raison de sa proximité avec Lyon, Grenoble et Valence et par l'existence d'un réseau dense d'infrastructures de communication : 3 autoroutes, 3 gares TGV à proximité, 4 aéroports à moins de 2h. Cela confère au Pays Voironnais une vraie attractivité, notamment en termes d'implantation d'entreprises.

L'organisation du territoire a depuis 2017 évolué et est passé de 34 à 31 communes. En effet, trois fusions de communes impactant le Pays Voironnais ont eu lieu : les communes de St-Julien de Ratz et de Pommiers-la-Placette constitue la commune de La Sure en Chartreuse, les communes de Paladru et de Le Pin constitue la commune Les Villages du Lac de Paladru, la commune de La Bâtie-Divisin a été intégrée à la nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné et ne fait plus partie du Pays Voironnais.

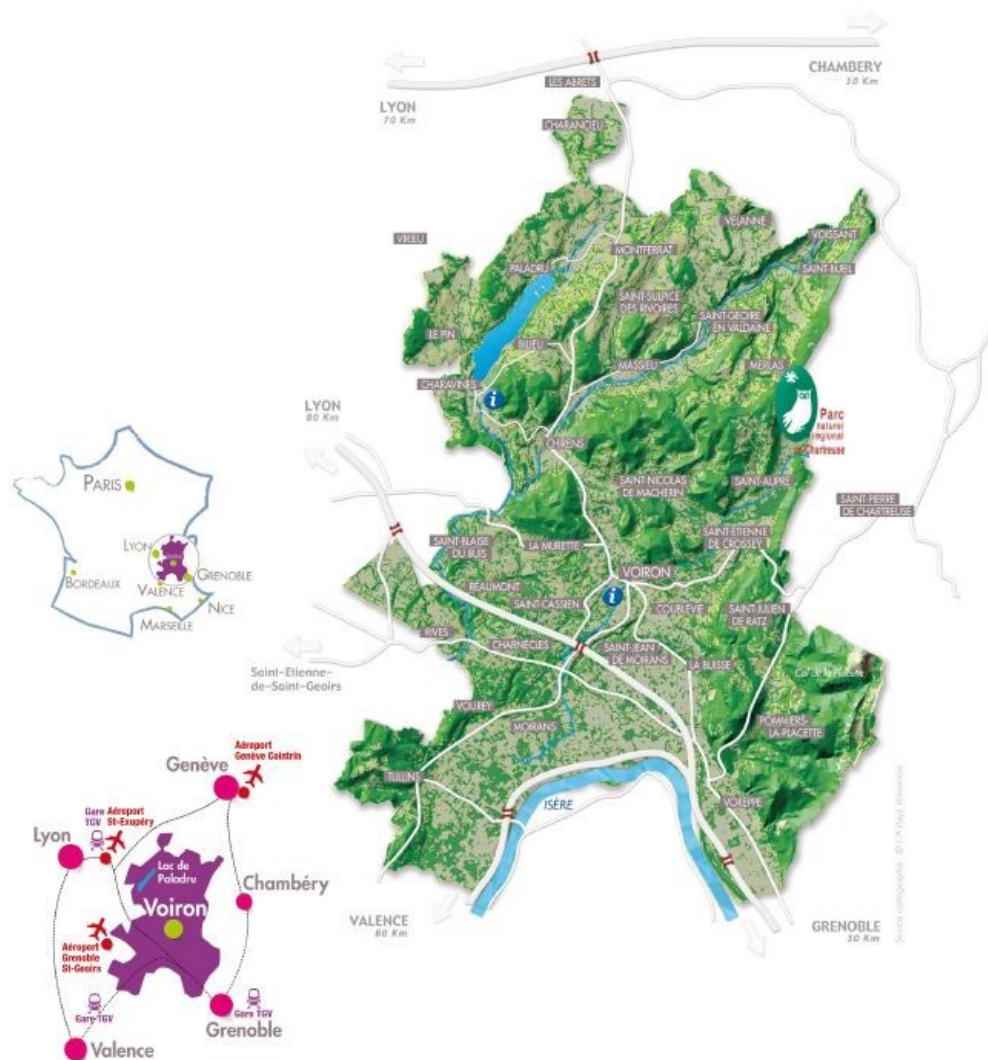


Illustration 1 : le territoire du Voironnais

La population résidant dans une commune urbaine s'élève à 81%. Cette situation est liée au poids démographique de Voiron : avec 20 787 habitants en 2016, cette commune abrite près de 22% de la population du territoire. La présence d'une ville-centre dynamique est l'un des points forts du territoire. Le Voironnais dispose en outre d'un réseau équilibré de communes de taille intermédiaire, qui se situent toutes au sud du territoire : Voreppe, Moirans, Tullins et Rives. Le nord a une physionomie beaucoup plus rurale.

2/ Les compétences de la CAPV

Le Pays Voironnais est un territoire structuré depuis 1974. À cette date, naissait, en effet, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV) qui se transformera en communauté de communes en 1994, puis en communauté d'agglomération dès 2000.

Depuis sa création, l'intercommunalité n'a cessé de se renforcer et d'intégrer des compétences nouvelles. Aujourd'hui, l'action de la Communauté s'organise à partir de 6 grands secteurs d'intervention. Le schéma ci-dessous en fait un résumé succinct :



LES COMPÉTENCES ÉLARGIES

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

- Implantation d'entreprises nouvelles,
- Accompagnement d'entreprises déjà présentes sur le territoire,
- Développement du commerce et de l'artisanat,
- Développement du tourisme,
- Développement de l'agriculture,
- Développement d'un programme d'économie solidaire,
- Développement d'une politique en faveur de l'emploi, la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et salariés (Maison de l'Emploi).



L'ENVIRONNEMENT

- Prévention, collecte, traitement et recyclage des déchets ménagers,
- Approvisionnement en eau potable,
- Assainissement des eaux usées,
- Gestion des espaces naturels,
- Mise en œuvre d'une politique énergétique.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Politique du logement, notamment le logement social d'intérêt communautaire,
- Développement des équipements sportifs,
- Participation à l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), élaboration du Schéma de Secteur,
- Réalisation des grandes opérations d'aménagement structurant.



LES SOLIDARITÉS

- Aide à Domicile aux personnes âgées et handicapées,
- Développement d'un service de soins à domicile,
- Gestion d'une maison de retraite,
- Restructuration urbaine des principaux quartiers d'habitat social,
- Développement d'une politique dans le domaine de la jeunesse.



L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

- Financement des infrastructures ferroviaires,
- Aménagement des pôles d'échanges et des voiries d'intérêt communautaire,
- Réalisation de parkings-relais et de covoiturage,
- Développement des modes doux et des déplacements partagés,
- Exploitation d'un réseau de transport urbain, interurbain et de transport à la demande.



LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

- Gestion et cogestion d'équipements culturels,
- Développement du spectacle vivant (théâtre, musique...),
- Promotion et valorisation du patrimoine culturel avec notamment l'animation du Pays d'art et d'histoire,
- Lecture publique, animations autour du livre.



Illustration 2 : les compétences de la CAPV

3/ L'organisation de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire

1/ Historique

Très tôt, le SMAV s'est engagé dans la gestion des déchets ménagers. Il est à l'origine de la création de la première unité de compostage de l'Isère, en 1980. Cette création marqua le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. Puis, à partir de cette date, les événements s'enchaînent jusqu'à la constitution d'un dispositif complet de collecte et de traitement des déchets. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2017, **la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est devenue une compétence obligatoire** de toutes les communautés de communes et de toutes les communautés d'agglomération. Cette compétence étant déjà portée par le Pays Voironnais et le pouvoir de police étant conservé au niveau communal, cette disposition de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*NOTRe*) n'a pas impacté l'organisation du territoire. En 2018, le pouvoir de police déchet des maires a été transféré au Pays Voironnais. Ainsi, il fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte et peut sur cette base exercer le pouvoir de police en cas de non-respect dudit Règlement.

Aujourd'hui, la compétence déchets dans sa globalité est mise en œuvre par **le Service Gestion des déchets en régie**, qui regroupe **108 agents** soit 107 Équivalents Temps Plein (ETP), selon des activités étroitement liées :

- > La collecte des déchets ménagers (57 agents)
- > Les déchèteries (17 agents)
- > Les relations usagers, la prévention et le tri (11 agents)
- > Le traitement des déchets (22 agents)
- > La direction du service, la gestion des projets transverses et le pilotage des domaines Qualité Sécurité Environnement (6 agents)

Depuis novembre 2017, Patrick Cholat est vice-président à la Prévention et à la Gestion des déchets.

2/ Axes stratégiques du service Gestion des déchets

La mise en place progressive du service Gestion des déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés ».

Deux axes stratégiques ont été poursuivis :

- > Renforcer le tri à la source, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées
- > Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri, de valorisation et de réemploi pour les déchets ménagers : il s'agit du Site écologique de La Buisse qui regroupe 2 plate-formes de compostage (déchets verts et déchets alimentaires), un centre de tri (emballages ménagers), une zone de transit (cartons bruns, journaux - revues - magazines, verre), un quai de transfert (ordures ménagères résiduelles), une déchèterie ainsi que la Ressourcerie.

En 2004, un troisième axe est apparu :

- > **Agir sur la prévention des déchets**, c'est à dire réduire les déchets à la source, en quantité et en nocivité.

Comme rappelé en Préambule, cet axe se développe particulièrement depuis 2011, tout d'abord avec le Programme Local de Prévention (PLP) du Pays Voironnais, en partenariat avec l'ADEME, qui a duré de 2011 à 2015, puis par le biais du programme « Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) qui a pris le relais en 2017 et se terminera en fin d'année 2019.

Le PLPDMA 2019 – 2024 s'ancre donc dans la continuité de ces programmes et permet de prolonger le développement de cet axe stratégique.

Par ailleurs, le Projet de Territoire 2014 – 2020 du Pays Voironnais a fixé les orientations ci-dessous concernant la prévention, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers :

- Continuer à rationaliser la politique afin de diminuer son coût global, et donc de baisser la TEOM tout en maintenant un niveau de satisfaction des usagers équivalent à celui constaté aujourd'hui.

Plusieurs pistes sont à considérer :

- > Une diminution de la fréquence de collecte de certains flux (papiers...) sur certains secteurs,
- > Une réflexion sur la réduction du nombre de flux,
- > Une réduction du périmètre du service (collecte les jours fériés...),
- > Le développement de traitement sur place (compostage des déchets verts par les particuliers...),
- > Une meilleure prise en charge des coûts par les gros producteurs.

- Poser la question de la priorisation des moyens consacrés entre la politique de réduction à la source et la politique d'élimination et de valorisation.

- Finaliser la réflexion sur l'opportunité de mise en œuvre d'une tarification incitative (taxe ou redevance).

Ce Projet de territoire 2014 – 2020 du Pays Voironnais a été révisé en 2018 via notamment un tour des communes et une enquête auprès des habitants. Concernant la politique de gestion des déchets, 88% des interviewés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits. Une question précise était posée concernant le développement de la collecte en points d'apport volontaire (PAV) en substitution de la collecte en porte-à-porte, en contrepartie d'une réduction de la TEOM. 60% des répondants se sont dits défavorables à cette mesure.

3/ L'organisation des collectes

Sur le Pays Voironnais, la collecte des déchets ménagers est réalisée à l'aide de camions bi-compartmentés. Cela permet de collecter en même temps deux types de matériaux différents sans les mélanger. Les collectes en bi-flux concernent principalement les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les Déchets alimentaires (Dalim), d'un côté, les emballages (Emb) et les papiers (Pap), de l'autre.

Le tableau ci-dessous synthétise les chiffres clés permettant de mieux appréhender la réalité de la collecte sur le territoire :

Territoire desservi par la collecte	Collecte sélective en PAP	PAV				Nombre et localisation des déchèteries
	Fréquence	Nombre de points verre	Nombre de colonnes à verre	Nombre de points textiles	Nombre de colonnes à textiles	
<u>Bilieu</u>	C 1,5	3	4	1	1	
<u>La Buisse</u>	C 1,5	15	17	2	3 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie RD 1075
<u>Charancieu</u>	C 1,5	1	2	1	1	
<u>Charavines</u>	C 1,5	9	17	1	1	
<u>Chamécles</u>	C 1,5	4	8	1	1	
<u>Chirens</u>	C 1,5	7	12	1	1	
<u>Coublevie</u>	C 1,5	17	24	1	3 dont 3 en déchèterie	1 déchèterie Impasse des Genêts
<u>Massieu</u>	C 1,5	2	3	1	1	
<u>Merlas</u>	C 1,5	4	6			
<u>Moirans</u>	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	16	26	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie ZA de Val Morge
<u>Montferat</u>	C 1,5	9	13	1	1 dont 1 en déchèterie	1 déchèterie Route du Mont Blanc
<u>La Murette</u>	C 1,5	4	9	1	2	
<u>Réaumont</u>	C 1,5	4	7	1	1	
<u>Rives</u>	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	21	34			1 déchèterie ZA des 3 Fontaines
<u>St Aupre</u>	C 1,5	2	3	1	1	
<u>St Blaise du Buis</u>	C 1,5	5	7			
<u>St Bueil</u>	C 1,5	2	4			
<u>St Cassien</u>	C 1,5	4	4	1	1	
<u>St Etienne de Crossey</u>	C 1,5	2	5	1	2	
<u>St Geoire en Valdaine</u>	C 1,5	8	13	1	2	
<u>St Jean de Moirans</u>	C 1,5	9	12			
<u>St Nicolas de Macherin</u>	C 1,5	4	8	1	2	1 déchèterie Route de Chirens
<u>St Sulpice des Rivoires</u>	C 1,5	2	3	1	1	
<u>La Sure en Chartreuse</u>	C1,125	5	8	1	1	
<u>Tullins</u>	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	23	40	1	1	1 déchèterie ZA La Revolaz
<u>Velanne</u>	C 1,5	1	2			
<u>Villages du Lac de Paladru</u>	C 1,5	8	16	2	2 dont 1 en déchèterie	1 déchèterie Route des Plaines
<u>Voiron</u>	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	69	83	9	10	
<u>Voissant</u>	C 1,5	1	2	1	1	
<u>Voreppe</u>	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	21	33	1	1	
<u>Vourey</u>	C 1,5	4	8	1	1	
Total : 31 communes	104 collectes au total	286	433	35	45	8 déchèteries Soit une pour 11 647 hab

Illustration 3 : fréquences et points de collecte par communes

Une tournée de collecte dédiée aux cartons des commerçants en centre-ville et en centre-bourg existe depuis 1985. Une tournée est dédiée à la collecte des colonnes à verre.

Deux façons de collecter les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) existent sur le Pays Voironnais :

- > En porte-à-porte ;
- > En apport volontaire.



Illustration 4: une collecte des déchets au Pays Voironnais

En mars 2019, on recense 672 colonnes permettant l'apport volontaire sur le territoire et 316 Points d'Apports Volontaires (PAV). Un fort développement des PAV a eu lieu en 2018 sur l'ensemble des flux OMA, puisque le tiers du parc de PAV a été installé depuis cette date. La collecte en porte-à-porte reste la règle, les PAV étant complémentaires et prioritaires dans trois situations :

- Suppression nécessaire d'une marche arrière sur le circuit de collecte ;
- Pour les habitations collectives qui en font la demande et les nouvelles habitations collectives ;
- En centre-ville à la demande des élus.

Voici ci-dessous précise le nombre de colonnes en apport volontaire installées par typologie de déchets en mars 2019 :

- 433 colonnes verre;
- 88 colonnes OMR ;
- 63 colonnes EMB ;
- 55 colonnes PAP ;
- 33 colonnes Dalim.

[Focus] La collecte des déchets alimentaires

Depuis 2001, une collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires est réalisée au Pays Voironnais, ce qui lui permet d'être déjà dans les canons des objectifs de la LTECV en ce qui concerne l'accessibilité à une solution de tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025 , en complément de la promotion du compostage (individuel et partagé).

Leur fréquence de collecte est élevée puisqu'ils sont collectés une à deux fois par semaine. Cette collecte sélective a toutefois un potentiel de développement, puisque depuis 2001 elle a été mise en place au cas par cas, et selon des contraintes techniques liées à la typologie d'habitat. Ainsi, la collecte des déchets alimentaires ne maille pas toutes les habitations collectives, notamment en habitat dit « vertical ».

Des conteneurs de 120 ou 240 litres sont utilisés pour leur collecte et mis à disposition gratuitement des ménages, des collectifs et des établissements concernés.

Du matériel de pré-collecte est aussi mis à disposition des habitants pour les déchets alimentaires : des bioseaux ajourés de 10 litres ainsi que des sacs compostables qui s'installent facilement dans les cuisines. Depuis 2018, un plan de déploiement de ces nouveaux bioseaux/sacs compostables a été mené sur le territoire. Cela permettra de limiter le tonnage des « refus » extraits lors du processus de compostage, au début puis lors du criblage final. A ce jour, on estime à 70 % la part de couverture de cette nouvelle manière de pré-collecter les déchets alimentaires au sein des foyers utilisateurs de cette collecte sélective.

4/ Un réseau dense de 8 déchèteries sur le territoire



Illustration 5: la déchèterie de La Buisse

Le territoire dispose d'un réseau de 8 déchèteries, assez bien réparties sur le territoire, où les habitants et professionnels (en payant) peuvent y déposer les matériaux suivants : encombrants, plâtre, huile moteur, huile de cuisine, souches d'arbres, PVC, déchets d'éléments d'ameublement, bois aggloméré, bois B, gravats, polystyrène, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartons, déchets verts, papiers, pneus, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), textiles, batteries, cartouches d'encre imprimantes, cartouches Nespresso, néons et lampes.



Unité de compostage de déchets verts et déchets alimentaires



Centre de tri



Déchèterie

Illustration 6: carte du réseau des déchèteries du Pays Voironnais

5/ Les unités de traitement

Le territoire du Pays Voironnais a mis en place sur son site écologique de La Buisse différentes unités de traitement des déchets. Il s'agit :

> D'un centre de tri :



Mis en place depuis 2001, son objectif est d'effectuer un affinage du tri réalisé par les habitants. Il permet de classer les déchets d'emballages ménagers en différentes catégories (briques alimentaires, cartons/cartonnettes, papiers/journaux/magazines, bouteilles et flacons plastiques translucides/de couleur/opaque, acier, aluminium. Ainsi séparés, les matériaux sont conditionnés en vue d'être orientés vers les bonnes filières de recyclage. Une des particularités de ce centre de tri est que le tri n'est pas réalisé mécaniquement mais manuellement par 8

opérateurs de tri.

Le Centre de tri fermera au 1^{er} semestre 2020. Dans le cadre de la simplification des consignes de tri (extension du tri aux plastiques souples et fin), le Pays Voironnais est devenu copropriétaire du Centre de tri Athanor à La Tronche, adapté à cette extension et récemment modernisé, au même titre que 6 collectivités voisines. A partir de 2020, les emballages collectés seront donc apportés à La Tronche. Les questions relatives à la mutation du site écologique sont en cours d'étude.

> D'un quai de transfert :

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) du Pays Voironnais y sont déposées. Afin d'optimiser le transport, le quai de transfert a été adapté au transport par semi-remorques à Fond Mouvants Alternatifs (FMA). Elles ont une capacité supérieure, ce qui permet de réduire de 40 % les rotations de camions entre le site de La Buisse et l'usine Athanor à La Tronche, où les OMR transportées sont traitées par incinération avec valorisation énergétique.



> D'une plateforme de compostage des déchets verts :



Il permet la production du compost « FERTI-VERT », conditionné en sacs tissés réutilisables ou vendu en vrac. Sont compostés sur la plate-forme de compostage du site écologique les déchets verts :

- déposés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais,
- déposés directement sur la plate-forme par les professionnels et les communes (dépôt payant),
- issus des déchèteries d'une collectivité voisine, La Métro

(Grenoble Alpes Métropole).

> D'un centre de compostage des déchets alimentaires :

Il permet la production de compost *Aliment-Terre*, amendement organique dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique (vendu en vrac aux particuliers uniquement). C'est une unité de compostage spécifique pour la valorisation des déchets alimentaires. Implantée sur le site écologique de La Buisse, cette unité présente un niveau de confinement très élevé afin d'éviter des nuisances olfactives.

> D'une **Ressourcerie** :

La Ressourcerie est ouverte depuis septembre 2011 et a rencontré un vif succès. Le Pays Voironnais est à l'initiative de la construction du bâtiment. Dans le cadre d'un marché de 4 ans renouvelable une fois, son exploitation est assurée par une entreprise d'insertion (Groupement Emplois Verts et Passiflore). Véritable outil du réemploi sur le territoire, elle permet de développer les filières de réemploi et de démantèlement d'objets non valorisés.



Les objectifs sont multiples : donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus, réduire les quantités de déchets mis en centre de stockage, fournir des biens à prix réduits aux habitants, mener des actions de sensibilisation à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles en ne rachetant pas systématiquement du neuf, créer de nouveaux emplois en contrat d'insertion, ...

Des actions de sensibilisation ont également lieu ponctuellement, avec l'appui de l'unité Relation Usagers Prévention Tri.

Chaque année, environ 350 tonnes sont réemployées (plus de 1 000 passages en caisse par semaine). Le tri effectué est de plus en plus poussé ce qui limite le retour en déchèterie des invendus. L'organisation du magasin et la bonne gestion des stocks est également un facteur clé du succès de la Ressourcerie. Elle dispose d'une réelle autonomie financière, et ce malgré la réduction de l'aide aux tonnages et la mise en place d'un loyer.

Au niveau de l'insertion, la Ressourcerie présente de très bons résultats :

- 50 à 60 salariés en parcours chaque année, soit 17 à 19 ETP
- Formations (environ 1 000 h par an) et périodes d'immersion (10 à 20 par an)
- Taux de sorties positives > 50%

Un nouveau marché pour l'exploitation de la Ressourcerie sera lancée au cours du second semestre 2019 pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

Articulations du PLPDMA avec les autres programmes et plans d'actions mis en œuvre sur le Pays Voironnais

Comme évoqué plus haut, le PLPDMA a vocation à être un outil de mobilisation autour des enjeux de prévention des déchets tant vis-à-vis de partenaires externes que de services internes.

Ainsi, durant sa phase d'élaboration, plusieurs services du Pays Voironnais ont été rencontrés et ont permis d'établir la liste suivante des programmes d'actions pour lesquels une approche transversale est souhaitée :

1/ Le projet de territoire durable du Pays Voironnais 2020

Le Projet de territoire durable adopté en janvier 2015 constitue pour le Pays Voironnais un document de référence qui fixe les grandes orientations politiques et stratégiques. Il exprime une vision, met en lumière des enjeux et définit des priorités. Il s'organise autour de cinq défis :

- ◆ Défi n°1 : Conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais ;
- ◆ Défi n°2 : Relancer la dynamique démographique et maintenir l'équilibre social et générationnel du territoire ;
- ◆ Défi n°3 : Accompagner les mutations structurelles du tissu économique et développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi ;

- ◆ Défi n°4 : Développer un haut niveau de services susceptibles de répondre à l'évolution des modes de vie et de lutter contre le développement accéléré des inégalités ;
- ◆ Défi n°5 : Organiser la transition énergétique et orienter le territoire vers un développement plus durable.

En matière de politique environnementale, deux grandes orientations sont visées :

- ° Poursuivre la rationalisation et l'optimisation des dispositifs existants afin de réduire les coûts des « politiques historiques » - La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers ;
- ° Poursuivre le déploiement des autres politiques en faveur de l'environnement initiées par l'Agenda 21 et le Plan Climat Énergie.

Le Programme de Prévention des DMA s'inscrit pleinement dans ces deux orientations.

De plus, à travers l'extension de son périmètre d'action aux professionnels et acteurs du monde économique lors de la mise en œuvre du TZDZG, le PLPDMA participe largement au Défi n°3. De fait, favoriser l'intégration et la prise en compte des enjeux de l'économie circulaire peut générer de l'emploi, permettre aux entreprises accompagnées d'accroître leur résilience et pour le territoire d'accroître son attractivité.

2/ Le Plan Climat Air Énergie Territorial 2019 – 2025

Le Pays Voironnais a mis en place entre 2010 et 2015 une démarche d'Agenda 21 dont le volet "climat-énergie" constitue le Plan Climat Energie Territorial (PCET), projet territorial de lutte contre le changement climatique rendu obligatoire par la Loi Grenelle 2. En 2016, la collectivité a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional Territoire à Energie Positive (TEPOS), proposé par l'ADEME et la Région, pour une durée de 3 ans.

Aujourd'hui, l'Unité Énergie et Environnement élabore le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Voironnais. Ce projet territorial constitue la cheville ouvrière de la concrétisation des engagements internationaux et nationaux compris notamment dans le Protocole de Kyoto, la COP 21 et la Loi TECV. Son contenu a été présenté et arrêté en Conseil communautaire au mois de Février 2019. Il est actuellement en phase d'avis des personnes publiques associées (Etat, Région) avant une mise à disposition du public prévue pour l'été 2019. Le PCAET sera adopté à l'automne 2019 pour une durée de 6 ans, jusqu'en 2025.

Lors de la première étape d'élaboration du PCAET, 4 axes stratégiques ont été retenus :

- ◆ Axe n°1 : Organisation, gouvernance et mobilisation des acteurs ;
- ◆ Axe n°2 : Utilisation rationnelle de l'énergie et performance climatique ;
- ◆ Axe n°3 : Accélération de la production d'énergies renouvelables locales ;
- ◆ Axe n°4 : Territoire résilient.

Les objectifs affichés d'ici 2030 sont les suivants :

- ° Réduire de 20 % la consommation d'énergie dans le Pays Voironnais ;
- ° Augmenter la production d'énergies renouvelables de 200 Gwh/an.

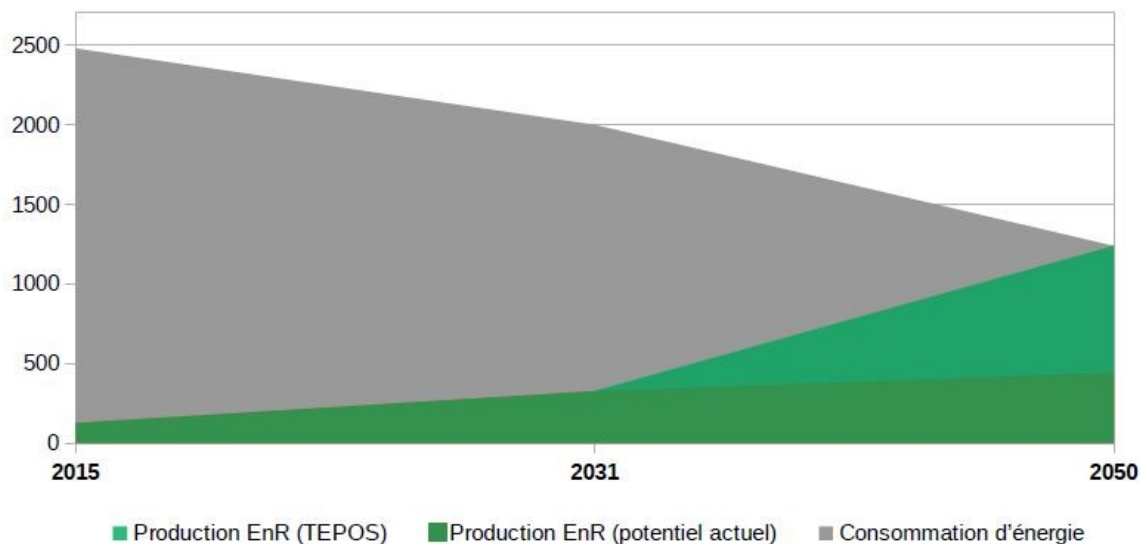
Le service Gestion des déchets a participé à son élaboration et est impliqué dans plusieurs axes notamment pour :

- > Concrétiser des projets d'énergie renouvelables (développement de projets de méthanisation des biodéchets et déchets verts) ;
- > Dynamiser la transition énergétique des véhicules (camions bennes à ordures ménagères au Gaz Naturel de Ville) ;

> Réduire l'impact climatique des déchets :

De forts liens existent entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les déchets. Déjà, le traitement des déchets – collecte, transport, mode de traitement - est responsable de 3 % des émissions totales de GES françaises. Il faut ajouter à cela les émissions de GES indirectes des déchets au moment de leur production. D'importants efforts sont donc à poursuivre pour limiter l'impact carbone de l'activité du service. Pour ce faire, 4 sous-axes ont été identifiés :

- ° Optimiser la logistique liée à la collecte et au traitement des déchets ;
- ° Réduire la production de déchets à la source ;
- ° Améliorer la valorisation des déchets.



Graphique 76 : Evolution de la trajectoire énergétique du Pays Voironnais

Illustration 7 : source : PCAET 2019 - 2024 du Pays Voironnais

Tout au long de la mise en œuvre du PCAET, l'équipe projet PLPDMA sera intégrée à la gouvernance du PCAET qui constitue son premier axe stratégique.

3/ Le Contrat de ville 2015 – 2020

Le contrat de ville est le principal outil de mise en œuvre de la politique de la ville, qui vise à revaloriser certains quartiers urbains et à réduire les inégalités sociales. Sur le Pays Voironnais, trois quartiers faisant face à un niveau de difficultés socio-démographiques et économiques important sont concernés :

- Un quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Grand Brunetière à Voiron
- Deux quartiers en « veille active » : Baltiss à Voiron et Bourg-vieux à Voreppe

Le contrat de ville doit permettre de définir des projets cohérents pour le quartier prioritaire politique de la ville et les quartiers en veille active, par le développement d'actions dédiées. Il a été mis en place pour la période 2015-2020 entre 16 partenaires dont l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes, et le Département.

Trois piliers stratégiques ont été identifiés ([pour plus détails, consulter le Contrat de ville 2015 – 2020 sur le lien suivant des pages 17 à 29](#)) :

- ◆ Cohésion sociale ;
- ◆ Cadre de vie et renouvellement urbain ;
- ◆ Développement économique et emploi.

Le service Gestion des déchets participe à son pilier relatif à la cohésion sociale en proposant régulièrement des animations à destination des habitants, en partenariat avec les structures de proximité des quartiers Grand Brunetière et Bourg-Vieux, en ayant un lien de proximité avec les bailleurs sociaux, mais aussi sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, avec l'implantation de Points d'apports volontaires (PAV) et de site de compostage partagés.

4/ Le Contrat local de santé 2017 – 2022

Le Contrat local de santé est un outil politique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelon local. Il constitue également le volet « santé » du contrat de ville préalablement présenté et s'inscrit pleinement dans les deux grandes orientations visées par le Projet de territoire durable du Pays Voironnais en matière de politique sociale :

- ° Développer un socle minimum de services indispensables pour toute personne ou famille vivant sur le territoire ;
- ° Développer les politiques répondant aux besoins des publics les plus fragilisés par les évolutions socio-économiques et les effets de la crise.

Ce programme territorial réunit notamment comme partenaires et signataires le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (CIAS), l'Agence Régionale de Santé Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et les centres hospitaliers du territoire (Alpes-Isère, Voiron, Saint-Geoire-en-Valdaine, Rives, Tullins).

Cinq axes stratégiques ont été identifiés pour la mise en œuvre du Contrat local de santé :

- ◆ Axe n°1 : Bien vieillir ;
- ◆ Axe n°2 : Éducation et promotion à la santé des jeunes publics ;
- ◆ Axe n°3 : Santé mentale ;
- ◆ Axe n°4 : Accès à la santé des populations vulnérables ;
- ◆ Axe n°5 : Santé - Environnement.

Le service Gestion des déchets participe à son axe n°5 et l'objectif opérationnel n°1 « Prévenir les risques sanitaires liées à la qualité de l'air ». Des actions visant à la sensibilisation des professionnels en ce qui concerne la fabrication de produits ménagers naturels sont réalisées. Cela impacte directement la qualité de l'air intérieur des structures accueillant du public.

D'autres axes de développement sont au carrefour des thématiques santé-qualité de l'air intérieur-prévention, à l'image de la promotion de l'ameublement d'occasion, qui rejette nettement moins de polluants.

D'autres actions déjà réalisées par l'unité Relation aux Usagers Prévention Tri s'ancrent dans l'axe n°5 : promotion des changes lavables à destination des particuliers et des professionnels et sensibilisation à la fabrication de produits cosmétiques au naturel.

5/ [Inter-territorial] Le Projet Alimentaire de Territoire

Depuis 2015, le Pays Voironnais travaille en collaboration avec d'autres territoires (Métropole Grenobloise, la Communauté de communes du Grésivaudan et les Parcs Naturels Régionaux du

Vercors et de Chartreuse) à la définition d'une stratégie agricole et alimentaire inter-territoriale.

À ce jour, plusieurs actions ont été réalisées :

- Communication autour des produits locaux ;
- Approvisionnement en local de la restauration collective ;
- Organisation d'un séminaire annuel.

L'une des perspectives de cette stratégie est d'être labellisée Projet Alimentaire de Territoire (PAT) par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela permettrait la reconnaissance de cette démarche au niveau national.

Le service Gestion des déchets par la réalisation d'actions sur la thématique du gaspillage alimentaire participe au PAT et s'associe à cette démarche de labellisation.

Il est à noter que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Auvergne – Rhône-Alpes s'implique positivement aux côtés du Pays Voironnais et des territoires pour faciliter la transversalité entre les services Climat-Air-Energie / Economie Circulaire-Dechets / Alimentation.

Analyse socio-économique du Pays Voironnais

La population du Pays Voironnais

> Une population qui augmente ...

En 2016, l'INSEE recense 95 787 habitants sur les 31 communes du territoire. Chaque année, le Pays Voironnais voit son nombre d'habitants augmenter puisque sur la période 2011 – 2016, le taux de croissance annuel moyen de sa population a été de 0,6 %.

Le tableau ci-contre indique les variations de population pour chaque commune.

La ville la plus peuplée est Voiron, ville-centre, avec 20 735 habitants (22 % de la population totale du Pays Voironnais). La commune la moins peuplée est Voissant avec 224 habitants (0,23 % de la population totale). Cet écart de population rend compte de la diversité du territoire, réunissant des communes urbaines, semi-urbaines et rurales.

L'augmentation de la population est aujourd'hui essentiellement soutenue par le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès constatés sur le territoire, qui se stabilise depuis les années 1970.

Nom de la commune	Population totale	Taux de croissance annuel moyen 2011-2016
Billieu	1 571	3,4%
La Buisse	3 200	1,7%
Charancieu	780	1,1%
Charavines	1 997	1,5%
Charnècles	1 501	-0,2%
Chirens	2 378	0,2%
Coublevie	5 080	1,5%
Massieu	760	-0,3%
Merlas	503	-0,1%
Moirans	8 210	0,8%
Montferrat	1 805	2,0%
La Murette	1 969	1,0%
Réaumont	1 059	1,1%
Rives	6 434	1,0%
Saint-Aupre	1 168	0,6%
Saint-Blaise-du-Buis	1 065	0,8%
Saint-Bueil	747	0,9%
Saint-Cassien	1 190	0,3%
Saint-Étienne-de-Crossey	2 650	-0,1%
Saint-Geoire-en-Valdaine	2 448	0,1%
Saint-Jean-de-Moirans	3 561	2,0%
Saint-Nicolas-de-Macherin	957	1,1%
Saint-Sulpice-des-Rivoires	441	-0,5%
La Sure en Chartreuse	1 028	0,0%
Tullins	7 807	0,0%
Velanne	536	1,2%
Villages du Lac de Paladru	2 526	0,9%
Voiron	20 735	0,6%
Voissant	224	1,1%
Voreppe	9 709	-0,8%
Vourey	1 748	1,4%
Total Pays Voironnais	95 787	0,6%
ISERE	1 252 912	0,6%
RHONE ALPES AUVERGNE	7 916 889	0,7%
FRANCE	66 361 658	0,4%

Illustration 8 : population du Pays Voironnais par commune

> ... malgré un ralentissement de sa croissance démographique

Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2019 – 2024 fait état de ce ralentissement de la croissance démographique en Pays Voironnais, après avoir longtemps bénéficié d'une forte

attractivité d'un point de vue résidentiel et économique.

Une dynamique démographique en perte de vitesse dans la CAPV

Source INSEE 2014 - Réalisation AURG 2017

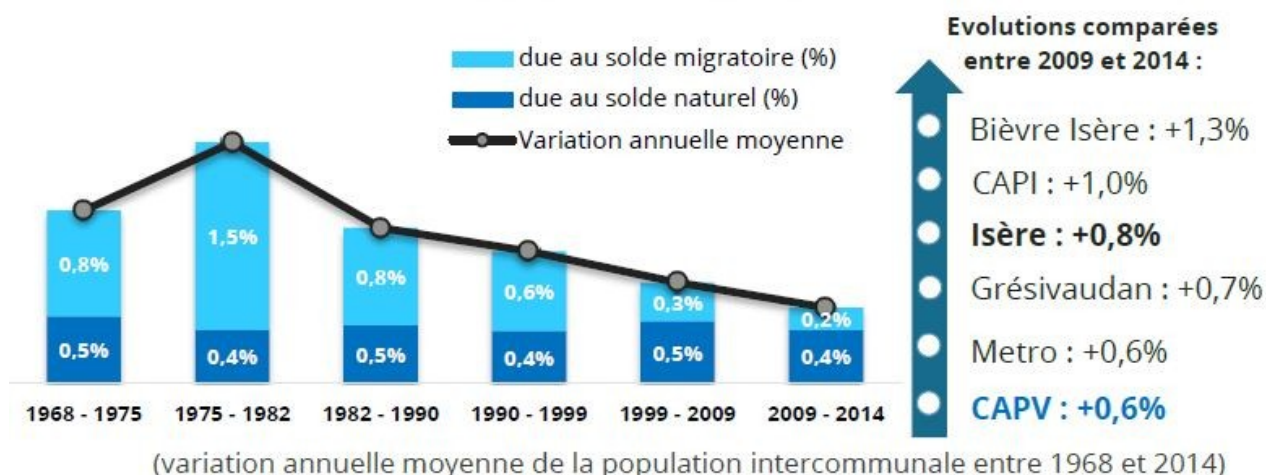


Illustration 9 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

Il s'explique par l'effritement progressif de l'apport migratoire comme en témoigne l'illustration 9. L'excédent migratoire du Pays Voironnais reste positif avec + 160 habitants par an entre 2009 et 2014, tout en diminuant considérablement.

Cette trajectoire démographique est à corréliser au ralentissement du mouvement de périurbanisation dans la région grenobloise et à la perte progressive d'attractivité résidentielle des pôles urbains (Voiron, Rives, Tullins, Moirans, Voreppe, Saint-Geoire-en-Valdaine).

> Des pôles urbains peu dynamique, mais des pôles d'appui et secondaires attractifs

Les dynamiques démographiques au sein des 31 communes du Pays Voironnais sont très contrastées. Leur analyse à l'échelle communale laisse transparaître un territoire à deux vitesses :

- **Des pôles urbains moins attractifs** qui voient leur population se baisser ou se stabiliser du fait d'un solde migratoire déficitaire ou du vieillissement de la population : Voiron, Moirans, Tullins, Voreppe, Rives, Saint-Geoire-en-Valdaine.

- **Des pôles d'appui et des pôles secondaires dynamiques** dont la croissance démographique progresse en raison de soldes migratoire et naturel positifs : La Buisse, Chirens, Saint-Jean-de-Moirans, coublevie.

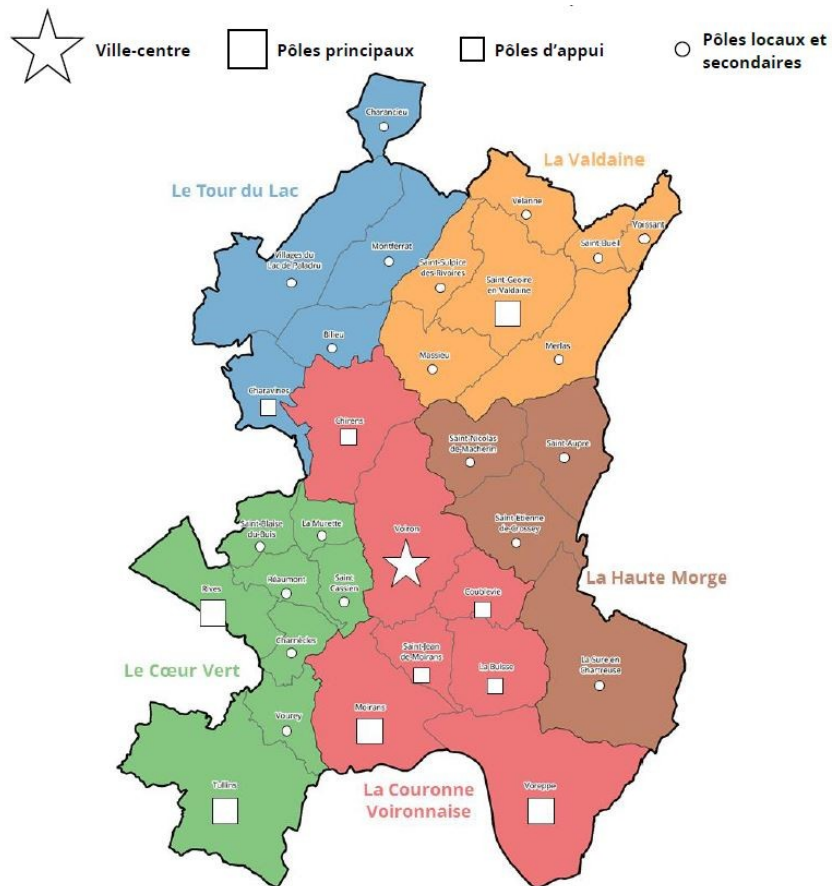
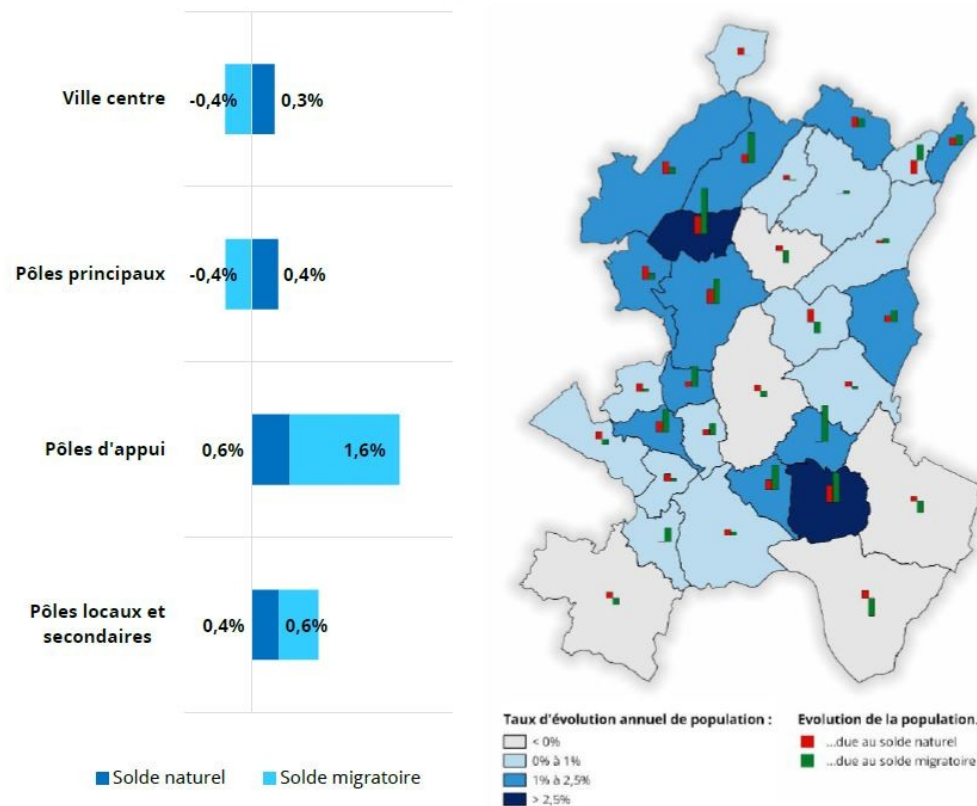


Illustration 11 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

Des pôles urbains peu dynamiques, mais des pôles d'appui et secondaires attractifs

Source INSEE 2014 - Réalisation AURG 2017



(variation annuelle moyenne de la population selon hiérarchie urbaine entre 2009 et 2014)

Illustration 10 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

On constate un phénomène de périurbanisation interne au Pays Voironnais, favorable à des transferts de population de zones urbaines vers des zones rurales. Cela explique en partie le dynamisme des pôles d'appui et des pôles secondaires (La Buisse, Biliu, Saint-Jean-de-Moirans) qui peuvent s'appuyer sur le développement de leurs services de proximité et de l'économie présente.

> Une densité de population relativement stable

D'une façon générale, les plus fortes densités du territoire se concentrent au sud, tandis que le nord a des densités entre 30 habitants/km² et maximum 300 habitants/km². La densité de la population sur la totalité du territoire en 2015 est de 245 habitants / km².

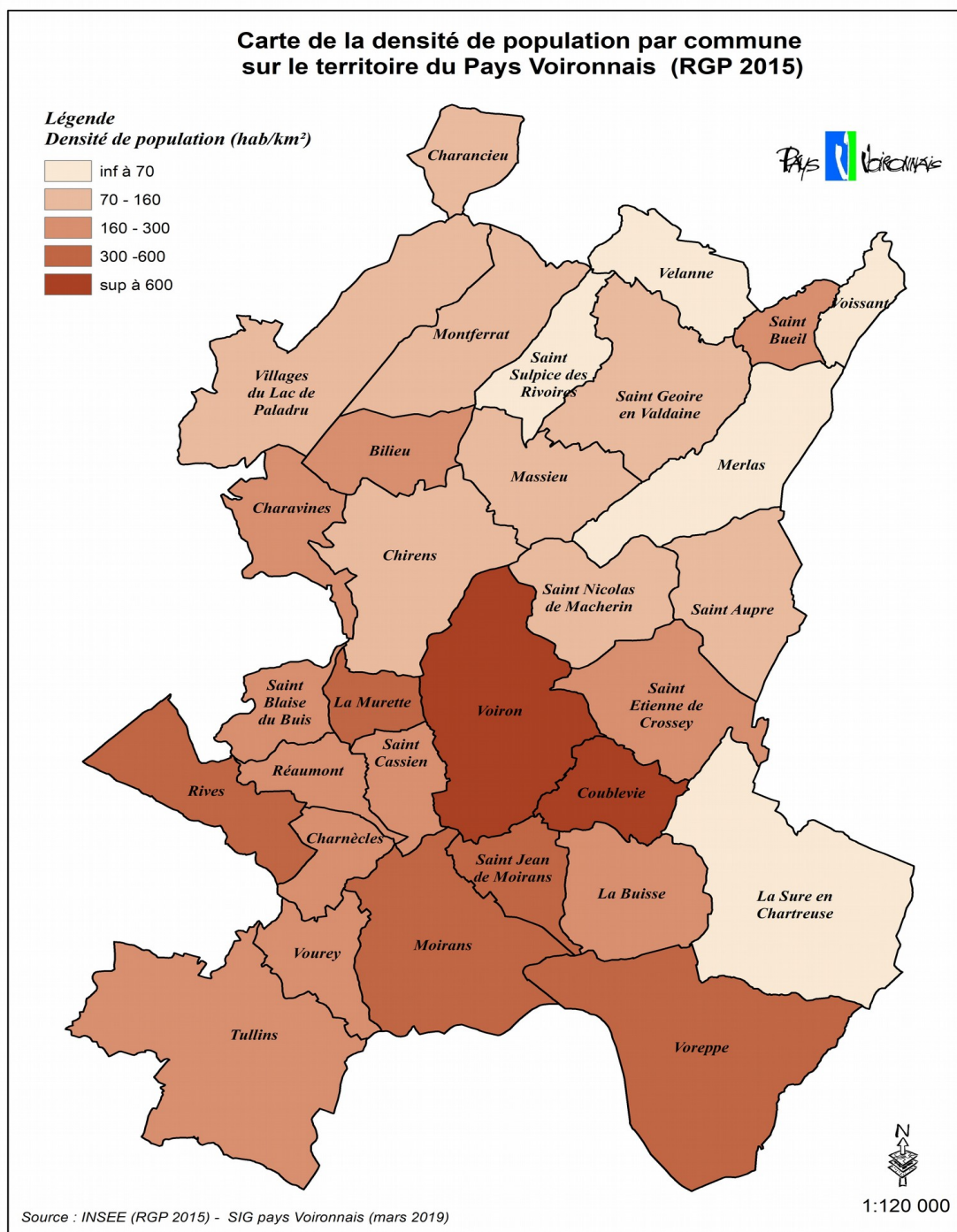


Illustration 12 : densité de population par commune au Pays Voironnais

> La structure de la population par âge en Pays Voironnais

La catégorie des actifs reste majoritaire mais le vieillissement de la population se poursuit

	2010		2015		Evolution 2010-2015	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	en % annuel
0-2 ans	3 285	4%	3 178	3%	-106	-0,7%
3-5 ans	3 440	4%	3 408	4%	-32	-0,2%
6-10 ans	5 992	7%	6 229	7%	238	0,8%
11-14 ans	4 916	5%	5 203	6%	287	1,1%
15-17 ans	5 679	6%	5 836	6%	157	0,5%
18-24 ans	4 486	5%	4 139	4%	-347	-1,6%
25-44 ans	23 444	26%	22 146	24%	-1 298	-1,1%
45-59 ans	19 107	21%	19 783	21%	676	0,7%
60-74 ans	12 719	14%	15 141	16%	2 422	3,5%
75-84 ans	5 162	6%	5 534	6%	372	1,4%
85 et plus	1 863	2%	2 704	3%	841	7,7%
Ensemble	90 093	100%	93 303	100%	3 210	0,7%

Illustration 13 : Structure de la population par âge (source : Analyse des Besoins Sociaux du Pays Voironnais - 2018)

Les deux tranches d'âge les plus représentées en 2015 sont celles des 25 – 44 ans (24 %) et des 45 – 59 ans (21 %). La majorité de la population sur le territoire appartient donc à la catégorie des actifs.

Le tableau met en exergue l'une des causes importantes du ralentissement de la croissance démographique du Pays Voironnais : **le vieillissement de la population**.

Ainsi, la **part des 75 ans et plus**, âge à partir duquel la dépendance devient prégnante, **est de 9 % en 2015 et augmente depuis 1999**. Les 75 ans et plus représentaient moins de 8 % de la population totale en 2008 et environ 6 % en 1999. Le nombre d'habitants de 85 ans et plus – correspondant à une phase de plus grande dépendance – a progressé de 7,7 % en moyenne de 7,7 % chaque année entre 2010 et 2015.

A noter que l'observatoire intitulé « Analyse des besoins sociaux » (ABS), prévoit à l'horizon 2025 une augmentation de la population des 75 ans et plus de 83 % par rapport à 2010 (soit 6000 personnes de plus).

La **part des 60 – 74 ans** augmente également et atteint 16 % en 2015 (+ 3,5 % de plus en moyenne chaque année depuis 2010).

Logiquement, le **vieillissement de la population engendre une dépendance plus importante**. Le taux de bénéficiaires de 75 ans et plus de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), couvrant les dépenses nécessaires pour permettre le maintien à domicile ou l'accueil en établissement médico-social, a augmenté entre 2014 et 2017 en passant de 16,22 % à 17,83 %. En 2015, la part des **retraités** sur le territoire atteint **24,5 %**.

Le part des 18 – 24 ans résidant sur le territoire a diminué de 1,6 % entre 2010 et 2015.

Les **moins de 15 ans** représentent **20 %** de la population totale. Cette population, assez importante, est **stable** dans le temps puisqu'elle représentait la même part en 2010.

La tranche des 0 – 2 ans est en baisse depuis 2010. L'ABS fait état des projections pour cette population qu'elle devrait diminuer de 2,3 % à l'horizon 2025 par rapport à 2010.

Pour information, en 2018, on recense 19 Équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur le territoire et 4 projets de micro-crèches. Des Relais Assistance Maternelle (RAM : 6) et lieux

d'accueil Enfants-Parents (LAEP:3) sont aussi présents.

Ces données sur la structure de la population permet d'identifier certaines actions de prévention propres à certaines tranches d'âge :

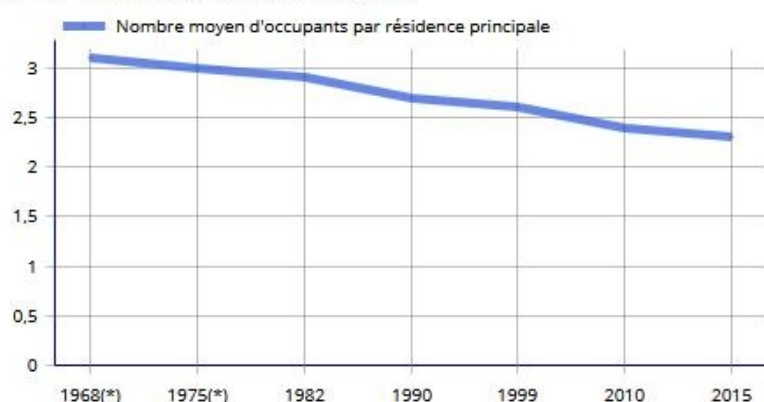
- Au regard de la prévention, le vieillissement de la population est une opportunité pour promouvoir et expérimenter les changes lavables pour adulte dans les maisons de retraite du territoire ;
- Au regard de la prévention, la relative stabilité des 0 – 2 ans, correspondant à 3 % de la population en 2015, est une opportunité pour poursuivre la promotion des changes lavables auprès des particuliers et des professionnels ;
- Au regard de la prévention, la catégorie des actifs étant majoritaire sur le territoire, il apparaît pertinent de poursuivre la sensibilisation des salariés des entreprises du territoire aux thématiques de la prévention. Cela peut être organisé sur des temps de 1h à 2h durant le temps du repas, en partenariat avec des associations d'entreprises (Centr'Alp, Champfeuillet) ou bien directement en entreprise ou dans des lieux dédiés au *Coworking* ;
- Les 3 – 17 ans, pour lesquels la scolarisation est obligatoire, représentent 23 % de la population en 2015 (17 % pour les 3 – 14 ans). Cela est une opportunité pour poursuivre et renforcer les animations en classe, les partenariats avec les écoles et les équipes pédagogiques et les opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, des temps d'animation plus ciblés peuvent être proposés. Le moment du goûter, temps privilégié pour cette tranche d'âge 3 – 14 ans, génère beaucoup de déchets. Cela peut être une occasion de s'adresser à un public mixte parents-enfants autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets et la promotion du fait maison pour alimentation plus saine et qualitative.

>Les ménages du Pays Voironnais

En 2015, le Pays Voironnais compte 39 239 ménages sur son territoire. En moyenne, toujours en 2015, **le nombre de personnes par ménage s'élève à 2,3**. Ce chiffre est en baisse continue depuis les années 1970, comme en témoigne le schéma ci-dessous. Cependant, et cela suit évidemment les tendances démographiques du territoire, le nombre de ménages a augmenté de 24 % depuis 1999.

La baisse du nombre de personnes par ménages est l'effet conjugué du vieillissement de la population, de la baisse du nombre d'enfants par ménages, des séparations et de l'évolution des modes de vie.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Illustration 14 : Evolution de la tailles des ménages au Pays Voironnais

> *Des nouveaux arrivants qui viennent en majorité de la métropole grenobloise*

Entre 2013 et 2014, 1 850 habitants de la métropole grenobloise ont emménagé au Pays Voironnais entre 2013 et 2014, soit 38 % des nouveaux arrivants. Par rapport au territoire de provenance, suivent ensuite : Bièvre Est (8 %), Bièvre Isère (3%), Vals du dauphiné (4 %), Sud Grésivaudan (4%), Grand Lyon (3%), CAPI (2%).

Être en mesure d'informer de façon claire les habitants lors de leur emménagement sur le territoire est un enjeu central. Les spécificités du territoire en matière de collecte et de prévention sont multiples (papier en porte-à-porte, déchets alimentaires, Ressourcerie). Ces nouveaux arrivants viennent de zones où par exemple la collecte des déchets alimentaires n'est pas en place et où le papier est collecté en mélange ou en PAV.

L'extension prochaine des consignes de tri à l'ensemble des plastiques (pots, barquettes, plastiques souples) facilitera ainsi cette phase d'apprentissage pour les nouveaux arrivants. De façon générale, cette **phase d'emménagement est perçue comme clé afin d'informer et de viser la réduction des DMA.**

Le logement en Pays Voironnais

> *Données générales*

En 2015, selon l'INSEE, le Pays Voironnais compte plus de 44 000 logements sur son territoire. La fonction résidentielle jouée par le Pays Voironnais est en relative progression. En effet, la part des résidences principales entre 2010 et 2015 est passée de 85 % à 89 %.

Environ 60 % des résidences principales sont des maisons individuelles et leur présence est très forte dans les petites communes (Illustration 11). Un ménage sur deux est à la fois propriétaire et occupant d'une maison individuelle. Le marché du logement est tourné vers l'accession.

L'objectif visé par le PLH est d'encourager l'attractivité du territoire par un **développement résidentiel équilibré, durable et diversifié**. Cela est vu comme est un levier essentiel afin de maintenir l'emploi et les services dans les communes, mais aussi de dynamiser la croissance démographique.

Des maisons individuelles dans les petites communes et des logements collectifs dans les pôles urbains

Source INSEE 2014 - Réalisation AURG 2017

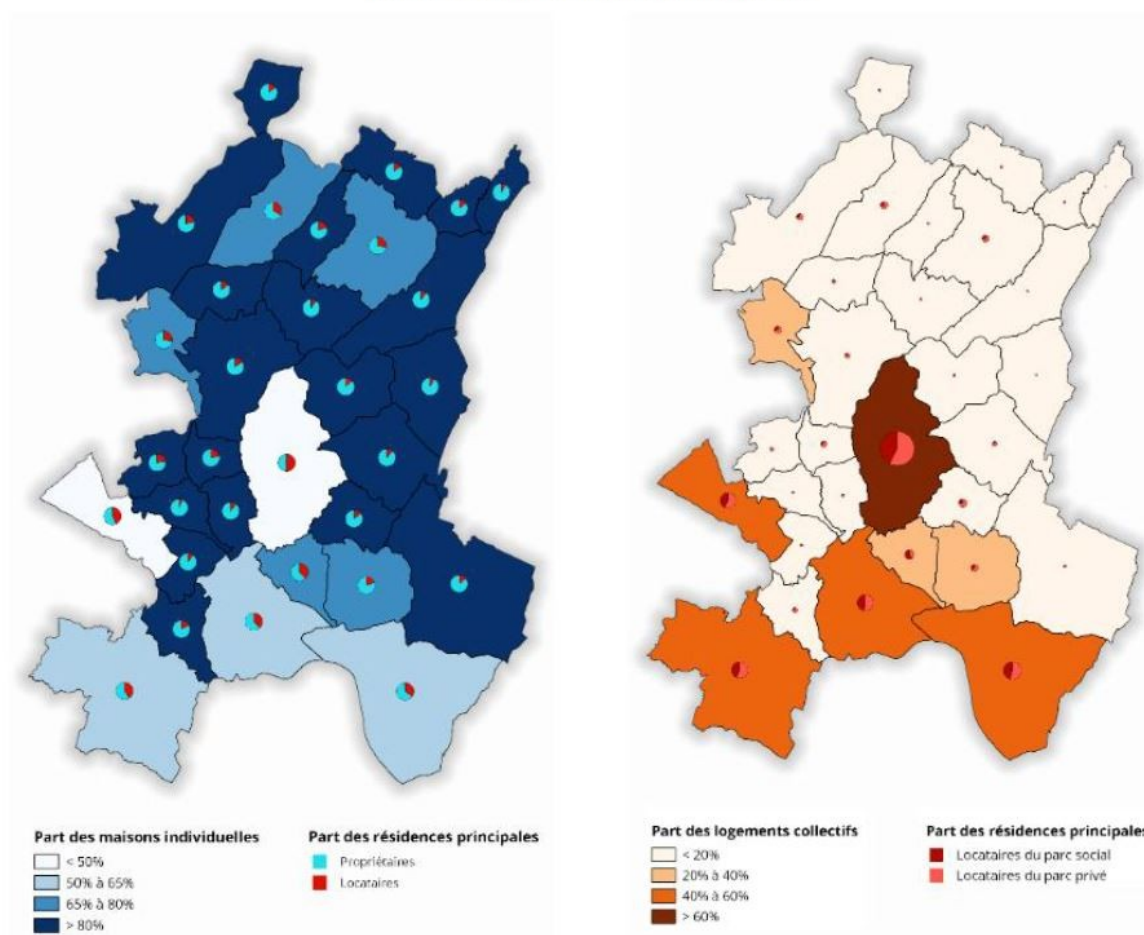


Illustration 15 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

> Le logement social en Pays Voironnais

Le parc de logements sociaux sur le Pays Voironnais représente 16,33 % des résidences principales, soit 6 740 logements. Il est principalement concentré sur la ville-centre (Voiron) et les pôles urbains (Voreppe, Moirans, Rives et Tullins).

Le parc de logements sociaux publics du Pays Voironnais en 2017

Source SRU 2017 – Réalisation AURG 2017

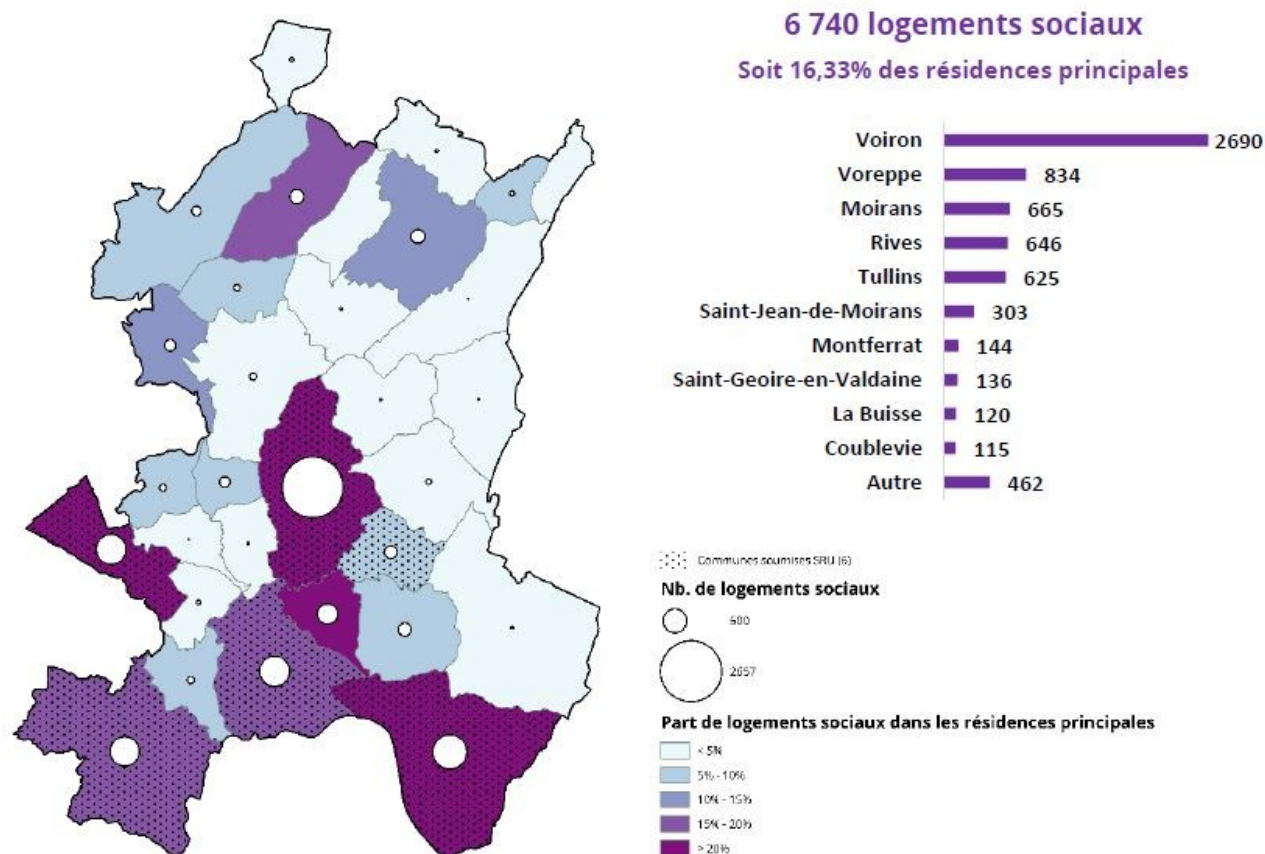


Illustration 16 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

Trois quartiers, issus de la construction des « grands ensembles » dans les années 1970, représentent une part importante du parc de logements sociaux : Brunetière et Baltiss à Voiron, Bourg-Vieux à Voreppe.

Avec un total de plus de 4 000 habitants et plus de 1 345 logements, ces trois quartiers représentent près de 23% du parc social de l'agglomération. L'enjeu de cohésion sociale et de solidarité territoriale est donc fort sur ces quartiers. Ils se caractérisent par un niveau élevé de difficultés socio-démographiques et économiques.

Un quartier politique de la Ville au Pays Voironnais : Brunetière (Voiron)

Il est le plus gros quartier d'habitat social du Pays Voironnais puisqu'il représente plus de 31% du parc locatif social de Voiron et le plus important quartier d'habitat social de l'agglomération avec 667 logements et plus de 1425 habitants du parc social et 2430 habitants en intégrant l'habitat pavillonnaire, soit 12 % de la population communale.

Voici quelques spécificités socio-démographiques par rapport à Voiron :

- 40 % des habitants ont moins de 30 ans (Voiron : 50%) ;
- 23 % des familles sont monoparentales (Voiron : 20%) ;
- Revenu moyen par foyer fiscal est de 19 968 euros (Voiron : 24 781 euros).

Pour précision : l'Unité Prévention est fortement en lien avec les acteurs de proximité de Brunetière : Centre Social RIH Brunetière, OPAC38, PLURALIS, ...

> *Des nouvelles formes d'habitat qui émergent sur le territoire*

Dans sa stratégie, le PLH 2019-2024 prévoit afin de préserver le foncier et de stimuler l'attractivité résidentielle du territoire de développer l'**habitat intermédiaire**, défini comme étant une forme urbaine intermédiaire entre la maison individuelle et l'immeuble collectif. Il se caractérise principalement par un groupement de logements superposés avec des caractéristiques proches de l'habitat individuel : accès individualisé aux logements et espaces extérieurs privatifs pour chaque logement.

L'évolution des modes de vie, ainsi que les fragilités sociales existantes, font émerger des volontés d'habiter autrement telle que l'**habitat participatif**, qui consiste en une démarche citoyenne permettant à des habitants de construire leurs logements et d'y intégrer des espaces destinés à un usage commun. Sur le Pays Voironnais, un projet en ce sens a été recensé, celui des « Eco-Lots ».

Il faut voir dans ces opportunités de développement une occasion de développer des projets intégrés de prévention des déchets : développement de sites de compostage partagés, gestion de proximité des déchets verts, mise en place de zones de gratuité ...

L'économie et l'emploi au Pays Voironnais

> *Données générales sur l'emploi au Pays Voironnais : un secteur industriel encore important mais en perte de vitesse*

Au sein de la région grenobloise, le Pays Voironnais représente le 3ème secteur pourvoyeur d'emploi derrière la métropole grenobloise et le Grésivaudan (Illustration 13). Deux grands bassins, correspondant à des entités géographiques, concentrent les emplois :

- **Agglomération de Voiron et collines du voironnais** : 11 000 emplois – bassin historique du développement économique de Voiron et pôles de service et commercial
- **Voreppe – Moirans – Centr'Alp (Plaine de l'Isère)** : 9 800 emplois – plaine alluviale agricole – espace de développement économique

A ces deux entités s'ajoute celle du **secteur du Tour du lac / Valdaine**. C'est un secteur rural, moins pourvoyeur d'emploi, où prédomine les activités agricoles, artisanales et touristiques.

Le Pays Voironnais comprend sur son territoire **huit zones d'activités économiques** :

- Des parcs à vocation industrielle et haute-technologie (Centr'Alp, Bièvre Dauphine),
- Des zones d'activités commerciales et/ou tertiaires (Champfeuillet, Blanchisseries à Voiron),
- Des zones artisanales (Chantarot à Vourey, Le Talamud à Saint-Blaise du Buis, Les Épagnes à Charancieu, Pré Izard à Réaumont),
- Des sites dédiés aux acteurs de la filière sports, loisirs, santé/bien-être (Campus la Brunerie, Centr'Alp 2).

Parmi ces zones d'activités, le **Parc de Centr'Alp** s'est investi dans une démarche d'**Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) menée par l'Association de Centr'Alp**. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un même territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières ...

Avec le retour d'expérience de Centr'Alp, et un nombre de zones d'activités important, il y a un

réel potentiel à promouvoir l'EIT auprès des entreprises et associations d'entreprises du territoire en vue de favoriser l'émergence de coopération via la mise en place de solidarités économiques et de boucles de flux.

Les deux premiers employeurs du territoire sont l'Hôpital de Voiron puis la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Cela met en avant l'**aspect stratégique du développement de l'éco-exemplarité** des structures publiques qui sera abordé plus loin.

En 2016¹, on recense 8 914 établissements privés et publics, 27 966 emplois salariés avec une répartition publics/privés comme suit :

- Secteur public : 4 322 emplois ;
- Secteur privé : 23 451 emplois.

Plusieurs entreprises mondialement reconnues sont présentes sur le territoire telles que Skis Rossignol, Brioches Pasquier, Trixell, Schneider, Radiall, Rio Tinto, Centre R&D Constellium, Thalès, Poma et Hutchinson. Le territoire comprend également des entreprises familiales disposant d'une certaine renommée : Antésite, Bonnat, Chartreuse, Paraboot ...

Le Pays Voironnais est marqué par la place encore importante de son industrie et de la sphère productive. Elle représente 26 % des salariés privés contre 15 % au niveau national.

> *La répartition des emplois par communes*

¹Selon les données du service Economie du Pays Voironnais, basées sur celles de l'INSEE CLAP et de l'URSAFF.

Une dynamique d'emploi différenciée entre les communes

Source INSEE 2014 – Réalisation AURG 2017

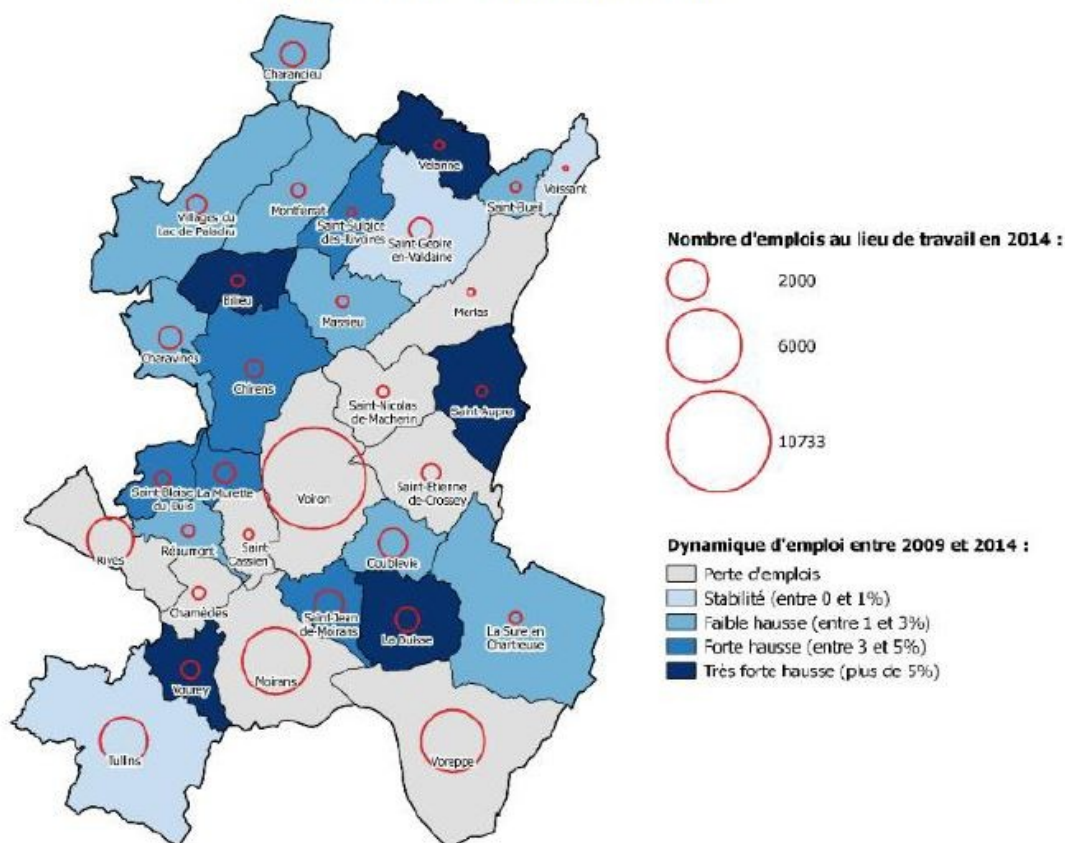


Illustration 17 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

La carte ci-dessus démontre bien la dynamique démographique à l'œuvre au sein du Pays Voironnais, à savoir que les pôles urbains concentrent les principaux bassins d'emploi mais l'on note que les pôles d'appui et secondaires font face à de fortes hausses d'emploi, eu égard à l'attractivité résidentielle qui stimule le développement des services et l'activité.

> Une dynamique économique moins favorable

Depuis 2009, la dynamique économique est moins favorable et le territoire subit les conséquences de la désindustrialisation. Les emplois ont baissé entre 2009 et 2014, avec **en moyenne une chute de 165 emplois par an**.

Par rapport aux territoires voisins, ce recul est important comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Le Pays Voironnais, un territoire qui perd des emplois depuis 2009

Source INSEE 2014 – Réalisation AURG 2017

EPCI	Nb. d'emplois 2014	Nb. d'emplois 2009	Variation annuelle 2009 - 2014
Porte de l'Isère	47 985	46 688	+0,5%
Bièvre Isère	14 446	14 181	+0,4%
Grenoble-Alpes-Métropole	220 651	217 894	+0,3%
Grésivaudan	35 669	35 755	-0,0%
Sud Grésivaudan	13 507	13 556	-0,1%
Pays Voironnais	33 171	33 998	-0,5%

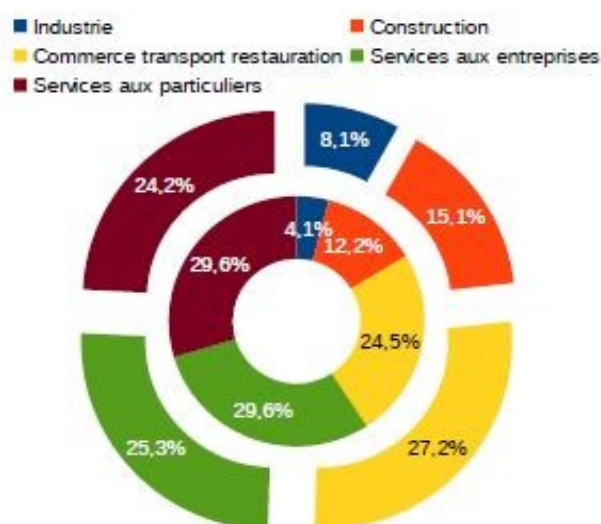
Illustration 18 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais

Certains secteurs d'activité sont bien représentés dans le tissu économique du territoire :

- 16% des établissements sont dans le secteur de la construction (agglomération Grenobloise : 11 %) ;
- 8% des établissements sont dans le secteur de l'industrie (agglomération Grenobloise : 6 %) ;
- 25% des établissements sont dans le secteur des services aux entreprises (agglomération Grenobloise : 32%).

Le schéma suivant réalisé par la Maison de l'emploi permet de compléter la vision des secteurs d'emploi au Pays Voironnais :

Répartition des établissements par secteur



Le cercle extérieur concerne la totalité des établissements du Centre Isère. Le cercle intérieur correspond aux établissements créés dans l'année.

Source : INSEE (Sirène 2016) – Traitement MDE

Illustration 19 : Source : Tableau de bord Emploi Formation Maison de l'emploi - Juillet 2018

Par ailleurs, fin 2017, une entreprise sur 3 est une entreprise **artisanale** (activité de production-transformation-réparation ou prestation de services basée sur un savoir-faire manuel ; 0 à 9 salariés). Ainsi, **2 000 entreprises sont inscrites à la Chambre de Métiers**, pour un total de près de 5 000 emplois et de 231 apprentis.

Leur nombre a augmenté de 11 % depuis 2014, et tout particulièrement dans les secteurs des services (+15 % - coiffure, esthétique, réparation ...), de l'alimentation (+12 %) et dans le bâtiment et l'industrie (+9 %) :

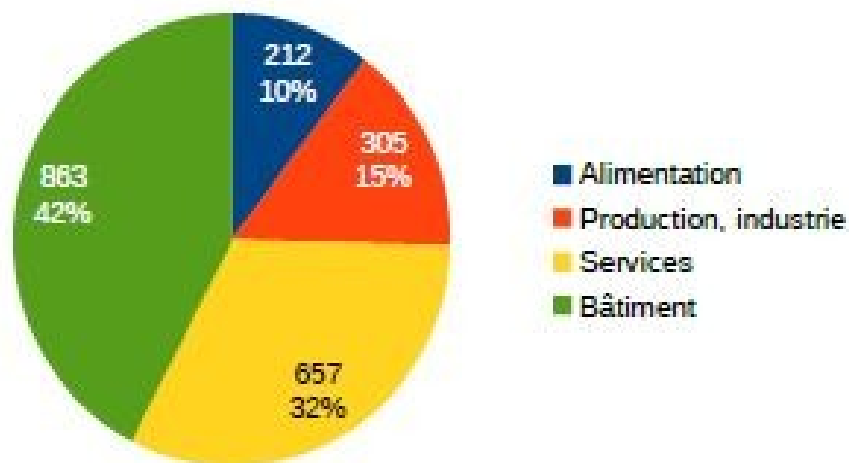


Illustration 20 : Les entreprises artisanales par secteurs d'activité (Source : Maison de l'emploi 2018)

> *L'emploi et les habitants du Pays Voironnais : catégories socio-professionnelles, taux de chômage et niveau de revenus*

En 2015, selon l'INSEE, le taux de chômage des 15-64 ans s'élevait à 10,6% (Isère : 11,8%). La répartition des actifs de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle est présentée dans la figure ci-dessous :



Répartition des 15/64 ans selon la catégorie socio-professionnelle Source : INSEE (RP 2014) – Traitement MDE

Illustration 21 : Répartition des 15/64 ans selon la catégorie socio-professionnelle (Source : Maison de l'emploi)

On note que 47 % des actifs résidant au Pays Voironnais sortent du territoire pour aller travailler et 66 % d'entre eux occupent un poste sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.

En ce qui concerne le niveau de revenus, le taux de pauvreté en 2015 sur le Pays Voironnais

s'élève à 11,6 % (France : 14,3 %). Cela correspond à la part de personnes vivant avec moins de 1 008€ par mois.

La population du Pays Voironnais dispose de revenus en moyenne plus élevés qu'en Isère. Toutefois, une paupérisation croissante de sa population est en cours, ce qui se mesure à la hausse du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, le nombre de demandes d'aide sociale auprès des Centres Communaux d'Action Sociale ainsi que par l'isolement et la paupérisation de certaines populations notamment dans le nord du territoire telles que de jeunes familles qui s'y sont installées afin de trouver du foncier moins cher.

Tourisme et culture en Pays Voironnais

> Infrastructures touristiques et fréquentation

Le Pays Voironnais dispose d'une zone fortement touristique concentrée autour du lac de Paladru.

En matière d'infrastructures d'accueil touristiques, il y a en 2019 :

- 15 hôtels
- 13 campings
- 19 chambres d'hôtes
- 59 gîtes
- 7 gîtes/hébergements collectifs

Par rapport à 2010, le nombre d'infrastructures d'accueil est en hausse. En ce qui concerne la typologie des touristes fréquentant ses infrastructures, les données présentées ci-après datent de décembre 2009, date de la réalisation du *Schéma de développement touristique du Pays Voironnais*.

Parmi les 350 000 nuitées de 2009, 66 % d'entre elles ont eu lieu en hôtel avec un séjour de 1,5 jour en moyenne. Les 36 % nuitées restantes sont passées dans le secteur de la para-hôtellerie, avec une part importante dans les campings du territoire (séjour de 3,6 jours en moyenne).

La majorité (80 %) des nuitées en hôtel sont passées en zone urbaine. On compte parmi cette population touristique 43 % venant sur le territoire pour les affaires. 16 % d'entre elle est une clientèle étrangère. Les 20 % des nuitées passées en zone rurale ont principalement lieu à Paladru.

Des actions sont menées ponctuellement avec le service Gestion des déchets afin de sensibiliser la population touristique au tri des déchets sur place et de leur permettre d'accéder facilement à du matériel de collecte : colonnes à verre, points d'apport volontaire, sacs vacances propres ... Un projet intitulé *Zone Touristique Responsable* est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le Pays Voironnais exerçant cette compétence, deux offices de tourisme sont présents sur le territoire, l'un à Voiron l'autre à Charavines. En 2018, un peu moins de 20 000 personnes s'y sont présentées. La majorité des visites ont lieu sur la période mai-septembre, avec un pic de fréquentation aux mois de juillet et août.

Les demandes majoritaires des visiteurs sont les suivantes : les festivités (19,7 %), le territoire du Pays Voironnais (16 %), la randonnée (10 %), la vie pratique (9,8 %).

Les visiteurs viennent principalement de la Région Rhône-Alpes, et tout particulièrement de l'Isère.

> Culture et tourisme culturel en Pays Voironnais

En matière d'action culturelle, il est à noter que le Pays Voironnais gère plusieurs établissements culturels :

- Le Grand Angle à Voiron, salle de spectacle
- 19 bibliothèques
- Les musées de Voiron et de Paladru
- Le conservatoire de musique

A ce jour, peu d'actions ont été réalisées avec ces établissements culturels alors même que leur gestion intercommunale serait facilitatrice pour y intégrer des actions liées à la prévention.

Le territoire accueille plusieurs **événements culturels** de renom : festival international du cirque, festival Livres à vous !, Voiron Jazz Festival, festival Emotions de rue, festival des cultures du monde, festival international de Musique de chambre (Chirens).

Ces événements correspondent à une réelle opportunité pour promouvoir l'éco-responsabilité auprès des participants à travers un accompagnement en amont et la mise en disposition d'un pack éco-événement (gobelets, dispositifs de tri, stands, prestataires zéro déchet...).

En 2013, le Pays Voironnais s'est vu décerné le label *Pays d'art et d'histoire* (PAH) pour son patrimoine archéologique, architectural et paysager.

Par ailleurs, le tourisme industriel surtout lié à l'agro-alimentaire est fort sur le Pays Voironnais avec la présence des Caves de Chartreuse et de son musée, d'Antésite et de la chocolaterie Bonnat.

Le tourisme culturel, en plus des événements culturels cités plus haut, apparaît comme un vecteur de développement important avec la présence de musée et de 6 monuments remarquables (Grande Dimière, Château de Virieu, Château de Longpra, Prieuré de Chirens, Domaine Saint-Jean de Chépy, Grande de Lousias). Le nouveau musée archéologique du lac de Paladru va ouvrir ses portes en 2019.

La carte ci-dessous récapitule les sites patrimoniaux ouverts au public sur le territoire.

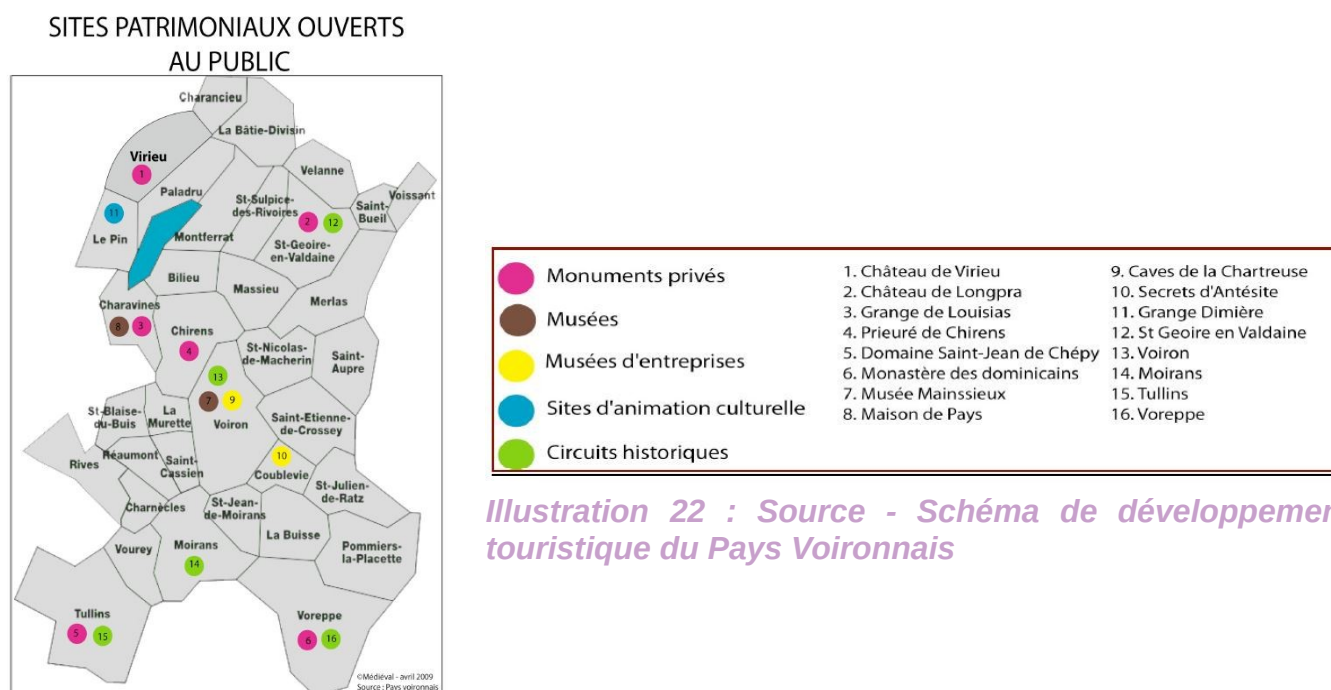


Illustration 22 : Source - Schéma de développement touristique du Pays Voironnais

Source : Listing des sites issu du Dossier d'extension du Pays d'Art et d'Histoire des Trois Vals – lac de Paladru

> *Sport et tourisme en Pays Voironnais*

Le Pays Voironnais accueille que plusieurs **événements sportifs** : traversée du lac de Paladru, randonnée du Val d'Ainan, semi-marathon et 10 km des îles de Moirans, etc.

La population touristique peut également exercer de nombreuses activités de plein air : randonnée pédestre sur tout le Pays Voironnais, VTT surtout autour du lac de Paladru, 4 centres équestres (balade avec âne, en calèche), baignade et nautisme sur le lac de Paladru, etc.

L'agriculture, une spécificité géographique du Pays Voironnais

En 2011, les espaces agricoles couvraient 50 % du territoire du Pays Voironnais, soit une surface de 19 337 hectares. Cela en fait le deuxième territoire de la région urbaine grenobloise en termes de surfaces agricoles.

Le taux de Superficie Agricole Utilisée (SAU) s'élevait en 2010 à 15 068 hectares selon le dernier Recensement Général Agricole (RGA) à travers 505 exploitations, ce qui signifie que 78 % de la surface agricole du territoire est exploitée.

L'utilisation de la Surface Agricole Utile est répartie comme suit :

- Grande culture (céréales, oléagineux, protéagineux) : 15 %
- Maraîchage et horticulture (dont les noix) : 4,5 %
- Élevage (bovins – lait et viande, ovins, caprins) : 63,5 %

En matière de production responsable, on estime que **l'agriculture biologique est pratiquée sur 5 % de la SAU**, soit environ 750 hectares. De plus, 30 % des 505 exploitations sont engagées dans des démarches de circuits courts, et 15 % d'entre elles réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaire via les circuits courts.

Certaines productions agricoles de renom sont produites sur le Pays Voironnais : noix de Grenoble AOP, fromage Saint-marcellin (IGP), Chartreuse, Antésite et vins de l'Isère Côteaux du Grésivaudan (IGP).

Cette importance de l'agriculture sur le territoire, bien que la part des emplois associés soit faible, permet une véritable accessibilité de produits locaux en circuits courts auprès des habitants. Toutefois, la problématique du vieillissement des agriculteurs est centrale puisque 56 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans. Et pour 76 % de ces exploitations, la succession n'est pas assurée.

A noter que la pression de l'extension urbaine au Pays Voironnais se fait quasi exclusivement sur les espaces agricoles, notamment à fort potentiel agronomique et situés à proximité des zones urbaines.

Une étude de la Chambre d'Agriculture de l'Isère identifie 6 zones de tension, visibles sur la carte ci-dessous (illustration n°22).

Les villes concernées par ces zones de tension sont :

- Charancieu
- La Murette
- St-Etienne de Crossey
- Charnècles
- Saint-Jean-de-Moirans
- La Buisse
- Tullins
- Vourey
- Moirans
- Voreppe

Grands ensembles agricoles vulnérables ciblés pour la mise en place d'un outil de protection (ZAP ou PAEN)

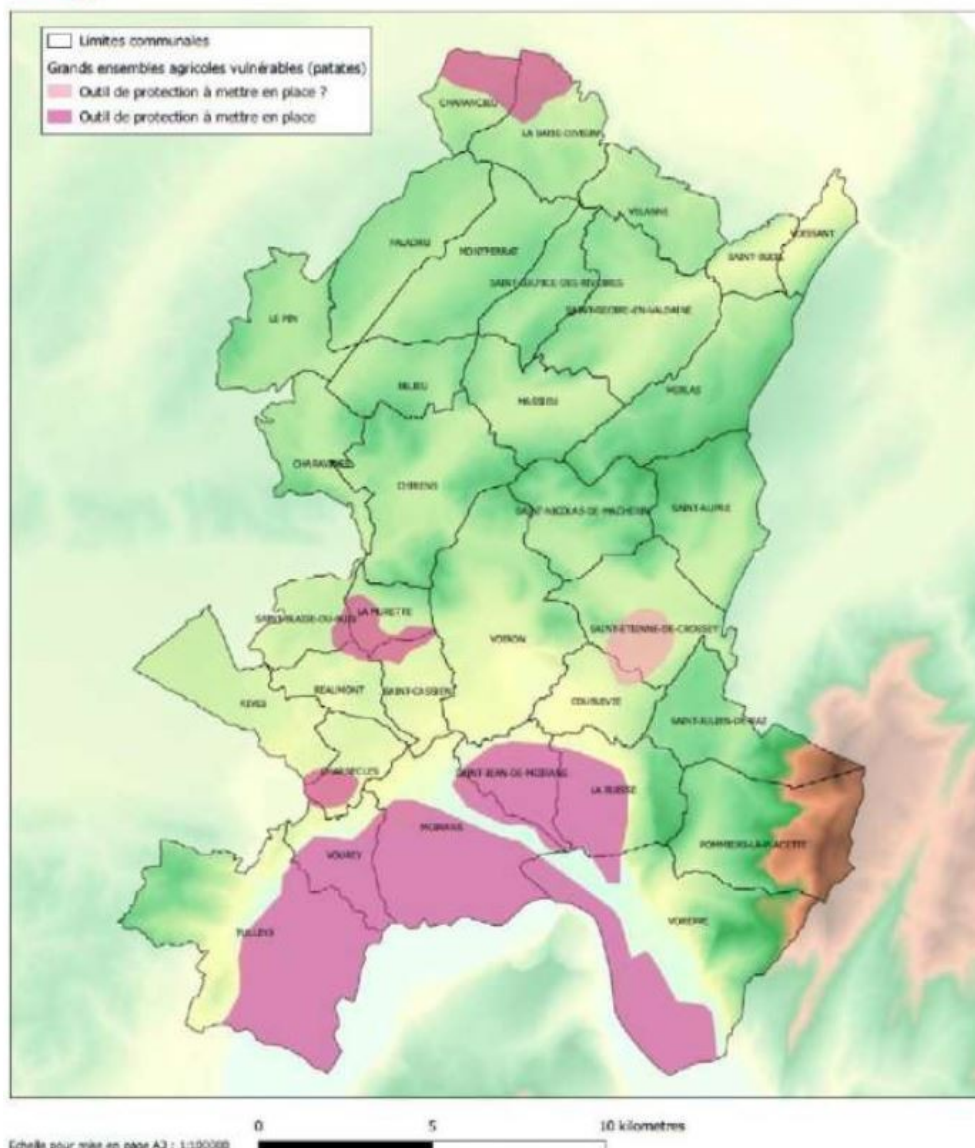


Illustration 23 : Source : évaluation ex-ante de la charte de l'agriculture du Pays Voironnais

L'importance de l'agriculture sur le territoire, et la certaine accessibilité de produits locaux en circuits courts par les habitants, est une réelle opportunité pour le Pays Voironnais afin de favoriser la consommation responsable (vrac, consigne, limitation des transports) tant pour les particuliers que pour les structures dotées de restaurants collectifs.

L'équipe agriculture, alimentation et forêt du Pays Voironnais a réalisé entre 2014 et 2015 une charte sur le sujet permettant de mettre en lumière 4 grands défis auxquels se confrontent le Pays Voironnais. Le travail préparatoire avait notamment permis d'établir l'analyse Atouts Forces Opportunités Menaces de l'agriculture que voici ci-dessous :

Tableau 2 - Matrice AFOM de l'agriculture du Pays Voironnais

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - forte présence des espaces agricoles et forestiers - plusieurs zones disposent d'un très fort potentiel agronomique - agriculture très diversifiée - hausse de la taille des exploitations - nombreuses exploitations engagées dans une démarche de circuits courts - magasins de producteurs - présence d'une légumerie - un abattoir à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des surfaces agricoles - fragmentation des espaces agricoles - de nombreux sièges d'exploitation sont enclavés - difficultés rencontrées par la filière bovine (viande et lait) - concerne une faible proportion de l'emploi sur le territoire - proportion d'agriculteurs en fin de carrière élevée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - l'agriculture et la forêt font partie de l'identité du territoire - ralentissement du développement urbain - présence d'un important bassin de consommation sur le territoire et à proximité (Grenoble) - potentiel de développement de l'agriculture biologique - politique agricole ancienne et confortée pour le mandat en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - forte pression urbaine - développement des conflits d'usage entre agriculteurs et riverains - renouvellement insuffisant des exploitations - impact de l'agriculture sur l'environnement méconnu.

Illustration 24 : Source : service Agriculture du Pays Voironnais

*La formation en Pays Voironnais

Les données des effectifs des organismes de formation du territoire date de 2011. Un travail d'actualisation des effectifs est en cours.

> Lycées et collèges :

Type de lycée	Nom de l'établissement	de Commune	Effectif	Demi-pensionnaire
Lycée public polyvalent	Pierre Beghin	Moirans	833	NSP
	Edouard Herriot	Voiron	1 350	890
	Ferdinand Buisson	Voiron	1 445	1 300
Lycée polyvalent et technologique privé	Notre Dame des Victoires	Moirans	494	227
Lycée professionnel privé	Les gorges	Voiron	169	121
	Les prairies	Voiron	49	25
	St Joseph	Voiron	110	72
	Les portes de	Voreppe	285	NSP

	Chartreuse			
Lycée professionnel agricole	La Martelière	Voiron	230	150
Lycée technologique privé	Les portes de Chartreuse	Voreppe	41	NSP
Autres	Maison Familiale Rurale (MFR) Coublevie	Coublevie	NSP	NSP
	MFR Moirans	Moirans	NSP	NSP
	CFAI du Dauphiné (Pôle formation des industries technologiques)	Moirans	NSP	NSP
	10 lycées		5 006	2 875

Type de collège	Nom du collège	Commune	Effectif	Demi-pensionnaire
Collège public	La Garenne	Voiron	587	470
	Plan Menu	Coublevie	692	643
	André Malraux	Voreppe	482	300
	Le Vergeron	Moirans	475	330
	Robert Desnos	Rives	765	627
	Condorcet	Tullins	553	424
	Collège des collines	Chirens	648 2019/20 : 670	619
Collège privé	Sacré coeur	Saint-Jean-de-Moirans	285	234
	Saint Joseph	Voiron	615	457
	Notre-Dame des Victoires	Voiron	441	387
	Les portes de Chartreuse	Voreppe	142	93
	10 collèges		5 685	4 584

> **Écoles primaires :**

On recense 75 écoles sur le territoire du Pays Voironnais. Parmi elles, il y a 52 écoles élémentaires, dont 9 sont des écoles élémentaires privées, et 23 écoles maternelles.

Il est à noter que depuis 2001, le Pays Voironnais propose chaque année des séquences d'animation auprès de l'ensemble des écoles du territoire. Cette activité de l'unité Relations aux Usagers Prévention Tri au sein du service Gestion des déchets est centrale.

> **Organismes de formation :**

La Maison de l'emploi considère que l'offre de formation sur le territoire est importante et dynamique. Ainsi, les lycées présents proposent des formations professionnelles en plus des cursus généraux. Les zones territoriales qui concentrent les principaux établissements sont Voiron et Moirans-Voreppe.

On recense 15 établissements de formation professionnelle autour de Voiron :

- **Sport-Animation** : Institut Formation Vélo, Tremplin Sport Formation, CREPS, MFR Coublevie
- **Commerce Vente** : INFA, Lycée La Martelière
- **Formations générales** : école de la 2^{de} chance
- **Gestion des entreprises** : Lycée Edouard Herriot, Sup Formation
- **Restauration** : JML, Lycées portes de Chartreuse
- **Santé Action Sociale** : Lycée Notre-Dame des Victoires, Greta Centre Isère
- **Services aux particuliers** : Ecole Academy Moirans
- **Technologies industrielles** : Lycée les prairies, Lycée Ferdinand Buisson, MFR Moirans, Pôle Formation UIMM

Depuis 2018, l'unité Relations aux Usagers Prévention Tri du service Gestion des déchets est intervenu, à travers par exemple, la sensibilisation des particuliers et professionnels aux changes lavables, dans plusieurs classes du Lycée La Martelière qui se forment aux métiers des services à la personne. Les autres actions réalisées et à développer concernent la **lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective**. Plusieurs établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'un accompagnement sur le sujet : lycée E. Herriot à Voiron, collège Plan Menu à Coublevie, collège du Sacré Coeur à Saint-Jean-de-Moirans, etc.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), son **gisement d'évitement s'élève à 147 g/pers./repas**.

Partie 2 : Analyse quantitative et qualitative des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays Voironnais

Après avoir réalisé une « photographie » du territoire, via une analyse socio-démographique et économique du territoire pour l'année n°1 – 2019 du PLPDMA cette partie détaille la composition du gisement de déchets produits sur le territoire et traité par le Pays Voironnais depuis 2004.

Pour ce faire, différentes sources ont été utilisées et des mesures réalisées par l'équipe projet pour identifier les gisements d'évitement :

pour analyse et pour identifier les gisements d'évitement :

- Les tonnages annuels des DMA par types sur la période 2010 – 2018 ;
- Les projections de production de déchets ;
- Les caractérisations associées au PLPDMA réalisées au Pays Voironnais sur la période février – mars 2019 ;
- Les résultats des campagnes de caractérisation MODECOM des années 2007 et 2017.

Types et quantités de DMA produits

Périmètre des déchets concernés par le PLPDMA

La figure ci-dessous permet de clarifier la notion de « déchets municipaux » utilisée à l'échelle européenne et d'expliciter les déchets faisant partie du périmètre de compétence du PLPDMA :

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales)

Déchets de la collectivité ► Déchets des espaces verts publics ► Déchets de voirie, marchés ► Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées
		<ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentes cibles, verre...)

Illustration 25 : Source : Commissariat Général du Développement Durable

Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés, concernés par ce présent PLPDMA, sur le territoire du Pays Voironnais, sont composés par :

- Des **Ordures ménagères et Assimilées** collectées en porte-à-porte et en apport volontaire sur les flux résiduels, emballages, papiers, alimentaires et verre
Les producteurs sont :
 - Les **foyers et habitants** s'acquittant du paiement de la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** ;
 - Les **structures** produisant **moins de 1 100 litres par semaine** et s'acquittant du paiement de la **TEOM** ;
 - Les **structures** produisant **plus de 1 100 litres par semaine** et s'acquittant d'une **Redevance Spéciale (RS)** versée au service Gestion des déchets (collectivités, associations, établissements de soins, établissements scolaires, commerces ...).
- Des **déchets** apportés au sein des 8 **déchèteries** du territoire ;
Les producteurs sont :
 - Les **habitants** du territoire qui peuvent accéder gratuitement à l'ensemble du réseau des déchèteries (via une lecture par plaque d'immatriculation)
 - Les **professionnels** jusqu'au second semestre 2019 qui disposent de **10 passages gratuits**.
- Les **cartons** collectés en porte-à-porte lors d'une collecte spéciale dans les centres-villes et centres-bourg ;
 - Les producteurs sont les **commerces** de ces zones.

Afin de rendre plus tangible les efforts à fournir pour promouvoir des actions d'évitement par types de déchets, les tonnages de déchets sont ramenés pour majorité à un ratio en kg/hab en s'appuyant sur la population totale INSEE.

Évaluation de la production de DMA au regard de la loi TECV de 2010 à 2018

Pour analyser la production de DMA, il est proposé de classifier les déchets collectés et traités par le Pays Voironnais en 4 catégories, et permettant facilement d'appréhender l'un des autres objectifs de la LTECV : **l'atteinte d'un taux de valorisation matière de 55 % à l'horizon 2020, et de 65 % en 2025** :

1. Déchets valorisés : verre, journaux-magazines, emballages, métaux, les déchets alimentaires, métaux UIOM ;
2. Déchets non valorisés : refus de tri (emb-papier-criblage) ;
3. Déchets de déchèterie ;
4. Collecte spéciale : cartons des commerçants.

Evolution des DMA 2010 - 2018

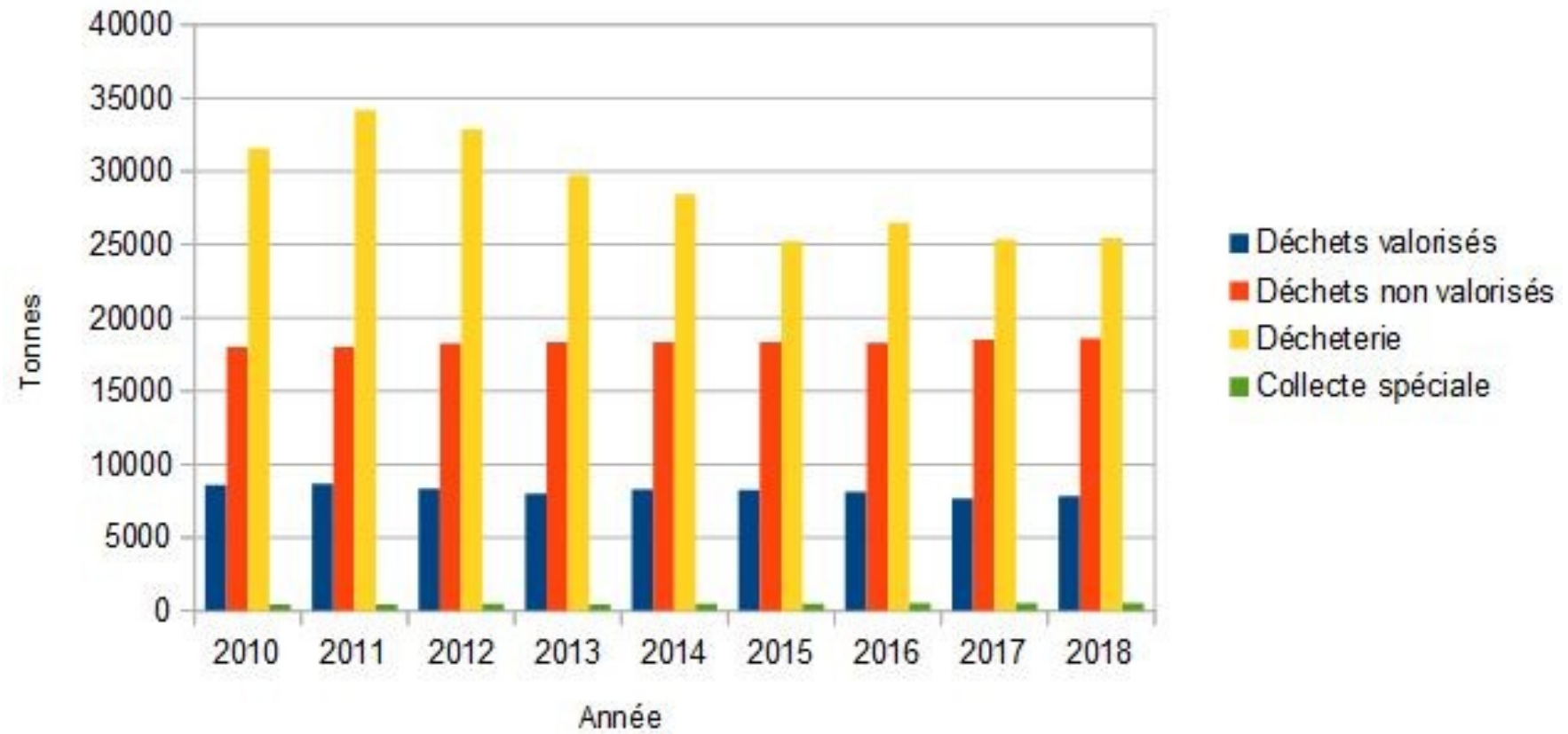
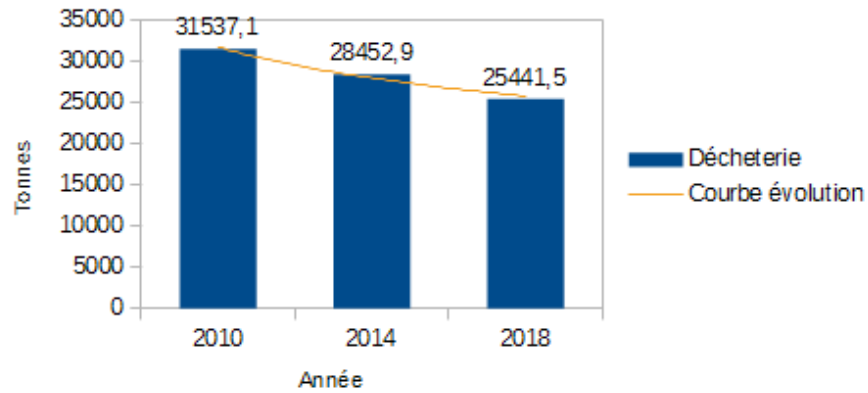
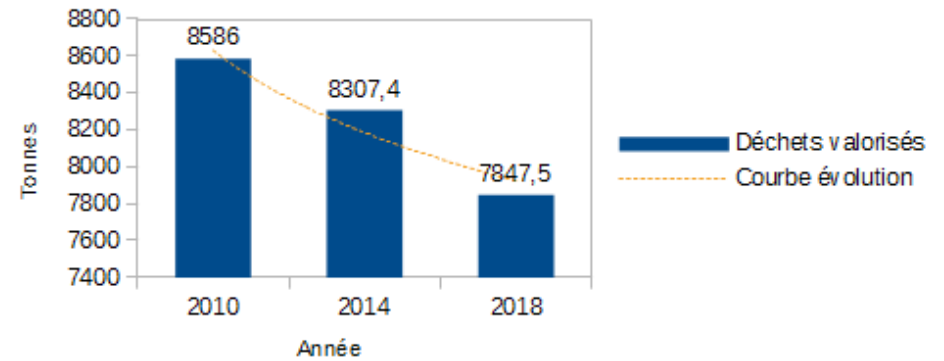


Illustration 26 : Source - Service Gestion des déchets

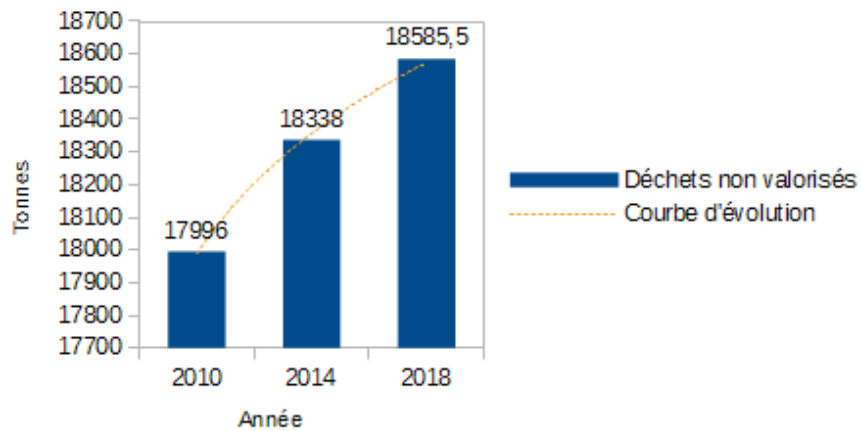
Evolution des déchets de déchèterie



Evolution des déchets valorisés



Evolution des déchets non valorisés



Evolution collecte spéciale

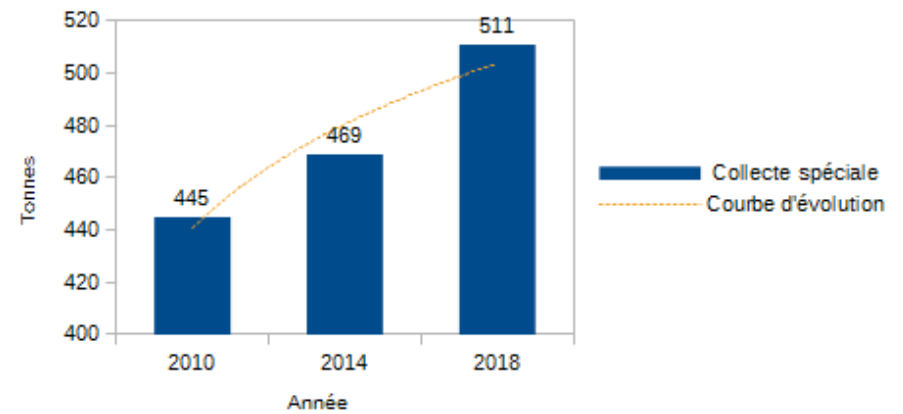


Illustration 27 : Source – Service Gestion des déchets

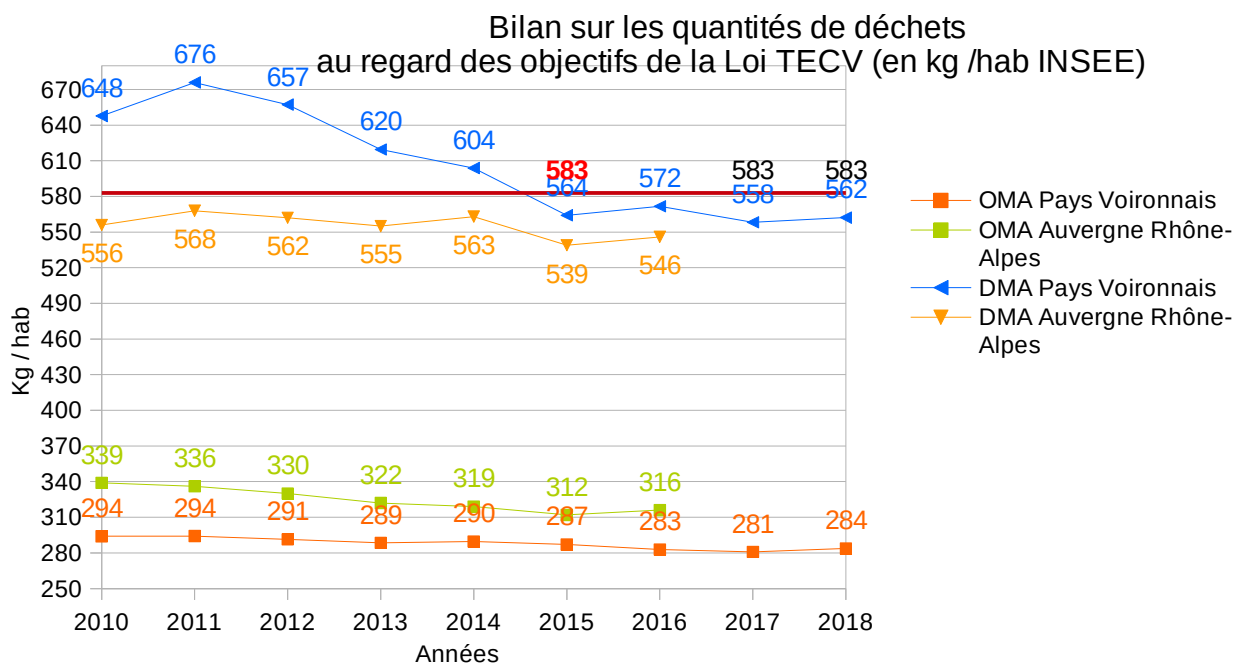


Illustration 28 : Source – Service Gestion des déchets

L'illustration n°25 ci-dessus présente l'évolution de ces 4 catégories de déchets entre 2010 et 2018 :

L'illustration n°27 (*en haut à gauche*) permet de constater la baisse importante des **déchets de déchèterie** entre 2010 et 2018 : **-19 % entre 2010 et 2018**. L'ensemble des catégories captées et valorisées en déchèterie sont en baisse. On peut expliquer cette diminution par la mise en place du contrôle d'accès et la mise en place du paiement du service par les professionnels au-delà d'un certain nombre de passages :

Entre 2010 et 2018, les **déchets valorisés** (*en haut à droite*) ont eux aussi **baissés de 8,6 points**. Les baisses les plus importantes sont celles des Journaux-Magazines, des métaux UIOM et des déchets alimentaires. Pour les déchets alimentaires, cela peut s'expliquer par une part plus importante de refus de tri au moment de leur criblage entre 2014 et 2018 (+178 tonnes). Par ailleurs, le déploiement d'un nouveau matériel de pré-collecte et de sacs compostables a eu lieu durant toute l'année 2018. Une importante communication a été mise en place afin de faciliter son appropriation. Une hypothèse relative à la difficile conduite du changement peut être formulée afin d'expliquer cette baisse. Une demande de changement de pratique a été demandé aux habitants du territoire et cela peu générer de la confusion ainsi que des résistances.

Les **déchets non valorisés** (*en bas à gauche*) **ont augmenté de 3,3 %** entre 2010 et 2018. On note une diminution des refus de tri sur les flux emballages, papier et au criblage des déchets alimentaires. Toutefois, la production d'OMR suit celle de la croissance économique et est donc en légère reprise.

La **collecte spéciale** (*en bas à droite*) réalisée dans les **centres-villes** et dans les **centres-bourgs** pour collecter les **cartons des commerçants** affiche des tonnages de plus en plus important (**+14,8 points entre 2010 et 2018**). A noter qu'en 2018, la collecte spéciale des Piquants Coupants Tranchants réalisée auprès de cabinets d'infirmiers et médicaux a été arrêtée.

En 2018, le Pays Voironnais affiche une performance de **284 kg/hab** de production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) et de **562 kg/hab** de production de déchets ménagers et assimilés (DMA) (*Cf. graphique ci-dessous*), soit **une baisse de 13,20 % par rapport à 2010**. Ainsi, l'objectif de **-10 % en 2020 fixé par la loi TECV, correspondant à 583 kg/hab au Pays Voironnais, est déjà atteint** (*ligne rouge sur illustration n°29*).

Dans le cadre de sa feuille de route, le **service Gestion des déchets a ainsi rehaussé son objectif en le fixant à -12 % en 2020 par rapport à 2010, soit la stabilisation de la production de DMA à 570 kg/hab par an .**

Au regard des données régionales, on voit que **le Pays Voironnais est tendanciellement en-dessous de la moyenne en termes de production d'OMA. Concernant la production de DMA, le Pays Voironnais est au-dessus de la moyenne régionale.** Cela peut s'expliquer par une bonne utilisation des déchèteries du territoire, dont la densité du réseau est plus importante que la moyenne nationale.

On note toutefois **une baisse globale de la production de DMA depuis 2010, plus rapide que celle de la moyenne régionale.** Une analyse plus fine pourra être réalisée dès la transmission des données régionales.

En 2018, on constate une **stabilisation des productions d'OMA (+0,6%) et de DMA (+0,5%)** par rapport à 2017. Les diminutions enregistrées entre 2010 et 2017 tendent donc à s'atténuer. La reprise économique est un élément pouvant expliquer cette évolution. De plus, les performances de la Ressourcerie du Pays Voironnais, avec en 2018 une diminution de 8 % des tonnages réemployés via cet équipement impactent les tonnages de DMA et peut également expliquer une part de cette évolution.

Le taux de valorisation matière pour 2018 est de 54,6 % (54 % en 2017), et 49,4 % sans les déchets inertes. Le Pays Voironnais doit donc augmenter de 5,6 % son taux de valorisation d'ici 2020 pour atteindre l'objectif réglementaire des 55 % de valorisation matière pour les déchets non dangereux non inertes. Les taux de recyclage et de valorisation des déchets du BTP sur le territoire sont inconnus.

Pour atteindre l'objectif de hausse du taux de valorisation, plusieurs actions ont été amorcées ou sont prévues :

- **Actions concernant les déchèteries :**
 - Réinstallation d'une benne pour collecter et valoriser les plastiques durs et collés : 10 tonnes par an ;
 - Nouvelles filières REP : jouets, bricolage et outillage, articles de sport ;
 - Ouverture d'une déchèterie professionnelle privée : 1250 tonnes d'encombrants déviées par an et sortie de 6 à 8000 tonnes de déchets du champ de compétence du Pays Voironnais.
- **Actions concernant les consignes de tri et leur collecte :**
 - Déploiement des sacs compostables et des nouveaux bioseaux pour la collecte des déchets alimentaires : 350 tonnes de déchets alimentaires de plus d'ici à 2020 ;
 - Simplification du geste de tri à l'ensemble des plastiques : 165 tonnes d'emballages supplémentaires par an ;
 - Modification des fréquences de collecte sur certains secteurs, ce qui permet une hausse du geste de tri et un transfert de déchets du résiduel vers l'alimentaire.
- **Actions concernant le traitement des déchets :**
 - Tri de nos refus de collecte sélective au Centre de tri Athanor à La Tronche : 500 tonnes par an (jusqu'à l'extension des consignes de tri).
- **Actions concernant la prévention des déchets (TZDZG / Programme Local de Prévention des DMA puis Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) :**
 - Poursuite et intensification des actions de sensibilisation à destination des citoyens, des entreprises et des collectivités ;

- Poursuite de la promotion du réemploi et travail sur le maillage du territoire ;
- Réflexion pour une éventuelle mise en place de la tarification incitative.

En revanche, **le Pays Voironnais affiche un taux d'enfouissement bas (2,1 % en 2018)**, bien plus bas que la moyenne régionale (25 %) et en baisse depuis 2010 (-71,9 % par rapport à 2010). Ainsi, l'objectif de -30 % en 2020 fixé par la loi TECV est déjà atteint.

On note cependant une hausse de ce taux d'enfouissement entre 2017 et 2018 (de 0,8 % à 2,1%) ; cette évolution est due à un détournement de flux incinérable en enfouissement suite à un problème technique à l'usine d'incinération Athanor.

Le graphique suivant présente la part, en tonnage, des filières de traitement des DMA en 2018 pour le Pays Voironnais.

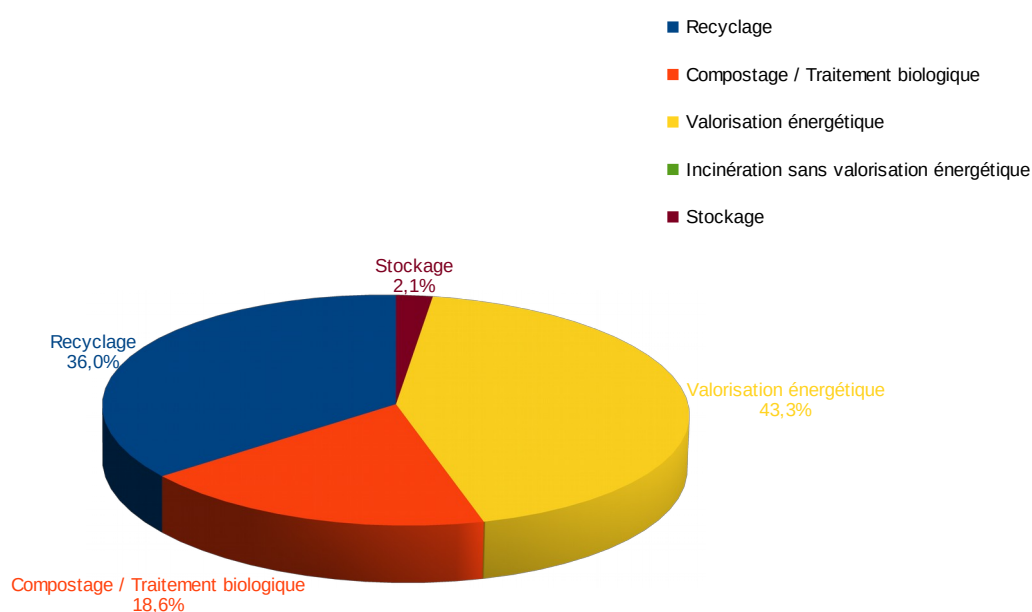


Illustration 29 : Filières de traitement des déchets en 2018

Caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays Voironnais

Afin d'enrichir la connaissance du gisement de déchets traités par le Pays Voironnais, une campagne de caractérisations des DMA a été réalisée pour avoir un état des lieux des pratiques ainsi que pour prioriser certaines actions de prévention. Les collectes suivantes ont été caractérisées :

- **Ordures ménagères résiduelles** : 3 tournées concernées
- **Emballages** : 3 tournées concernées
- **Papiers** : 3 tournées concernées
- **Déchets alimentaires** : 3 tournées concernées
- **Benne encombrants des déchèteries** : 2 déchèteries concernées

Les objectifs principaux de cette campagne de 14 caractérisations, réalisées entre février et mars 2019 étaient les suivants :

- Déterminer la part des gisements de déchets potentiellement valorisables ;
- Déterminer la part des gisements de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention ;
- Appréhender des variations de composition des DMA selon les types d'habitat et les zones.

Les opérateurs ont cherché à se rapprocher au plus juste de la méthode de caractérisation MODECOM avec les moyens techniques dont disposait le Pays Voironnais. Pour autant, et ceci est une des limites de cet exercice, les plans d'échantillonnage ne correspondent pas aux exigences de la méthode dite MODECOM (échantillons OMR > 500 kg / CS > 250 kg). Pour autant, les quantités caractérisées permettent de dégager des questionnements sur la composition des DMA traités ainsi que de prioriser certaines actions de prévention.

>Méthode de mobilisation

Une vingtaine d'agents du service Gestion des déchets ont participé à cette campagne de caractérisation. En complément des résultats à proprement parler, l'appel à volontaires lancé à l'ensemble du service a permis de mettre à l'agenda l'élaboration du diagnostic associé au PLPDMA, de mobiliser autour de l'enjeu de la prévention et de créer une certaine cohésion dans un service où le panel de métiers effectué est large.

>Grille de tri lors des caractérisations

La grille de tri des déchets utilisée lors des caractérisations est détaillée ci-dessous. Elle indique par ailleurs les pistes d'actions de préventions associées à chaque catégorie de déchets triée :

Catégories de déchets À caractériser NIVEAU 1	Catégories de déchets À caractériser NIVEAU 2	Actions de prévention associées
Ordures ménagères résiduelles	Imbriqués	Erreur de tri
	Fraction hygiénique	Couches lavables / lingettes démaquillantes / ...
Refus extension	Sacs plastiques	kit courses zéro déchet / promotion sacs en tissu
	Films plastiques	
	Barquettes	
	Pots yaourt	fabrication yaourt maisons
Emballages	Bouteilles d'eau	promotion eau du robinet
	Papiers krafts [FIBREUX]	Erreur de tri courante bac papier
Papiers	Imprimés publicitaires	Actions Stop-Pub
	Livres	Promotion boîtes à livre, <u>circulivre</u> , captage ressourcerie
	Fines	
	Papier Ramette [Type bureau]	
	Journaux Revues Magazines	
Verre		Promotion de la consigne
	Restes alimentaires (<u>Epluchures</u> de cuisine ...)	Promotion du compostage
Déchets putrescibles	Restes alimentaires consommables + Produits alimentaires partiellement ou totalement non Consommés (sous emballages)	Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
	Déchets de fleurs d'appartement	
	Pain	Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
	Fibreux (papier, carton)	
Déchets de <u>déchèterie</u>	Piles	
	DEEE	Partenariat avec structures du réemploi des DEEE
	Jouets	Partenariat avec associations
	Ampoules	
	Autres	
	Cartons bruns	Actions de prolongement durée de vie Cartons
	Textiles linges chaussures	Favoriser captage par la Ressourcerie, friperie, ...
	Déchets verts	Gestion autonome des déchets organiques : jardiner au naturel, broyage des déchets verts, Paillage, <u>mulching</u>

Illustration 30 : Grille de tri

En amont du lancement de la campagne de caractérisation, des tournées correspondantes à trois types d'habitat (Rural / Semi-Urbain / Urbain) ont été sélectionnées.

Le tableau ci-dessous synthétise les circuits de collecte et synthétise les arguments de choix :

N° Tournée	Secteur	Type d'habitat	Nb foyers collectés	Arguments choix de la tournée
2 (OMR - DAlim)	Montferrat	Rural	750	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée du nord et rurale stable dans le temps - Part de maisons individuelles > 70 % - 0,08 % de la population de la CAPV - 4 % population nord du territoire - Présence de la Résidence Plein Soleil - Zone d'activité de Charancieu (observation DAE)
106 (Emb – Pap)	Paladru	Rural	618	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée du nord rurale et stable dans le temps - Paladru : ville la plus peuplée de la partie nord du territoire
7 (OMR - DAlim) 107 (Emb - Pap)	Rives / Charnècles	Semi-urbain	730	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée du sud et stable dans le temps - Diversité d'habitat : centre-ville, habitat collectif et maisons individuelles - ZA Bièvre Dauphine
9 (OMR - DAlim) 109 (Emb – Pap)	Voiron Sermorens	Urbain	547 points de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée du sud urbaine et stable dans le temps - Tournée d'une ville-centre - Activités commerciales
Déchèterie Nord (Encombrants)	Le Pin	Rural	Non concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Déchèterie en zone urbaine avec une forte fréquentation - Connaître impact de la proximité de la Ressourcerie
Déchèterie Sud (Encombrants)	La Buisse	Urbain	Non concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Déchèterie du nord du territoire - Connaître impact de l'éloignement de la Ressourcerie sur le potentiel réemployable

Méthodologie : prélèvement des échantillons et définition de la grille de tri

La prise des échantillons a été réalisée à l'aide d'un engin doté d'un godet. Son contenu était ensuite versé sur une table de tri dont le réceptacle permet de déposer un peu plus d'1m³ de déchets. Les quantités collectées étaient variables suivant le flux de déchet caractérisé et les modalités de prélèvement :

- **OMR** : prélèvement au quai de transfert à la pelle puis utilisation du godet pour le verser sur la table de tri
Poids moyen = 137,27 kg
- **Emballages** : prélèvement au centre de tri avec le godet pour le verser
Poids moyen = 66 kg
- **Papier** : prélèvement au godet pour le verser dans une caisse palette de 40 kg puis dans le réceptacle de la table de tri
Poids moyen = 108,6 kg
- **Déchets alimentaires** : prélèvement au godet (moitié) et rééquilibrage dans 3 bacs de 240 litres pour le verser dans le réceptacle de la table de tri (tri effectué sur déchets humides)
Poids moyen = 217,31 kg
- **Déchèteries** : pas de prélèvement de l'échantillon puisque les objets déposés avec les encombrants ont été caractérisés puis pesés en haut de quai à l'accueil des usagers en présence d'un agent valoriste de la Ressourcerie
Poids moyen = 853,93 kg



Illustration 31 : opérateurs durant une pesée

En ce qui concerne la grille de tri, elle correspond à ce qui est détaillé sur l'illustration n° 31. Il avait donc été prévu de caractériser 7 catégories et 27 sous-catégories de déchets. Au gré des observations, certaines hypothèses de départ ont été écartées au cours de la campagne de caractérisation (*Ex.* : pots de yaourt, capsules de café ...).

Au total, le **poids de l'ensemble des DMA caractérisés s'élève à 2643,4 kg** (64,61 % du poids total provenant des 2 caractérisations réalisées en haut de quai sur les encombrants en déchèterie).

Analyse des caractérisations sur les Ordures ménagères résiduelles :

Poids total de déchets valorisables dans les OMR : 266,3 kg

Poids total des OMR caractérisées : 411,82 kg

Soit 64,66 % de déchets valorisables

TYPE HABITAT	Semi urbain	Rural	Urbain	TOTAL
Gaspillage alimentaire (GA) en %	7,10 %	2,30 %	13,26 %	6,31 %
Dalim hors GA %	26,13 %	25,60 %	30,67 %	26,78 %
Dalim en %	33,23 %	27,90 %	43,93 %	33,09 %
Fraction hygiénique en %	5,67 %	0,00 %	1,14 %	2,48 %
Textiles Linges Chaussures en %	4,35 %	2,95 %	3,27 %	3,57 %
Verre en %	4,31 %	3,69 %	3,35 %	3,87 %

Illustration 32 : Analyse caractérisations OMR

En rouge, sont marquées les données prioritaires au regard des actions de prévention des DMA pouvant être mises en place.

Les résultats ci-dessous sont assez surprenants en ce qui concerne la part des déchets alimentaires, qui s'élève à 33,09 % des OMR, sur un territoire où pourtant une collecte des déchets alimentaires couvre au moins 80 % des habitations. La dernière campagne MODECOM 2017 réalisée sur les OMR appuie le constat selon lequel les putrescibles composent plus du quart du gisement d'OMR (27%). Dans cette part, 10 % relève du gaspillage alimentaire et ménager (produits alimentaires non consommés, sous emballages ou non). Les déchets alimentaires ont été les plus nombreux sur la tournée de collecte urbaine, et certains éléments de contexte sont à prendre en compte : de nombreux invendus (croissants ...) de boulangerie étaient présents dans l'échantillon. C'est ainsi que le gisement de gaspillage alimentaire atteint 13,26 % des OMR en zone urbaine (contre 6,31 % en moyenne sur cette campagne).

> Cette observation, quoique circonscrite, invite à réfléchir de façon plus large aux actions pouvant être mises en place auprès des Grandes et moyennes surface et des boulangeries afin de **favoriser les dons alimentaires auprès de structures associatives** (grandes et moyennes surfaces, boulangerie, ...) **et/ou les actions permettant d'inciter financièrement des usagers à se tourner vers des produits avec une Date Limite de Consommation proche afin de limiter ce gaspillage.**



Illustration 33 : Gaspillage alimentaire - Tournée rurale - 13/02/2019

Ces résultats mettent l'accent également sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier :

> **Les actions de promotion de la gestion de proximité des déchets organiques** (lombricompostage, compostage individuel/partagé) ;

> **Les actions de sensibilisation** à la bonne gestion des achats alimentaires, du magasin au frigo, au partage d'astuces de cuisine des restes et à **la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

> La **fraction hygiénique (couches, lingettes, textiles sanitaires)** correspond à 2,48 % du gisement d'OMR caractérisé et se trouve bien en deçà des éléments **MODECOM 2017 qui les estime à 12 à 15 % des OMR. Ce chiffre est en constante hausse depuis 1993, cela légitime la réflexion à poursuivre sur les moyens d'actions permettant de réduire la fraction hygiénique, souvent à usage unique.** Depuis 2011, le Pays Voironnais s'est montré actif sur la promotion des changes lavables. Deux crèches se sont équipées et ont mis en place les changes lavables dans leur structure. Plusieurs interlocuteurs de la petite enfance ont été sensibilisés à la thématique avec pour objectif de faciliter l'accueil des enfants en changes lavables dans leur structure. Par ailleurs, des ateliers mensuels d'information ont lieu à destination des parents et intéressés sur le Pays Voironnais avec à la clé un prêt de changes lavables possible afin de mieux faire son choix. Une maison de retraite (les Edelweiss à Voiron) a également été accompagnée afin d'expérimenter ce matériel.

> **Les Textiles Linges Chaussures** représentent **3,57 % des OMR** caractérisés lors de la campagne, ce qui est assez comparable aux données **MODECOM (2-3%)**. Cela alerte sur la nécessité de **mieux mailler le territoire en ce qui concerne les points d'apports volontaires de vêtements pour réemploi et/ou recyclage selon l'état des flux collectés** (bornes TLC, apport volontaire à la ressourcerie, friperie ...).



Illustration 34 : Textile - Tournée rurale - 13/02/2019

Analyse des caractérisations sur les Déchets alimentaires (Dalim) :

Poids total refus dans Dalim : 35,78 kg

Poids total des Dalim caractérisés : 651,93 kg

Soit 5,5 % de refus dans les Dalim

TYPE HABITAT	Semi urbain	Rural	Urbain	TOTAL
Pain en %	1,76 %	1,89 %	0,57 %	1,60 %
Gaspillage alimentaire (dont pain) en %	18,73 %	12,29 %	9,08 %	13,17 %
Textiles Linges Chaussure				
En %	1,41 %	0,09 %	0,00 %	0,38 %
Fraction hygiénique				
En %	0,31 %	0,54 %	0,86 %	0,55 %

Illustration 35 : Analyse caractérisations DALim

Par rapport à la qualité du tri des déchets alimentaires collectés en porte-à-porte, on note une part des refus dans les échantillons prélevés des déchets alimentaires très faible. Cela dénote un geste de tri de qualité de la part des habitants pour cette collecte existante depuis 1999.

Tout comme les résultats de la caractérisation des OMR, la quantité de gaspillage alimentaire dans les déchets alimentaires est importante. Elle est même supérieure en pourcentage à la quantité présente dans le flux des déchets résiduels en atteignant 13,17 % du flux. La dernière campagne MODECOM réalisée en 2017 estime donc à 10 % la part de gaspillage alimentaire dans les OMR. Dans le cadre de la campagne de caractérisation du Pays Voironnais, leur part était moindre dans les OMR du Pays Voironnais : 6,17 %. Avec l'existence d'une collecte séparée des déchets alimentaires, un report de ce gaspillage des OMR vers le flux alimentaire est constaté : fruits et légumes entiers, pain, produits emballés ...

Les quantités de pain atteignent en moyenne 1,60 % sur ces 3 caractérisations des déchets alimentaires.

>Il semble essentiel de poursuivre et renforcer les **actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire** : communication sur le gaspillage, ateliers sur la cuisine des restes/du

pain dur, la bonne gestion des achats du magasin au frigo, promotion du don alimentaire ...

La fraction hygiénique est estimée est 0,55 % de l'ensemble, ce qui légitime davantage les actions à mener pour réduire ce flux des textiles sanitaires.



Illustration 36 : Gaspillage alimentaire - Tournée Semi-Urbaine - 28/02/2019



Illustration 37 : Gaspillage de pain - Tournée Semi-Urbaine - 28/02/2019

Analyse des caractérisations sur les Emballages :

Poids total de refus de collecte sélective dans les Emballages : 72,56 kg

Poids total des Emballages caractérisés : 197,96 kg

Soit 36,7 % de refus de collecte sélective dans les emballages

Dont 26,82 kg d'OMR soit 13,5 % des emballages caractérisés

Parmi ces 26,82 kg, 15,81 kg de plastiques souples pouvant être triés à partir de 2020 sur le territoire, soit 8 % des emballages caractérisés.

TYPE HABITAT	Semi urbain	Rural	Urbain	TOTAL
Dalim en %	2,18 %	2,11 %	4,03 %	2,86 %
Dont gaspillage Alimentaire en %	1,75 %	1,96 %	2,74 %	2,17 %
Bouteills d'eau en %	1,67 %	3,60 %	3,91 %	2,97 %
Cartons bruns en %	0,00 %	13,93 %	0,00 %	3,27 %

Illustration 38: Analyse caractérisations emballages

Encore une fois, en matière d'actions de prévention, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont à renforcer au regard de leur place dans les emballages : 2,17 %.

L'hypothèse majeure vérifiée est l'importance du flux de bouteilles d'eau minérales pouvant être évitées par la **promotion de l'eau du robinet** : 2,97 % en moyenne.

> Cela pourrait prendre la forme d'affiches à relayer de façon régulière sur les abribus, sur le site internet du Pays Voironnais et des communes, de stands ponctuels dédiées au jeu de type « bar à eau » voire à l'intégrer automatiquement sur chaque stand du service, articles dans la presse sur la qualité de l'eau du robinet, distribution de gourdes réutilisables...

En ce qui concerne les gros et moyens cartons, ils représentent 3,27 % du gisement des emballages. Cela est relativement important, sachant qu'une majorité de cartons sont apportés dans les déchèteries du territoire ou collectés en porte-à-porte dans les centres-villes et centres-bourgs.

> Des **actions** pourraient permettre soit de **réduire le flux des cartons**, soit via la **recherche d'alternatives** telles des palettes consignées à solliciter auprès des fournisseurs, soit via des actions permettant **d'allonger la durée de vie des cartons en bon état**. Cela pourrait prendre la forme d'un service – à la charge de l'habitant ou non – de mise à disposition de cartons pour certaines phases de vie identifiées (déménagement, emménagement, désencombrement ...) ou bien la mise en place de consignes de cartons dans les entreprises.



Illustration 39 : Bouteilles d'eau - Tournée Rurale - 22/02/2019

Analyse des caractérisations sur les Papiers :

Poids total de refus dans les papiers : 11,19 kg

Poids total des papiers caractérisés : 325,77 kg

Soit 3,43 % de refus dans les papiers.

TYPE HABITAT	Semi urbain	Rural	Urbain	TOTAL
Imprimés publicitaires				
En %	32,82 %	19,73 %	20,09 %	24,17 %
Livres en %	0,15 %	4,96 %	1,89 %	2,12 %

Illustration 40: Analyse caractérisations papiers

Les imprimés Non Sollicités (INS) sur les 3 collectes des papiers caractérisées s'élèvent à 24,17 % du gisement total de papiers. Le taux frise les 20 % sur chaque type d'habitat, ce qui en fait une action de prévention prioritaire sur tout le territoire.

> Le gisement d'évitement des imprimés non sollicités s'élève à 13,6 kg/hab/an. Le taux d'équipement des boîtes aux lettres (BAL : référence moyenne : 15,2 % d'équipement des BAL) du Pays Voironnais est d'environ 20 % en 2018. En prenant en compte l'efficacité du Stop-Pub (à 90%), le Pays Voironnais à ce jour est en capacité de réduire son gisement de 2,5 kg/hab/an.



Illustration 41 : Imprimés Non Sollicités - Tournée Semi-Urbaine - 26/03/2019

En portant son taux d'équipement des BAL à 30 % (Moyenne haute), le Pays Voironnais pourrait réduire de 3,7 kg/hab/an la part des imprimés non sollicités soit 1,2 kg/hab/an de plus qu'en 2018.

> En ce qui concerne les **livres**, leur part n'est que faible et s'élève à 2,12 %. Il semble important de veiller à ce que des **partenariats** soient mis en place afin de rediriger au maximum les habitants vers les solutions d'**apport volontaire de livres pour don et réemploi** : Ressourcerie, boîte à livres, boîte à dons, Circul'livre ...

Analyse des caractérisations sur les Encombrants présents en déchèterie :

Poids total des objets recyclables jetés dans la benne des encombrants : 476,23 kg (27,9 % des encombrants)

Point de vigilance : lors de l'une des deux caractérisations, à Le Pin, la benne des Déchets d'éléments d'ameublement était pleine ce qui a nécessairement alourdi le poids des objets déposés en encombrants faute de solutions alternatives

Poids total des objets réemployables : 98,8 kg (5,8 % des encombrants)

Poids total des objets valorisables (recyclables et réemployables) : 575 kg

Soit 33,3 % de l'ensemble des apports en encombrants caractérisés pouvant faire l'objet d'une meilleur valorisation

TYPE HABITAT	Semi urbain	Rural	Urbain	TOTAL
Objets réemployables en %	0	6,26 %	5,58 %	5,79 %

Illustration 42: Analyse caractérisations bennes des encombrants

La caractérisation en zone urbaine a eu lieu à la déchèterie de La Buisse, au sein du Site écologique à côté de la Ressourcerie. La proximité immédiate de cet outil majeur du réemploi n'a pas eu d'impact significatif sur le pourcentage d'objets réemployables jetés avec les encombrants : en effet celui-ci s'élève en moyenne à 5,79 % (5,58 % à La Buisse).



Illustration 43 : Chaussures pour réemploi - Déchèterie en zone rurale - 08/03/2019

L'hypothèse de départ était la suivante : le taux d'objets réemployables sur une déchèterie du nord serait inévitablement plus fort que celui La Buisse ou que dans une déchèterie du Sud plus proche de la Ressourcerie. Cela est à nuancer, et cela tient peut-être davantage aux logiques à l'œuvre du public qui fréquente les déchèteries (à explorer : perception d'un double passage Déchèterie/Ressourcerie comme une contrainte ou facilité d'un simple passage ; formalités pour y accéder différentes ; symbolique de la mise au rebut ou du don pour réemploi différentes ; freins et leviers pour favoriser les pratiques de dons). Dans les échanges avec les usagers de la déchèterie de Le Pin, la Ressourcerie était évoquée tout comme l'importance d'un maillage plus complet du territoire en matière de réemploi.

> Des actions sont donc à mettre en place afin de **faciliter davantage les gestes de dons en apport volontaire, et d'identifier les arguments pour lever certains freins à ces pratiques**. Par ailleurs, il est important de poursuivre les efforts pour communiquer et faire connaître la Ressourcerie.

[Méthode MODECOM 2007] Analyse de la production d'OMA du Pays Voironnais

Catégories	Sous-catégories	MODECOM 2007			MODECOM 2007 Pays Voironnais Gisement d'évitement				Actions
		Total OMR en kg/hab.	En % des OMR	En % des matériaux secs	OMR en tonnes	Emballages / JRM en Tonnes	OMR en kg/hab.	Emballages s/JRM en kg/hab.	
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires (reste de cuisine)	72,1	22,8%	0,2%	4 240,7	18,5	45,5	0,2	Lombricompostage, compostage individuel/collectif
	Produits alimentaires non consommés (sous emballage)	6,9	2,2%	0,2%	407,1	16,4	4,4	0,2	Lutte contre le gaspillage alimentaire
	Autres putrescibles	3,8	1,2%	0,0%	222,9	3,4	2,4	0,0	Lombricompostage, compostage individuel/collectif
	Déchets de jardin	14,9	4,7%	0,0%	877,3	2,2	9,4	0,0	Paillage, broyage, compostage, jardinage pauvre en déchets
Papiers	Emballages papiers	3,8	1,2%	0,6%	221,8	45,8	2,4	0,5	Promotion du stop pub, <u>éco-exemplarité</u> , dématérialisation
	Journaux, magazines et revues	9,4	3,0%	23,6%	552,2	1 851,0	5,9	19,9	
	Imprimés Publicitaires	9,5	3,0%	22,3%	557,4	1 751,8	6,0	18,8	
	Papiers bureautiques	6,9	2,2%	4,2%	408,2	333,4	4,4	3,6	
	Autres papiers	3,1	1,0%	1,4%	181,2	110,6	1,9	1,2	
Cartons	Emballages cartons plats	9,8	3,1%	6,8%	576,5	530,7	6,2	5,7	Sensibilisation, allongement durée de vie des cartons, caissons réutilisables, réemploi
	Emballages cartons ondulés	7,7	2,4%	11,9%	451,0	932,8	4,8	10,0	
	Autres cartons	0,5	0,2%	0,4%	30,8	33,7	0,3	0,4	
Composites	Composites ELA	1,6	0,5%	1,9%	95,5	152,5	1,0	1,6	Réemploi, réparation, réutilisation
	Autres Emballages composites	2,8	0,9%	0,4%	161,7	32,5	1,7	0,3	
	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	1,0	0,3%	0,2%	56,0	12,3	0,6	0,1	
Textiles	Textiles	7,3	2,3%	0,2%	431,2	19,4	4,6	0,2	
Textiles sanitaires	Textiles sanitaires fraction hygiénique	19,4	6,2%	0,1%	1 143,2	9,5	12,3	0,1	Promotion des alternatives durables (changes lavables, serviettes hygiéniques lavables, cotons lavables, mouchoirs en tissus <small>etc.</small>)
	Textiles sanitaires fraction papiers souillés	13,7	4,3%	0,3%	807,4	23,2	8,7	0,2	

Plastiques	Films polyoléfinés (PE et PP)	13,4	4,2%	1,2%	789,2	96,0	8,5	1,0	Ateliers de sensibilisation (cours zéro déchet, chariots témoins, sacs réutilisables) Promotion eau du robinet, promotion consommation responsable
	Bouteilles et flacons en PET	2,4	0,8%	7,1%	141,3	557,5	1,5	6,0	
	Bouteilles et flacons en Polyoléfinés	2,0	0,6%	3,4%	119,2	263,1	1,3	2,8	
	Autres emballages plastiques	11,3	3,6%	1,8%	665,6	141,9	7,1	1,5	
	Autres plastiques	7,0	2,2%	1,4%	408,8	106,0	4,4	1,1	
Combustibles non classés	Emballages en bois	1,1	0,4%	0,1%	66,9	7,2	0,7	0,1	Réemploi, réutilisation
	Autres combustibles	6,6	2,1%	0,3%	386,9	22,8	4,2	0,2	
Verre	Emballages en verre incolore	8,2	2,6%	0,8%	481,5	63,5	5,2	0,7	Promotion consommation responsable et consigne, maillage du territoire
	Emballage en verre de couleur	9,0	2,8%	1,5%	528,7	116,5	5,7	1,3	
	Autres verres	1,0	0,3%	0,1%	58,9	7,4	0,6	0,1	
Metaux	Emballages métaux ferreux	5,4	1,7%	4,7%	320,3	371,1	3,4	4,0	Ateliers de sensibilisation (cours zéro déchet, chariots témoins, sacs réutilisables) Promotion eau du robinet, promotion consommation responsable
	Emballages aluminium	1,2	0,4%	0,3%	70,6	20,7	0,8	0,2	
	Autres métaux ferreux	1,6	0,5%	0,2%	91,8	15,7	1,0	0,2	
	Autres métaux	0,9	0,3%	0,0%	50,0	3,7	0,5	0,0	
Incombustibles non classés	Emballages incombustibles	0,3	0,1%	0,0%	19,6	2,6	0,2	0,0	
	Autres incombustibles	7,8	2,5%	0,2%	457,6	13,5	4,9	0,1	
Déchets ménagers spéciaux	Produits chimiques	1,3	0,4%	0,2%	78,8	16,8	0,8	0,2	Piles et cartouches rechargeables
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0	0,0%	0,0%	2,0	0,5	0,0	0,0	
	Piles et accumulateurs	0,1	0,0%	0,0%	7,6	1,4	0,1	0,0	
	Autres déchets ménagers spéciaux	1,1	0,3%	0,1%	62,8	8,7	0,7	0,1	
Fines < 20 mm		40,1	12,7%	1,7%	2 355,0	131,5	25,3	1,4	
Total		316,2	100,0%	100,0%	18 585,5	7 847,5	199,5	84,2	

Evolution des types et quantités de DMA sans nouvelles mesures de prévention

On estime que la population du Pays Voironnais va prochainement atteindre 100 000 habitants. A l'horizon 2030, le nombre d'habitants atteindrait 106 000 habitants selon les projections démographiques. Dans le cadre de la mutualisation des outils de traitement d'Athanor à la Tronche, le tonnage de déchets à incinérer pour le Pays Voironnais à Athanor a été estimé à 15 500 tonnes. Il comprend les OMR, les déchets d'activité économique, les encombrants, les refus de méthanisation et les refus de tri.

Par rapport à 2018, l'augmentation de la population serait donc de 13,76 % pour 2030. En 2024, terme du PLPDMA, à raison d'une croissance de 1,06 points par an, la population atteindrait 99 300 habitants.

Sur la base de la production des déchets par habitants pour 2018, **le tonnage de DMA sans nouvelles mesures de prévention pourrait atteindre 55 826 tonnes, soit 3 441 tonnes supplémentaires en 2024.**

Partie 3 : Objectifs de réduction des DMA

Historique des mesures menées en faveur de la prévention des DMA depuis 2011

Les actions développées dans le cadre du Programme Local de Prévention (2011 – 2015)

Actions	Indicateurs de résultats
1 : Sensibilisation du grand public à la prévention	<p>Taux pers ayant entendu parler de la prévention : 66 %</p> <p>2 169 personnes lors des SDD</p> <p>1 309 personnes lors des SERD</p> <p>21 ateliers éco-conso : 198 pers</p> <p>450 classes</p> <p>10 652 pers (marchés / expo)</p> <p>ECOGESTE : 8 167 visites</p>
2 : Promouvoir l'exemplarité de la collectivité	<p>562 élus et « agents des services formés »</p> <p>200 aides à domicile sensibilisées</p> <p>Mise à disposition de gobelets pour les événements</p> <p>utilisation de produits naturels pour l'entretien des locaux administratif</p> <p>5 lombricomposteurs en interne</p> <p>27 communes signataire délibération zéro phyto + suppression phyto en interne</p>
3 : Promotion du compostage individuel	<p>34 ateliers – 1 031 pers</p> <p>29 guides composteurs</p> <p>14,7% taux d'équipement</p>
4 : Promotion du lombricompostage	<p>38 formations : 226 équipées 370 formées</p> <p>25 lombricomposteurs en écoles</p> <p>Cartographie des donneurs de lombrics</p>
5 : Promotion du compostage collectif – broyage – poules	<p>11 sites en fonctionnement et suivis</p> <p>91 locations (depuis 2014)</p> <p>agents communaux formés</p>
6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire	<p>3 ateliers cuisines anti-gaspi</p> <p>3 disco soupe : 210 pers</p> <p>protocole pour la restauration collective</p>

	<i>Gourmet bag : + de 20 restaurateurs engagés</i>
7 : Promotion du stop-pub	<i>16,46 % taux d'équipement 3 communes test</i>
8 : La Ressourcerie du Pays Voironnais, Promotion du réemploi	<i>374 personnes sensibilisées au réemploi 39 visites Ressourcerie 28 permanences organisées en déchèteries 1 991 tonnes entrantes 1 035 tonnes réemployées</i>
9 : Promotion des couches lavables	<i>19 crèches enquêtées 1 crèche en couches lavables 2 conférences débats</i>
10 : Campagne de sensibilisation auprès des professionnels + déchets dangereux	3 éditions de Répar'acteurs 12 réunions avec les professionnels

Les actions développées dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2017 – 2019)

Axe 1 : Promotion du TZDZG à destination des citoyens : prévention et tri des déchets ménagers

Action	Sous-action	Indicateurs			
		Intitulé	2017	2018	Total
Sensibilisation du grand public à l'économie circulaire (de la prévention, au tri et au recyclage...)	Moteur de recherche ECOGESTE / Logo TZDZG	Nombre de visites	4399	4153	8552
	Semaine Européenne de Réduction des Déchets	Nombre de visiteurs	90	369	459
	Animation avec les scolaires	Nombre d'élèves sensibilisés	2825	2767	5592
	Marchés, événements, stands, ateliers...	Nombre de personnes sensibilisées	1230	1676	2906
Limitation des imprimés non-sollicités : promotion du stop-pub	Distribution autocollants stop-pub	Taux d'équipement des BAL	19,00 %	20,00 %	0,39
Promotion du réemploi, Ressourcerie et de la réparation	Promotion des Ressourceries du territoire et développement de l'économie sociale et solidaire (axe 14)	Nombre de visiteurs Ressourcerie	148	18	166
	Sensibilisation : Répar'acteur, ateliers récup, repair café, bourses d'échanges...	Nombre d'événements liés au réemploi/réparation	4	22	26
Promotion des changes lavables	Accompagnement de crèches	Nombre de crèches accompagnées	0	1	1
	Sensibilisation des particuliers : plan de communication changes lavables	Nombre de personnes sensibilisées (particuliers + professionnels)	61	187	248
Optimisation des modes de collecte	Déploiement du contrôle d'accès en déchèterie / mise en place de gardes corps retournement (bennes gravats et déchets verts)	Nombre de déchèteries munies du contrôle d'accès	6 (sur 8)	8	8
	Travail d'optimisation des fréquences de collecte	Nombre de communes concernées par la réduction de fréquence	1	1	2
Tarifcation incitative (axe 5)	Organisation d'un test pour la mise en place d'une tarification incitative sur une zone témoin (décision politique non confirmée)	Nombre de communes concernées par la TI	0	0	0

Axe 2 : Promotion du TZDZG à destination des entreprises et collectivités : prévention et gestion des déchets professionnels

Action	Sous-action	INDICATEURS			
		Intitulé	2017	2018	Total
Ecologie industrielle (axe 11)	<i>Diagnostic de flux sur des zones d'activité</i>	<i>Non pertinent</i>			
	<i>Animation avec les CCI-CMA sur le projet TZDZG (PNSI...) pour créer des synergies entre acteurs économiques</i>	Nombre d'animations avec CCI	0	0	0
	<i>Mise en place concrètes d'actions avec les entreprises</i>	Nombre d'actions concrètes mises en place	3	9	12
	<i>Diagnostics de flux au sein des entreprises (CCI – CMA)</i>	Nombre de diagnostics réalisés	2	5	
Déchets des administrations (axe 4.2)	<i>Développement de la commande publique durable</i>	Nombre de projets sur la commande publique durable	1	0	1
	<i>Développement de diagnostics « Eco-exemplarité » pour les structures publiques</i>	Nombre de diagnostics réalisés	0	8	8
Eco-exemplarité de la collectivité : marchés public et consommables (axe 12)	<i>Suppression des produits d'entretien ménagers (substitution par des produits naturels)...</i>	<i>Non pertinent</i>			
	<i>Limitation des consommations de papiers...</i>	<i>Non pertinent</i>			
	<i>Développement des éco-événements (suppression des gobelets jetables)</i>	Nombre de prêt de pack éco-événements	53	51	104
Redevance spéciale (RS) (axe 6)	<i>Modification des grilles tarifaires de la RS pour encourager au tri</i>	<i>Non pertinent</i>			
	<i>Poursuite du travail mené avec les entreprises sur la RS</i>	Nombre de redevables de redevance spéciale	245	209	454
Déchets du BTP : soutien à la mise en place de déchèteries professionnelles (axe 9)	<i>Travail collaboratif en lien avec le département</i>				
	<i>Proposition faite au Conseil départemental d'être Territoire pilote pour des expérimentations</i>	Nombre de réunions/groupes de travail consacrés au sujet	2	1	3
	<i>Accompagnement des professionnels du BTP dans la gestion de leurs déchets</i>				

Axe 3 : Déchets organiques : prévention, collecte et traitement pour les particuliers et professionnels

Action	Sous-action	INDICATEURS			
		Intitulé	2017	2018	Total
Réduire à la source : lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage individuel, lombricompostage, sites de compostage partagé, poulaillers et promotion des techniques alternatives (broyage / paillage...)	Lutte contre le gaspillage alimentaire avec les restaurateurs (Gourmet bag...) et la restauration collective (restaurants d'entreprise...), dans les écoles, et auprès des particuliers	Nombre de diagnostics réalisés	21	4	25
		Nombre de restaurants signataires de la charte Gourmet bag	3	0	3
	Mise à disposition de matériels (lombricomposteurs, composteurs, poulaillers...) et sensibilisation	Nombre d'équipements installés et vendus (sites de compostage, composteurs & lombricomposteurs)	297	373	670
	Sensibilisation des particuliers et des professionnels aux techniques alternatives de gestion de proximité des biodéchets et déchets verts (guides composteurs, broyage...)	Nombre d'animations réalisées	11	8	19
Collecte des biodéchets	Passage en sacs 100 % compostables pour la collecte des biodéchets et bioeaux ajourés	Nombre de foyers équipés	400	14560	14960
	Développement de la collecte en porte à porte des biodéchets en habitat vertical et auprès des professionnels	Non pertinent			
	Pour les nouveaux immeubles : obligation d'avoir un emplacement pour la mise en place de la collecte des biodéchets	Non pertinent			
	Réflexion pour l'augmentation du tarif de la RS pour les établissements ne les séparant pas des OMR	Non pertinent			
Traitement des biodéchets	Méthanisation : participation au projet d'étude d'opportunité des gisements potentiels (avec des apports de biodéchets et déchets verts de la collectivité et des flux issus des activités agricoles...)	Nombre de réunions sur le projet	2	4	6
	Optimisation de l'installation de compostage : - Déchets verts : valorisation des refus de criblage et mulch en filière bois énergie - Déchets alimentaires : baisse du tarif du compostage pour les apports extérieurs pour développer les synergies avec les gros producteurs	Valorisation des sous-produits : mulch et refus (en tonnes)	168	323	491
Valorisation des produits	Valorisation du geste de tri des déchets verts : ouverture du droit à compost pour les professionnels qui déposent des déchets verts sur la plate-forme de compostage	Apport de déchets verts (en tonnes)	17939	16777	34716
	Développement de la vente de compost Ferti Vert en sacs auprès des professionnels locaux de la jardinerie (voir centrales d'achat...)				
	Développement des partenariats avec les agriculteurs locaux (contrats de vente de compost, tests agricoles...)	Non pertinent			
	Essais avec des agriculteurs pour les lixiviats de compostage afin de les incorporer aux cultures	Non pertinent			

Axe 4 : Démarche participative, gouvernance et promotion du TZDZG

Action	Sous-action	INDICATEURS			
		Intitulé	2017	2018	Total
Gouvernance de projet	<i>Gouvernance du TZDZG : mise en place des différentes instances, animation groupes de travail</i>	Nombre de réunions gouvernance	1	1	2
	<i>Coordination des orientations TZDZG avec les autres instances de décisions (TEPOS, PCAET, EIT...)</i>	Nombre de réunions dédiées	5	3	8
Concertation / communication	<i>Communication externe : site internet, outils de communication, formation, campagne abribus...</i>	Nombre de newsletters publiées	2	3	5
	<i>Communication interne : diffusion interne des actions TZDZG (intranet, journal interne...) et renforcement des liens inter-services au sein de la collectivité</i>	Nombre d'articles publiés sous l'intranet	2	4	7
	<i>Renforcement de l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet (dont Défi Zéro Déchet – Familles & Commerces)</i>	Nombre de projets menés	2	2	4
Réseaux / rendus	<i>Rédaction des bilans d'activité (avec diffusion à l'Ademe), indicateurs... Points d'étape en commission au sein de la collectivité,...</i>	<i>Non pertinent</i>			
	<i>Participation aux journées locales et nationales des TZDZG ; formation de l'animatrice sur les thématiques TZDZG</i>	Nombre de journées-formations en lien Avec TZDZG	5	7	12

Les politiques de prévention des déchets connexes

Politiques connexes	Echéance	Objectifs
Paquet Economie circulaire de l'Union Européenne	2023	Mise en place du tri à la source des biodéchets en 2023
Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte		*-10 % des DMA entre 2010 et 2020 *Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2025 *Taux de valorisation matière à 55 % en 2020 *Taux de valorisation matière à 65 % en 2025 *-50 % de tonnages enfouis entre 2010 et 2025
Programme National de Prévention des Déchets	2014 - 2020	Découle de la loi TECV
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	2015 – 2031	*Réduire de 50 kg/hab/an les DMA entre 2031 et 2015 → stabilisation *Taux de valorisation matière à 70 % en 2031

A noter que deux documents, à la fois aux niveaux national et régional pourront avoir une incidence sur la conduite du PLPDMA du Pays Voironnais :

La Feuille de route Economie Circulaire (FREC) :

Voici ci-après les thématiques abordées dans la FREC : affichage durée de vie des produits et critères de réparabilité, développer les plateformes numériques cartographiant les services de réparation et de réemploi, atteindre 100 % de collecte des déchets recyclables d'ici 2025, simplifier et harmoniser les règles de tri des déchets sur tout le territoire, accélérer la collecte des emballages recyclables, bouteilles plastique et canettes, en priorité dans les zones urbaines les plus denses, déployer dans les collectivités volontaires des dispositifs de « consigne solidaire », améliorer le dispositif de pictogramme appelé Triman et rendre obligatoire à compter de 2021 son apposition sur les emballages et les produits destinés aux ménages et relevant des filières de responsabilité élargie des producteurs, réfléchir au déploiement d'un dispositif financier favorisant la reprise des anciens téléphones portables et leur réemploi ou recyclage.

Le Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire (PRAEC) :

Voici ci-après les 10 axes du PRAEC : promouvoir une alimentation durable du champ à l'assiette, investir dans l'industrie du futur dans un souci d'efficacité matière et énergie, développer la valorisation énergétique de la biomasse, diffuser les bonnes pratiques dans le secteur du tourisme, développer la filière locale de la construction bois et favoriser l'utilisation des matériaux alternatifs dans la construction, développer la déconstruction sélective et le réemploi des matériaux de construction, mieux tracer les flux pour boucler la boucle des plastiques, de l'écoconception au recyclage, investir dans la formation en économie circulaire, mobiliser les citoyens et les territoires, déclencher le passage à l'acte des entreprises à l'économie circulaire.

Les objectifs de réduction des DMA 2019 – 2024

Le tableau ci-dessous synthétise les objectifs de réduction à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA entre 2019 et 2024 :

	Tonnes	Kg/hab
Total 2010	58564	648
En 2018	52386	562
Objectif 2020 LTECV -10%	52708	583
En moins 2010-2020	5856	65
Objectif 2020 CAPV -12%	51536	570
En moins 2010-2020	7028	78

Illustration 44 : Source - Service Gestion des déchets

Le graphique ci-dessous présente l'évolution à atteindre d'ici 2024 en kg par habitant :

Evolution souhaitée des DMA (en kg/hab)

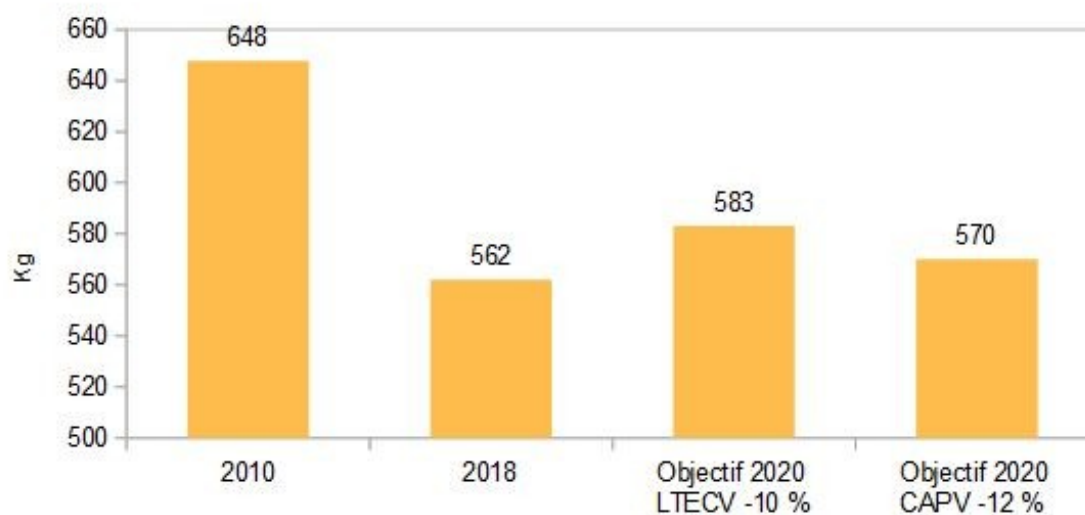


Illustration 45 : Source - Service Gestion des déchets

Le graphique ci-dessous présente l'évolution à atteindre d'ici 2024 en tonnes :

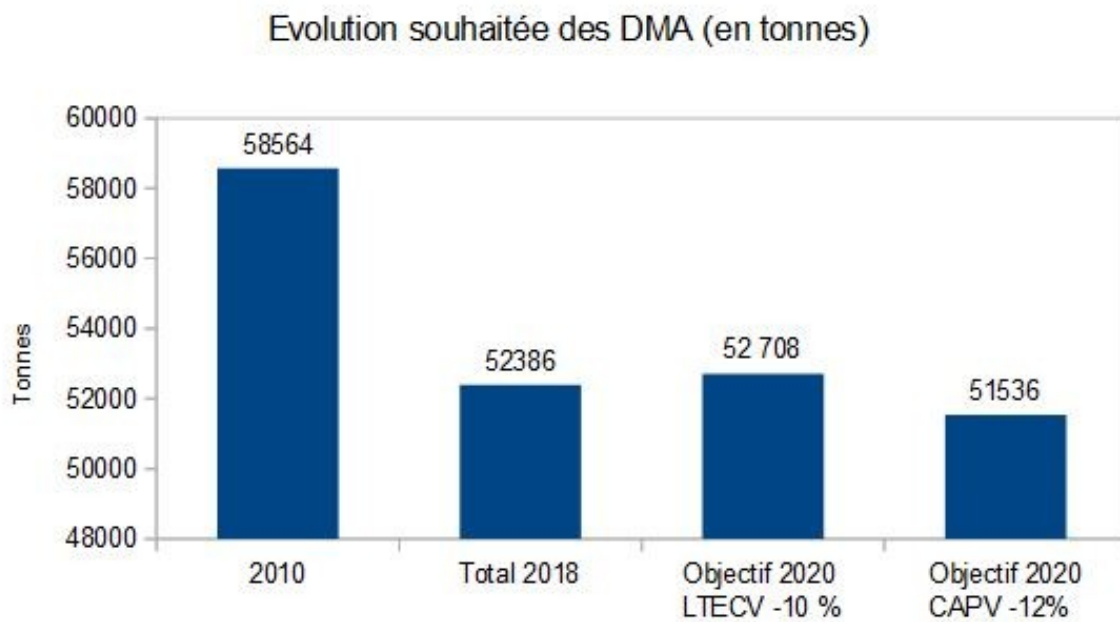


Illustration 46 : Source - Service Gestion des déchets

Partie 4 : Mesures et plan d'actions PLPDMA

Recensement des acteurs mobilisés et/ou mobilisables

Cette partie recense par catégories l'ensemble des acteurs déjà mobilisés et impliqués dans la conduite des politiques publiques de prévention des déchets au Pays Voironnais. Cette classification en catégories laisse aussi la place à d'autres acteurs, pas encore mobilisés par le service Gestion des déchets, qu'il pourrait être pertinent d'associer dans la mise en œuvre du PLPDMA.

Cette liste étant assez exhaustive, l'équipe projet PLPDMA souhaite réaliser un tableau de suivi dans la mobilisation des acteurs, qui comporterait un classement selon l'intensité du partenariat :

- Fort = porteur d'action
- Intermédiaire = porteur potentiel d'action
- A créer = à mobiliser

Un objectif de mobilisation de nouveaux partenaires chaque année pourrait être fixé afin de dynamiser autant que faire se peut la mobilisation autour des enjeux de la prévention des déchets sur le territoire.

Acteurs institutionnels :

- Conseil communautaire et Commission Protection de l'environnement du Pays Voironnais
- Services du Pays Voironnais (énergie-climat-environnement ; alimentation-forêt-agriculture ; économie ; santé ; aménagement opérationnel ...)
- Conseil de développement du Pays Voironnais
- Communes du Pays Voironnais (31) : centres sociaux, centres communaux d'action sociale, gestion urbaine sociale de proximité, services éducation et petite enfance
- Office du tourisme du Pays Voironnais
- Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère
- Chambres de commerce et d'industrie Grenoble, Nord Isère et Savoie
- Chambre d'agriculture de l'Isère
- ADEME Auvergne – Rhône-Alpes
- Région Auvergne - Rhône-Alpes
- Département de l'Isère
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Acteurs culturels :

- Le Grand Angle (Voiron)
- Cinéma Le Cap (Voreppe)
- Cinémas Pass'rl (Voiron)
- Cinéma le Paradiso (Tullins)

- Bibliothèques du Pays Voironnais
- Médiathèques du Pays Voironnais
- Maisons de la jeunesse et de la culture (Rives, Moirans, Voiron, Tullins)
- Le repère (Saint-Aupre)
- Organismes d'événements
- Collectifs et/ou associations de type *Le Sou des écoles*

Associations environnementalistes :

- Le Pic Vert (Réaumont)
- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- Zero Waste Pays Voironnais
- Zero Waste Grenoble
- S Eau S environnement (Tullins)
- La Bise du Connest
- A l'humosphère (Velanne)
- Jardins partagés du territoire : eco jardins (Saint-Jean-de-Moirans), Biau jardin partagé (Coublevie), jardin du rigodon (Coublevie), jardin Charavines
- Association de Gestion Durable de l'Energie en Isère (AGEDEN)
- Observatoire de surveillance de la qualité de l'air ATMO Auvergne – Rhône-Alpes
- Trièves Compostage & Environnement
- Petit paillis
- JNAC
- Réseau des guides composteurs du Pays Voironnais
- Réseau Compost Citoyen Auvergne – Rhône-Alpes
- Compost'action (Chambéry)
- Collectifs citoyens (St-Étienne de Crossey, Voiron, Tullins)
- Association Et Colégram ... l'art récupération (Bourgoin-Jallieu)
- Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles (FREDON) Auvergne - Rhône-Alpes

Associations et structures du réemploi, de la réparation et de l'insertion :

- La Ressourcerie du Pays Voironnais
- Groupe économique Solidaire Adéquation : adéquation, bleu ciel, coccinelle verte, emplois verts / environnement
- Passiflore
- Association Repair Café Pays Voironnais
- Complementterre 38
- Les artisans Répar'acteurs du Pays Voironnais (13 labellisés)
- Trade Discount (Voiron)

- L'alternateur (Les Echelles)
- Cycles & Go (Fontaine)
- Natura Vélo (Charavines)
- Emmaüs (Sassenage)
- Groupe économique solidaire Ulisse

Associations solidaires :

- Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale - Relais OZANAM : logis du grand champ, logis des collines, pension de famille, Résidence Jeune Les noyers verts - Foyer Jeune Travailleur
- Le Rigodon
- Épicerie Amandine
- Secours catholique Voiron
- Unité Locale Voiron Chartreuse Croix-Rouge française
- Banque alimentaire de l'Isère (Sassenage)

Associations consommateurs-locataires :

- Confédération Syndicale des Familles Isère
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (Voiron)
- [Les Eco-Lots](#) (habitat participatif)

Associations de commerçants :

- Unions commerciales (2 Voiron, Moirans, Saint-Geoire-en-Valdaine, Voreppe, Charancieu, Rves)
- Association des commerçants et artisans de la ville de Tullins

Associations d'entreprises et acteurs du monde économique :

- Association de Centr'Alp
- Relève Champfeuillet
- Initiative Pays Voironnais
- Réseau ENVOL
- Association des Créateurs et Chefs d'Entreprises du Voironnais et des Environs (ACCEVE)
- UNion Interprofessionnelle des entreprises de la Région Voironnaise (UNIRV)
- ECONEX

Entrepreneurs zéro déchet et commerces participant au Défi Zéro Déchet :

- Zero Toxique Zéro Gaspillage Zéro Déchet
- 4 abeilles création (Voreppe)
- Marie Nature (Moirans)
- Epicerie Mont Vrac (Voiron)
- Restaurant les flagrants délires (Voreppe)
- Boulangerie Le pot de farine (Saint-Geoire en Valdaine)

- Brasserie du Val d'Ainan (Saint-Geoire en Valdaine)
- Restaurant le Hyde Park (Voiron)
- Bord de Laize (Voiron)
- Parapharmacie Blanchisseries (Voiron)
- Porteurs de projet autour d'une filière de réemploi des emballages ménagers : Reverricible (verre) et Dabba (emballages restauration rapide)

Entreprises et commerces :

- Automatique & Industrie (Moirans)
- Le comptoir du bois d'amour (Bilieu)
- ACRITEC (Moirans)
- Cowork in Voiron (Voiron)
- Relaisaveurs (Moirans : Centr'Alp)
- Class'croute (Moirans : Centr'Alp)
- P.C.M. (Voreppe)

Bailleurs sociaux :

- PLURALIS
- OPAC 38
- Société Dauphinoise pour l'Habitat

Acteurs de l'immobilier :

- Agences
- Syndics de copropriété

Acteurs de la consommation responsable (locale, en vrac, consignée) :

- La légumerie (Moirans – Réinstallation en cours)
- Marchés de détail (Producteurs et revendeurs – 14)
- Magasins de producteurs (la ferme des saveurs, la halte fermière, 1001 fermes, un p'tit bout de chartreuse, l'abeille gourmande - 5)
- Réseau de communauté d'achats directs aux producteurs locaux (la ruche qui dit oui)
- Réseau de producteurs (mes voisins de panier, un panier dans la cité, les nouveaux jardins de la solidarité)
- Magasin de vrac (Mont Vrac, Graines d'épicières, Marie Nature, épices & nous)
- Epicerie participative La Chouette échoppe (Voreppe)
- Projets d'épicerie en vrac (Charavines et Voiron – Brunetière)
- Fermes proposant de la vente directe
- Traiteurs : Mets d'in Voiron, Au bons sens des mets
- Association Le Cairn
- Réseau Vrac et Bluebulk Systèmes d'échanges locaux, Réseau Vrac, Bluebulk, Reverricible, Dabba

Acteurs de la grande distribution et magasins bio :

- Aldi / Carrefour / Casno / Champion / Dia / Intermarché / Lidl / Marché U / Simply market / Super U / 8 à huit / Provenc'halles
- Atonic
- Biocoop
- Bioasis
- La Vie Claire
- Naturellement Ecoshop
- Satoriz
- Les comptoirs de la bio

Établissements de soins et de santé :

- Résidence Plein Soleil de Montferrat
- Service d'Aide à Domicile aux personnes âgées ou handicapées (ADPAH)
- Le Centre Hospitalier Alpes-Isère – Hôpital de jour Séraphine
- Le Centre Hospitalier de Voiron
- Le Centre Hospitalier de Saint-Geoire-en-Valdaine
- Le Centre Hospitalier de Rives
- Le Centre Hospitalier de Tullins
- La Maison des Isles (Saint-Jean-de-Moirans)
- Réseau de l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) :
 - * 2 Instituts Médico-éducatif Gâchetière (Voreppe et Voiron)
 - * 2 Etablissements et service d'aide par le travail (ESAT – Voiron et La Buisse)
 - * 7 foyers d'hébergement pour adultes handicapés
 - * 2 foyers de vie pour adultes handicapés
- Foyer de vie pour personnes handicapées « Le cotagon » (Saint-Geoire-en-Valdaine)
- Maison d'accueil spécialisé du Guillon – AFG Autisme (Coublevie)

Établissements d'accueil du jeune enfant et acteurs de la petite enfance :

- Maternité de Voiron
- EAJE et crèches (19)
- Micro-crèches et projets de micro-crèches (4)
- Relais Assistantes Maternelles (RAM) du Pays Voironnais
- Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels – ACEPP38-73
- Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Lieux d'accueil Enfants/Parents (LAEP)
- Maison de retraites et Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD – 9)
- Caisse d'allocation familiale (CAF) de l'Isère – Accueil de Voiron

Organismes de formation :

- Établissements de formation professionnelle (19 dont Tremplin Sport Formation, Pôle Formation Isère CFAI du Dauphiné, L'école de la seconde chance, Maisons familiale rurale Moirans et Coublevie, Institut d'éducation motrice et de formation professionnelle APF Le Chevalon), lycées La Martelière (Voiron)
- Ecoles maternelles / primaires / collèges / lycées
- Centre de formation à l'éco-construction et à la restauration du patrimoine APLOMB
- Maison de l'emploi Pays Voironnais / Sud-Grésivaudan

Enquêtes qualitatives auprès des habitants

Deux enquêtes qualitatives, réalisées par Sophie CROSLAND – étudiante en master de psychosociologie environnementale – depuis février 2019 sont en cours et intègrent l'élaboration du PLPDMA :

Une enquête sur les représentations sociales des habitants du Pays Voironnais autour du terme « Déchets » ;

Il est admis que les pratiques de tri des déchets des individus sont fortement influencées par des déterminants psychosociaux. La volonté de faire évoluer les comportements pour réduire la production des déchets et un meilleur respect des consignes de tri, mène à se pencher sur ces déterminants psychosociaux ainsi que sur la manière dont se structure la représentation sociale gravitant autour de la notion de "déchets". Selon certains auteurs, les représentations sociales peuvent être définies "comme des principes générateurs de prise de position" (Doise, 1999). En effet, comprendre la relation qu'entretient l'usager avec les déchets qu'il génère permet de comprendre les comportements adoptés et d'orienter les actions menées sur le territoire.

Une enquête par évocations hiérarchisées – *une production libre de 5 mots en rapport avec la notion de "déchets", suivi d'un classement de ces mots de 1 à 5 du plus au moins important pour caractériser les déchets par l'enquêté* - a ainsi été menée sur une centaine d'habitants du Pays Voironnais en fonction des pratiques effectives de tri, de l'âge, de la commune d'habitation, du sexe et des professions et catégories socioprofessionnelles. A l'issue de l'enquête, d'éventuelles corrélations entre ces variables pourront être établies.

Une enquête sur les freins et leviers à la réduction des déchets en habitat collectif via des entretiens semi-directifs.

Parmi les 93 179 habitants vivant au sein du Pays Voironnais, 41 % résident en appartement dont 16,4 % dans le parc social. Les personnes résidant en appartement et en habitat vertical font face à des problématiques spécifiques et différentes des personnes en habitat individuel. À titre d'exemple, la collecte sélective des déchets alimentaires en habitat collectif ne maille pas l'entièreté des logements, et ce malgré son existence depuis 1999. Pour cause, certaines contraintes techniques dont notamment un manque d'espace de stockage dans les locaux poubelles. De plus, de nouveaux matériel de collecte (points d'apport volontaire) sont en cours d'installation, ce qui demande un nouveau geste de tri ainsi qu'un changement de pratiques et d'habitudes. Certaines personnes verront, en effet, apparaître au pied de leur immeuble un conteneur permettant le tri des déchets alimentaires, ce qui n'est pas systématique lors d'une collecte en porte-à-porte.

Dans ce contexte, comment le public des personnes vivant en appartement et en habitat collectif perçoit les déchets et plus spécifiquement la réduction de ces derniers. Il convient de s'intéresser aux leviers et freins susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en place d'actions ciblées (compostage en pied d'immeuble, zone d'échange/de gratuité, initiation au lombricompostage, ateliers pour apprendre à confectionner des objets zéro déchet...). Pour ce faire, une vingtaine

d'entretiens semi-directifs va être réalisée sur le territoire du Pays Voironnais de mars à mai 2019. Les entretiens semi-directifs offrent une grande liberté d'expression aux individus afin qu'ils puissent, d'eux-mêmes, faire ressortir les points négatifs et positifs de leurs pratiques, sans être influencés par les questions directives ou fermées du chercheur. Plusieurs canaux seront utilisés afin de recruter les participants : les membres du *Défi Zéro Déchet – Familles & Commerces*, les bailleurs sociaux (PLURALIS, OPAC38, SDH...) à l'aide d'appels à participants affichés dans les halls d'immeubles, des connaissances personnelles...

L'objectif de cette étude qualitative par entretiens semi-directifs est d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante : quels sont les freins et les leviers à l'adoption de pratiques de réduction des déchets chez les personnes vivant en habitat collectif ? La grille d'entretien a été construite autour des quatre dimensions suivantes : la perception de la réduction et de la prévention des déchets ; la connaissance des actions pouvant être mises en place ; les freins perçus à la réduction des déchets ; la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets.

Analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces au regard de la prévention des déchets

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence « déchet » historique : collecte et traitement - Tests de réduction de fréquence effectués et existence d'une redevance spéciale - Une notoriété croissante de la prévention des déchets - Des politiques publiques ambitieuses de prévention des déchets pré-existantes et reconnues - Équipe prévention grandissante (10 agents) - Ressourcerie et Site écologique de La Buisse, des lieux symboliques du réemploi et de la performance déchet - Pays Voironnais copropriétaire du centre de tri Athanor - Territoire engagé sur le plan environnemental avec des labellisations (TEPOS, TZDZG) et des plans stratégiques (PCAET, PLPDMA) - D'autres programmes territoriaux englobant les enjeux environnementaux : cela permet l'émergence d'une réelle transversalité et la construction de politiques publiques de prévention avec une approche plurielle (et pas que « déchet-centrée ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs de réduction des DMA entre 2010 et 2020 déjà atteints ce qui peut être désresponsabilisant - Des apports (en tonnes) en déchèterie supérieurs aux moyennes régionales - Unité regroupant politique de sensibilisation au tri et de prévention : bien faire la distinction et rendre lisible des objectifs bien distincts - Existence d'une collecte de déchets alimentaires qui peut désresponsabiliser les habitants sur certains sujets : gaspillage alimentaire, gestion autonome des biodéchets - Tarification incitative non expérimentée - Comptabilité coût et carbone de la prévention non réalisée et complexe à mettre en œuvre - Transversalité des actions/politiques publiques avec les acteurs du monde économique à construire pour un plus fort impact et pour prendre le tournant de l'économie circulaire - Préoccupations environnementales souvent perçues / portées sous l'angle « contraintes » auprès des acteurs économiques - Évolution des consignes de tri vers une simplification en 2020 : changement de pratiques à venir et besoin d'accompagnement - Des outils existants pour promouvoir la gestion de proximité des déchets verts dont la connaissance/l'utilisation peut être optimisé

Externe	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Tissu partenarial fort entre les acteurs du territoire - Dynamisme du tissu associatif et des collectifs de citoyens impliqués dans la réduction des déchets et le réemploi : création d'un Repair Café itinérant, Collectif Zero Déchet [Acteurs relais] - Des entrepreneurs dans la réduction des déchets apparaissent - 59 % des habitants disposent de maisons individuelles dont 89 % avec jardin : promotion du compostage domestique - Un territoire doté d'un caractère agricole avec beaucoup de producteurs locaux qui favorise le développement d'actions sur la consommation responsable - Apparition forte de nouvelles façons de consommer (importance consommation en bio, circuits courts, consigne, vrac) - Prise de conscience sur des sujets tels que l'alimentation et la qualité de l'air qui est source de développement d'actions - Des établissements scolaires qui sensibilisent de plus en plus leurs élèves à la prévention et de nombreux organismes de formation auprès desquels la sensibilisation est possible - De nombreux événements sportifs et culturels qui - Présence de Centr'Alp (300 entreprises et 6 000 salariés) et intérêt de l'association de Centr'Alp pour la prévention et l'économie circulaire - Renouvellement du marché pour l'exploitation de la Ressourcerie en 2020 - Proximité avec la métropole grenobloise qui développe un schéma directeur déchets 2030 : cohérence territoriale - Un ralentissement de la croissance démographique du Pays Voironnais, essentiellement soutenue par le solde naturel (induit une sédentarité importante) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparités Nord / Sud : le maillage du territoire est un enjeu central en ce qui concerne l'accès à des structures du réemploi et/ou aux temps de sensibilisation autour de la prévention - Pas d'offre équilibrée sur le territoire auprès des professionnels et artisans en ce qui concerne l'accès à des déchèteries professionnelles - Une population déjà investie sur la prévention qui nécessite de renouveler les formes d'engagement et les incitations à agir - Une moindre efficacité des politiques de prévention sur l'habitat collectif représentant 41 % du territoire

Partage et enrichissement de l'analyse AFOM avec les élus de la Commission Protection de l'environnement le 9 avril 2019

Lors de la Commission Protection de l'environnement du 9 avril 2019, l'analyse globale Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a été partagée auprès des élus du Pays Voironnais. A travers une méthode participative, ils ont pu apporter leur regard sur l'AFOM du PLPDMA et ainsi prioriser certains éléments. Voici ci-dessous les éléments ressortis pour les élus de la Commission :

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Des politiques publiques ambitieuses de prévention des déchets pré-existantes et reconnues - Ressourcerie et Site écologique de La Buisse, des lieux symboliques du réemploi et de la performance déchet - Territoire engagé sur le plan environnemental avec des labellisations (TEPOS, TZDZG) et des plans stratégiques (PCAET, PLPDMA) - D'autres programmes territoriaux englobant les enjeux environnementaux : cela permet l'émergence d'une réelle transversalité et la construction de politiques publiques de prévention avec une approche plurielle (et pas que « déchet-centrée ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs de réduction des DMA entre 2010 et 2020 déjà atteints ce qui peut être désresponsabilisant - Des apports (en tonnes) en déchèterie supérieurs aux moyennes régionales - Transversalité des actions/politiques publiques avec les acteurs du monde économique à construire pour un plus fort impact et pour prendre le tournant de l'économie circulaire - Évolution des consignes de tri vers une simplification en 2020 : changement de pratiques à venir et besoin d'accompagnement
Externe	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme du tissu associatif et des collectifs de citoyens impliqués dans la réduction des déchets et le réemploi : création d'un Repair Café itinérant, Collectif <i>Zero Déchet</i> [Acteurs relais] - Apparition forte de nouvelles façons de consommer (importance consommation en bio, circuits courts, consigne, vrac) - Prise de conscience sur des sujets tels que l'alimentation et la qualité de l'air qui est source de développement d'actions - Des établissements scolaires qui sensibilisent de plus en plus leurs élèves à la prévention et de nombreux organismes de formation auprès desquels la sensibilisation est possible - Présence de Centr'Alp (300 entreprises et 6 000 salariés) et intérêt de l'association de Centr'Alp pour la prévention et l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparités Nord / Sud : le maillage du territoire est un enjeu central en ce qui concerne l'accès à des structures du réemploi et/ou aux temps de sensibilisation autour de la prévention - Pas d'offre équilibrée sur le territoire auprès des professionnels et artisans en ce qui concerne l'accès à des déchèteries professionnelles - Une population déjà investie sur la prévention qui nécessite de renouveler les formes d'engagement et les incitations à agir

Plan d'action

Les caractéristiques de l'équipe projet (en 2019)



Nom	Fonction de la personne	ETP sur le poste
Robin Cordella-Génin	Chargé de mission prévention & économie circulaire	1
Elsa Donon	Chargée de mission TZDZG	0,5
Sophie Crosland	Chargée d'études qualitatives (stage jusqu'en juin 2019)	1
Stéphane De Looze et Simon Rousselot	Technicien prévention / compostage	2
Nelly Sicre	Responsable de l'unité	0,4
Anne-Sophie Gauquelin	Directrice du service Gestion des déchets	0,2
Sandra Bonnin	Chargée de communication sur les déchets	0,2
Alexia Coing-Belley	Assistante unité Relation Usagers Prévention Tri	
Florence Bonamigo	Comptable du secteur gestion des déchets	0,2
Carine Fanget, Florent Fortoul	Ambassadeurs du tri et de la prévention	2
Patrick Cholat	Élu référent - Vice Président en charge de la gestion des déchets	0,2
Autres agents de la collectivité	Aides à la mise en œuvre du programme (Chargé de mission EIT / Chargé de mission TEPOS / Responsable de la plateforme de compostage / Chargés de projets transversaux du service Gestion des déchets ...)	0,3
	TOTAL	8

Enrichissement des fiches actions par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) le 11 avril 2019

Le 11 avril 2019, lors du comité de pilotage du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage /rencontre n°1 de la CCES, ses membres ont été invités à participer à des ateliers d'intelligence collective, favorisant la créativité, autour de 4 axes thématiques du PLPDMA ont été proposés aux participants.

Ces derniers ont été invités à constituer 4 groupes, chacun destiné à travailler sur une thématique parmi les suivantes :

1. Allonger la durée de vie des objets, réparer, réutiliser, prêter, donner
2. Valoriser soi-même ses déchets organiques en proximité
3. Agir face au gaspillage alimentaire #consoresponsable
4. Valoriser les initiatives favorisant la réduction des déchets

Le travail collectif consistait en un **processus créatif**, appuyé sur différents éléments inspirants, visant à **proposer des idées d'actions inédites et originales**.

Ainsi, à partir d' « **énigmes** » (images - indices chiffrés - ressources imaginaires et réelles disponibles sur le territoire), chaque groupe a échangé et proposé plusieurs idées d'actions pour finalement **faire ressortir celle qui leur semblait la plus intéressante**.

L'action choisie a ensuite été présentée à tous par un **rapporteur de chaque groupe**. Enfin, suivant le principe du **débat mouvant**, les participants ont été invités à se positionner dans l'espace, pour chacune des 4 actions, **au regard de l'originalité et de la faisabilité** de ces dernières.



Illustration 47 : Débat mouvant et échanges autour des actions proposées

Voici ci-dessous les résultats pour chacun des 4 groupes.

Atelier 1 : allonger la durée de vie des objets, réparer, réutiliser, prêter, donner (axe 6 du PLPDMA - Elsa Donon)

Rapporteur : Marie-Noëlle Lagarde, Collectif Zéro Waste Pays Voironnais

L'action proposée :	
Créer une association animant une « trucothèque », permettant de partager / emprunter des objets qui ne servent pas tous les jours. Plusieurs lieux de retrait seraient disponibles. Une action en lien avec l'économie de la fonctionnalité, thématique de travail de l'unité Relation aux Usagers Prévention Tri pour l'année 2019 !	
Originalité	Faisabilité
+ -	+ +

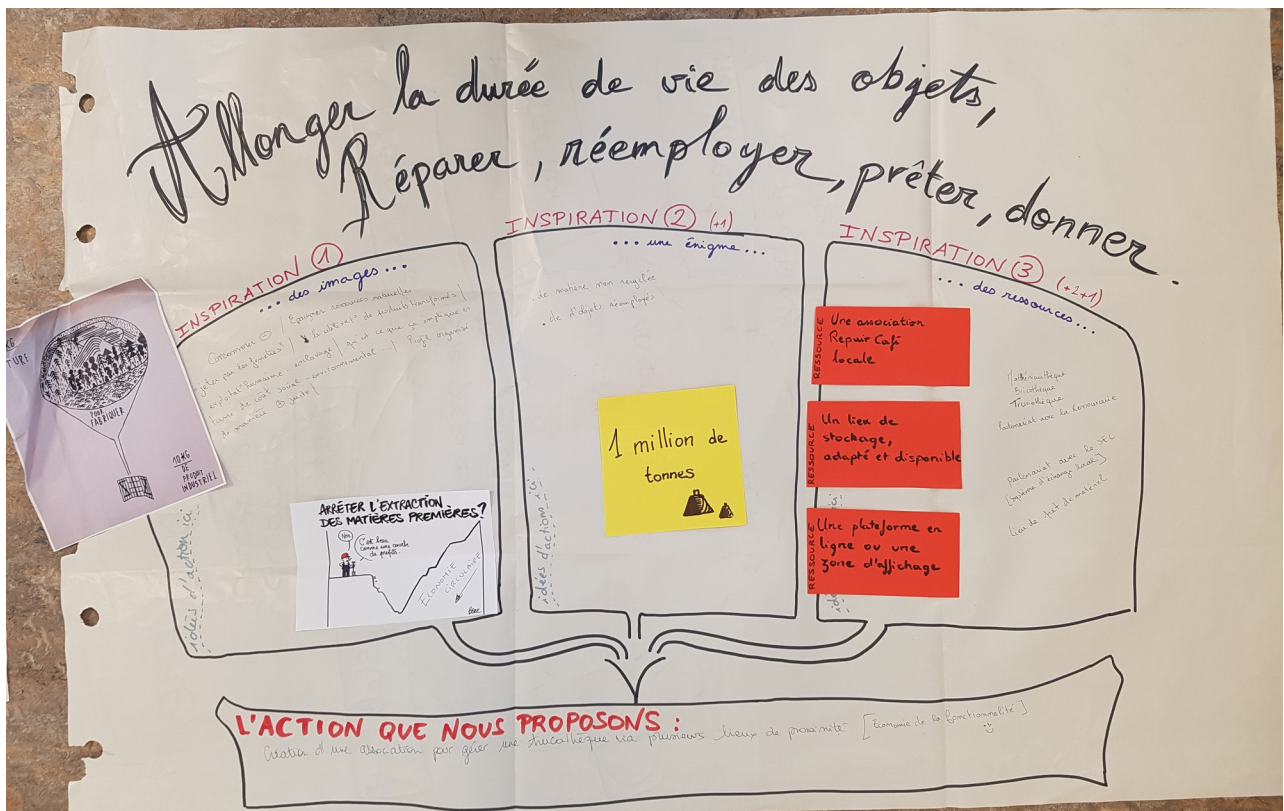


Illustration 48 : Paperboard Axe 6

Atelier 2 : déchets organiques proximité (axe 5 du PLPDMA - Simon Rousselot)

Rapporteur : Jacques Perret, élu de La Buisse

L'action proposée :	
Proposer une subvention pour le remplacement des haies de laurier et thuya par des essences diversifiées et à croissance lente	
Originalité	Faisabilité
+	-
Remarques : les avis sont partagés quant à la pertinence d'une subvention. Selon certains participants, d'autres modes d'incitation seraient plus efficaces. Les Chantiers éducatifs pourraient être un levier d'action sur cette thématique.	

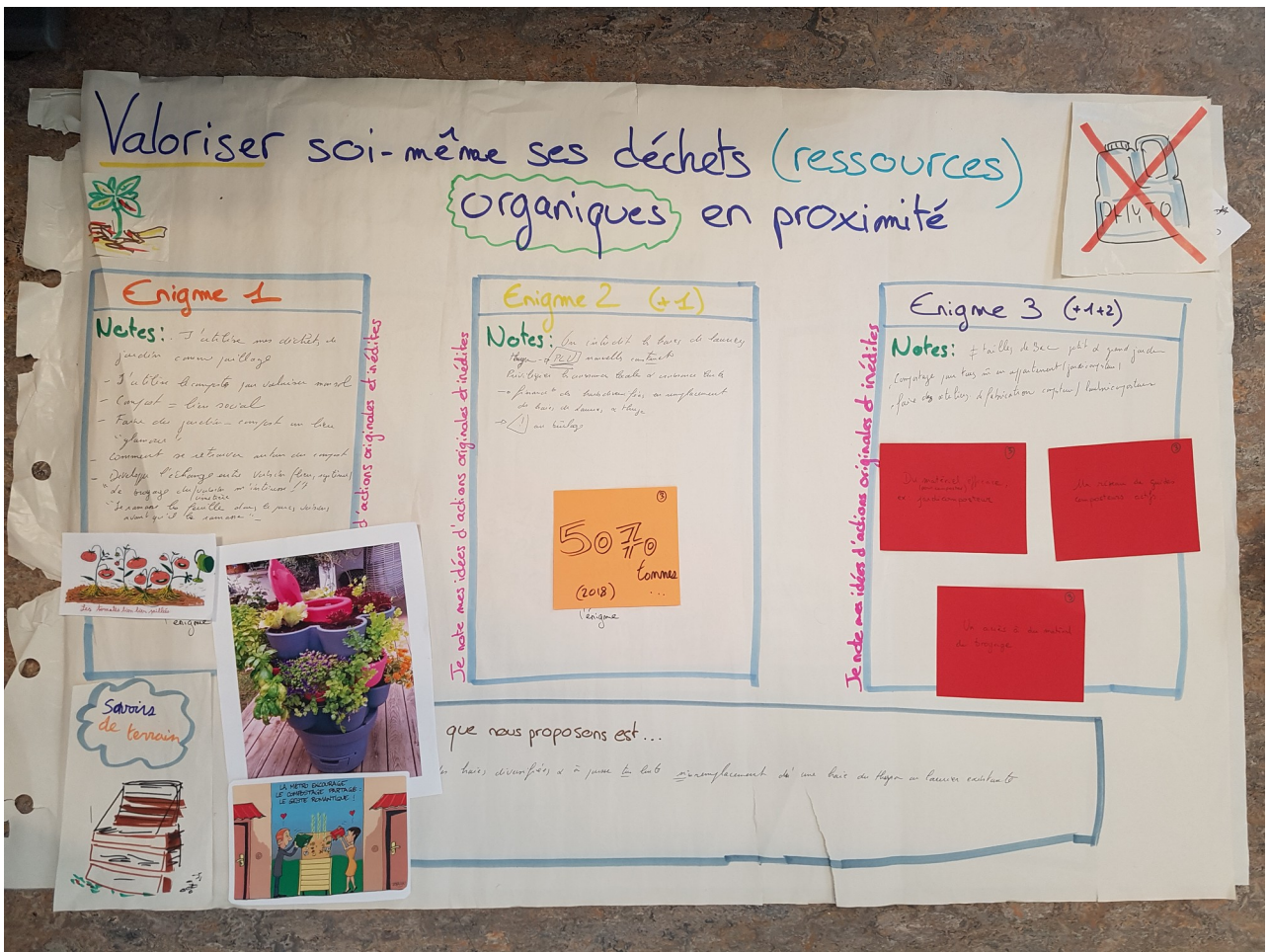


Illustration 49 : Paperboard Axe 5

Atelier 3 : agir face au gaspillage alimentaire #consoresponsable (Robin Cordella-Génin)

Rapporteur : Camille Matz – Chargée de mission alimentation & forêt au Pays Voironnais

L'action proposée :	
Organiser un réseau au sein des agriculteurs du territoire pour favoriser le don alimentaire des surplus de production auprès d'associations solidaires (Rigodon, relais ozanam ...)	
Originalité ++	Faisabilité +

Remarques : il est important que le système proposé soit clé en main pour les agriculteurs.

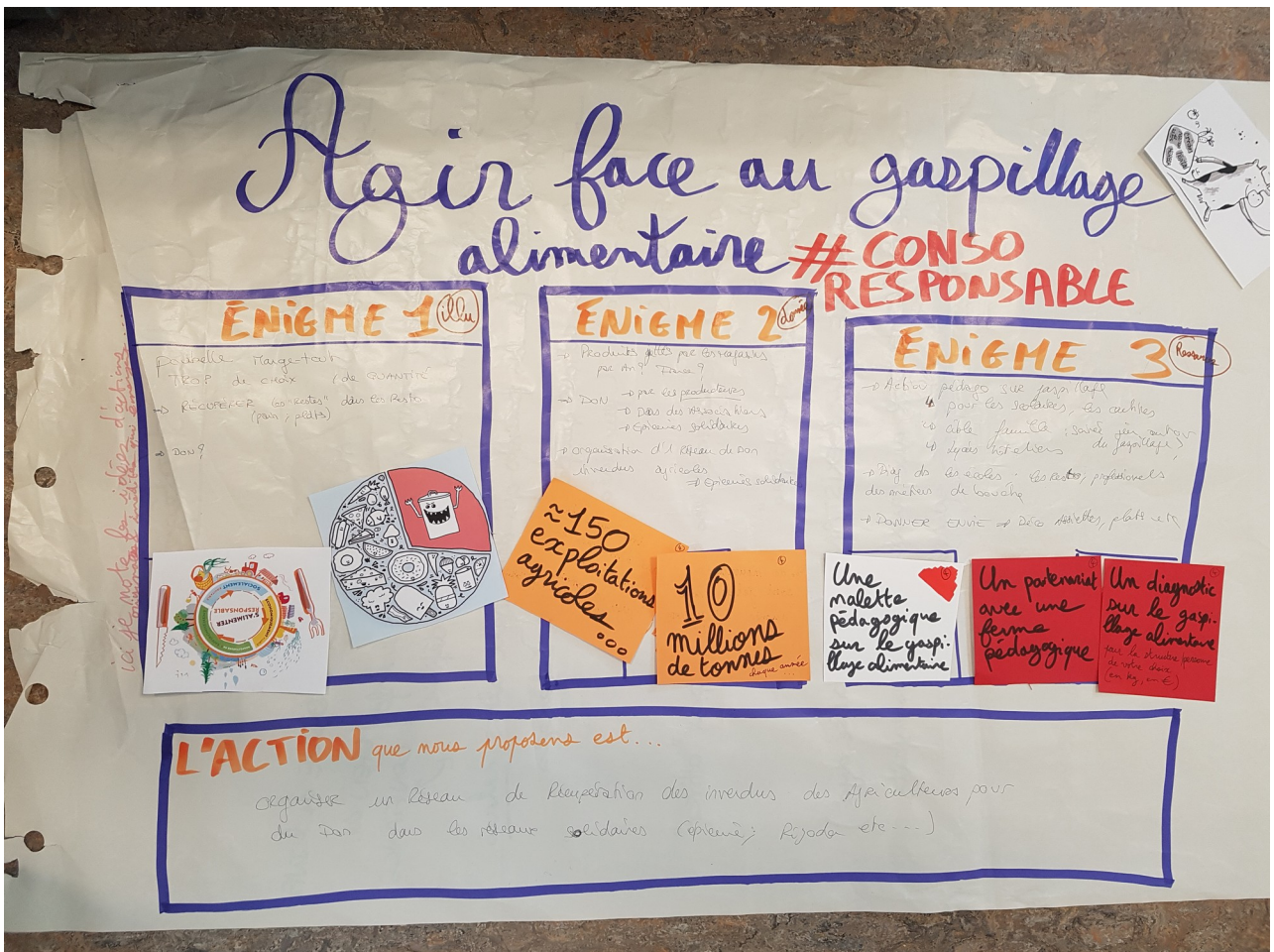



Illustration 50 : Paperboard Axe 4

Atelier 4 : valoriser les initiatives favorisant la réduction des déchets (Sophie Crosland)

Rapporteur : Anne-Sophie Gauquelin, directrice du service Gestion des déchets

L'action proposée :	
Créer un jardin alternatif et partagé visant à la mutualisation de savoir-faire et d'outils et promouvant l'autonomie et la consommation responsable. Le lieu sera vraiment visible.	
Originalité ++	Faisabilité + -

créativité  *originalité* *cs-combustibles*

Valoriser les initiatives visant la réduction des déchets

Enigme 1 !

NOTES :

- Jardins partagés : mutualisation production / adresses / pratiques
- sur un lieu public
- accessible à tous
- assistance de tous les sens
- sensibilisation à la responsabilité des producteurs
- compostage / triage / partage ...
- mutualisation de savoir

ici DE NOTE LES IDÉES D' ACTIONS ORIGINALES & INÉDITES QUI ÉMERGENT

ici DE NOTE LES IDÉES D' ACTIONS ORIGINALES & INÉDITES QUI ÉMERGENT

Enigme 2 (+1)

NOTES :

- Développer les savoir faire
- Recyclage : produits ménagers cosmétiques
- Education / sensibilisation
- Arboraire de la Prairie (parc-école)

ici DE NOTE LES IDÉES D' ACTIONS ORIGINALES & INÉDITES QUI ÉMERGENT

1 français sur 2 ...

4,6 tonnes

Enigme 3 (+1; +2)

NOTES :

- Association pour la réduction de déchets pratiques
- La commission de terrain local
- ex : trois plants, essences locales,
- Jardin de la Prairie (Parc)
- Un lieu de partage, de rencontre

ici DE NOTE LES IDÉES D' ACTIONS ORIGINALES & INÉDITES QUI ÉMERGENT

Une association locale impliquée par la thématique

Un lieu dédié disponible

L'ACTION QUE NOUS PROPOSONS EST...

Création de jardins partagés dans des lieux visibles de chaque commune

ex- Parc de la Prairie de Verdon

Illustration 51 : Paperboard Axe 2

Carte des engagements complétée par les membres de la CCES

Le 11 avril 2019, certains partenaires se sont positionnés au regard de leur niveau de compétence et leur intérêt pour la prévention des déchets sur cette carte des engagements.

Un travail sera réalisé afin de compléter cette carte au fur et à mesure.

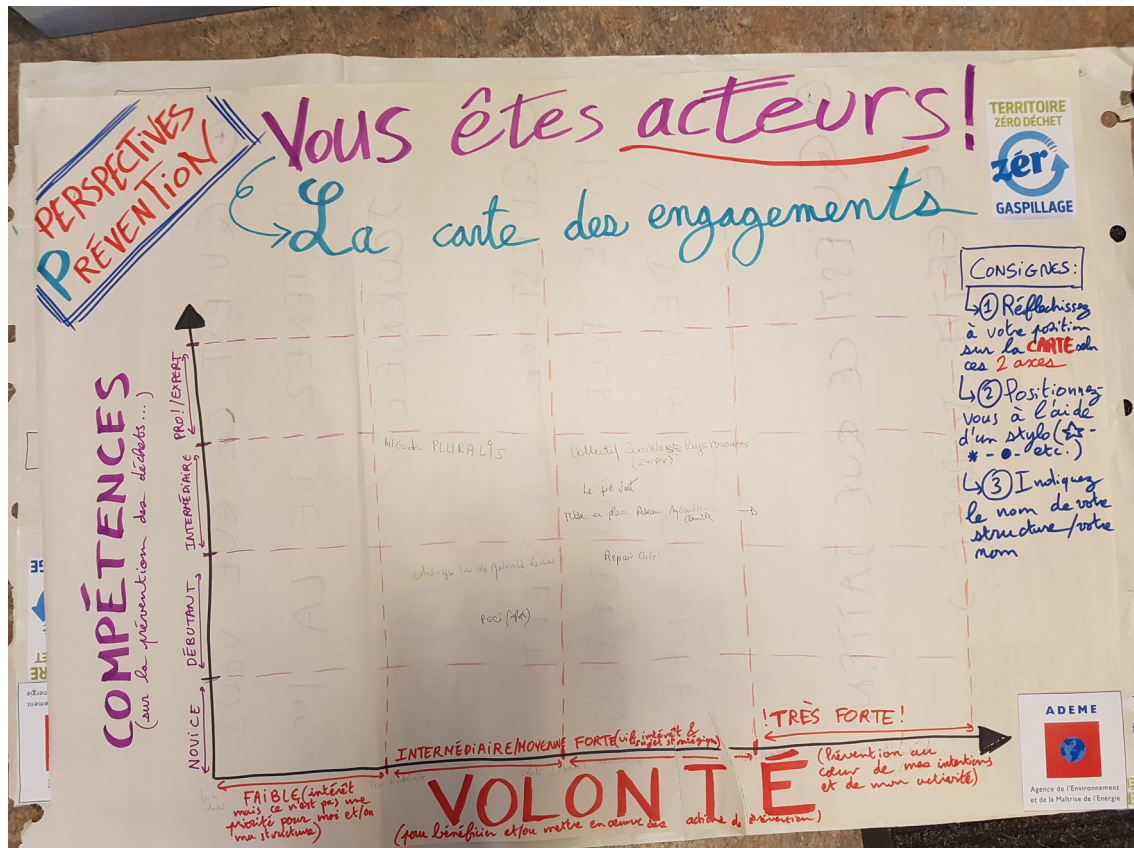


Illustration 52 : Carte des engagements

Synthèse des fiches-actions du PLPDMA

N°axe	Intitulé de l'axe	N° et nom Fiche actions	Nb actions
1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	N°α : [PCAET] Réduire l'impact climatique des déchets N°1 : Favoriser la diffusion des bonnes pratiques à travers des diagnostics « éco-exemplarité »	1
2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	N°2 : Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet N°3 : Promouvoir et développer le pack éco-événement à l'attention des porteurs de projet du territoire	2
3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	N°4 : Redevance spéciale et tarification incitative	1
4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette	1
5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	N°6 : Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts	1
6	Augmenter la durée de vie des produits	N°7 : Promouvoir la ressourcerie, le réemploi et la réparation	1
7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	N°8 : Promouvoir un réseau de commerces éco-responsables N°9 : Limiter les imprimés non sollicités à travers le Stop Pub N°10 : Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et des professionnels N°11 : Accompagner les restaurants collectifs publics vers les alternatives aux contenants plastiques	4
8	Réduire les déchets des entreprises	N°12 : Accompagner les associations d'entreprise des zones d'activités du Pays Voironnais N°13 : Zone Touristique Responsable	2
9	Réduire les déchets du BTP	N°14 : Sensibiliser à la réduction et au réemploi des déchets du BTP	1

Table des illustrations

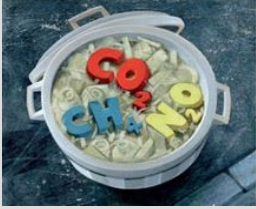

Index des illustrations


<i>Illustration 1 : le territoire du Pays Voironnais.....</i>	<i>5</i>
<i>Illustration 2 : les compétences de la CAPV.....</i>	<i>6</i>
<i>Illustration 3 : fréquences et points de collecte par communes.....</i>	<i>9</i>
<i>Illustration 4: une collecte des déchets au Pays Voironnais.....</i>	<i>10</i>
<i>Illustration 5: la déchèterie de La Buisse.....</i>	<i>11</i>
<i>Illustration 6: carte du réseau des déchèteries du Pays Voironnais.....</i>	<i>12</i>
<i>Illustration 7 : source : PCAET 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>16</i>
<i>Illustration 8 : population du Pays Voironnais par commune.....</i>	<i>19</i>
<i>Illustration 9 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>20</i>
<i>Illustration 10 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 11 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 12 : densité de population par commune au Pays Voironnais.....</i>	<i>22</i>
<i>Illustration 13 : Structure de la population par âge (source : Analyse des Besoins Sociaux du Pays Voironnais - 2018).....</i>	<i>23</i>
<i>Illustration 14 : Evolution de la tailles des ménages au Pays Voironnais.....</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 15 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>26</i>
<i>Illustration 16 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>27</i>
<i>Illustration 17 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 18 : Source - Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024 du Pays Voironnais.....</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 19 : Source : Tableau de bord Emploi Formation Maison de l'emploi - Juillet 2018.....</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 20 : Les entreprises artisanales par secteurs d'activité (Source : Maison de l'emploi 2018).....</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 21 : Répartition des 15/64 ans selon la catégorie socio-professionnelle (Source : Maison de l'emploi).....</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 22 : Source - Schéma de développement touristique du Pays Voironnais.....</i>	<i>34</i>
<i>Illustration 23 : Source : évaluation ex-ante de la charte de l'agriculture du Pays Voironnais.....</i>	<i>36</i>
<i>Illustration 24 : Source : service Agriculture du Pays Voironnais.....</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 25 : Source : Commissariat Général du Développement Durable.....</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 26 : Source - Service Gestion des déchets.....</i>	<i>42</i>
<i>Illustration 27 : Source – Service Gestion des déchets.....</i>	<i>43</i>
<i>Illustration 28 : Source – Service Gestion des déchets.....</i>	<i>44</i>
<i>Illustration 29 : Filières de traitement des déchets en 2018.....</i>	<i>46</i>
<i>Illustration 30 : Grille de tri.....</i>	<i>48</i>
<i>Illustration 31 : opérateurs durant une pesée.....</i>	<i>50</i>


<i>Illustration 32 : Analyse caractérisations OMR.....</i>	<i>51</i>
<i>Illustration 33 : Gaspillage alimentaire - Tournée rurale - 13/02/2019.....</i>	<i>52</i>
<i>Illustration 34 : Textile - Tournée rurale - 13/02/2019.....</i>	<i>53</i>
<i>Illustration 35 : Analyse caractérisations DAlim.....</i>	<i>53</i>
<i>Illustration 36 : Gaspillage alimentaire - Tournée Semi-Urbaine – 28/02/2019.....</i>	<i>54</i>
<i>Illustration 37 : Gaspillage de pain - Tournée Semi-Urbaine - 28/02/2019.....</i>	<i>54</i>
<i>Illustration 38: Analyse caractérisations emballages.....</i>	<i>54</i>
<i>Illustration 39 : Bouteilles d'eau - Tournée Rurale - 22/02/2019.....</i>	<i>55</i>
<i>Illustration 40: Analyse caractérisations papiers.....</i>	<i>56</i>
<i>Illustration 41 : Imprimés Non Sollicités - Tournée Semi-Urbaine - 26/03/2019.....</i>	<i>56</i>
<i>Illustration 42: Analyse caractérisations bennes des encombrants.....</i>	<i>57</i>
<i>Illustration 43 : Chaussures pour réemploi - Déchèterie en zone rurale - 08/03/2019.....</i>	<i>57</i>
<i>Illustration 44 : Source - Service Gestion des déchets.....</i>	<i>69</i>
<i>Illustration 45 : Source - Service Gestion des déchets.....</i>	<i>69</i>
<i>Illustration 46 : Source - Service Gestion des déchets.....</i>	<i>70</i>
<i>Illustration 47 : Débat mouvant et échanges autour des actions proposées.....</i>	<i>81</i>
<i>Illustration 48 : Paperboard Axe 6.....</i>	<i>82</i>
<i>Illustration 49 : Paperboard Axe 5.....</i>	<i>83</i>
<i>Illustration 50 : Paperboard Axe 4.....</i>	<i>84</i>
<i>Illustration 51 : Paperboard Axe 2.....</i>	<i>85</i>
<i>Illustration 52 : Carte des engagements.....</i>	<i>86</i>


Synthèse actions PLPDMA

N°axe	Intitulé de l'axe	N° et nom Fiche actions	Nb actions
1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	N°α : [PCAET] Réduire l'impact climatique des déchets N°1 : Favoriser la diffusion des bonnes pratiques à travers des diagnostics « éco-exemplarité »	1
2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	N°2 : Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet N°3 : Promouvoir et développer le pack éco-événement à l'attention des porteurs de projet du territoire	2
3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	N°4 : Redevance spéciale et tarification incitative	1
4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette	1
5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	N°6 : Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts	1
6	Augmenter la durée de vie des produits	N°7 : Promouvoir la ressourcerie, le réemploi et la réparation	1
7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	N°8 : Promouvoir un réseau de commerces éco-responsables N°9 : Limiter les imprimés non sollicités à travers le Stop Pub N°10 : Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et des professionnels N°11 : Accompagner les restaurants collectifs publics vers les alternatives aux contenants plastiques	4
8	Réduire les déchets des entreprises	N°12 : Accompagner les associations d'entreprise des zones d'activités du Pays Voironnais N°13 : Zone Touristique Responsable	2
9	Réduire les déchets du BTP	N°14 : Sensibiliser à la réduction et au réemploi des déchets du BTP	1

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°α [Plan Climat Air Energie Territorial] Réduire l'impact climatique des déchets <i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 	
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets		
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets		
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits	Unités associées	Service patrimoine, Service agriculture, Service Économie, Service Energie et environnement
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Partenaires associés	Collectivités voisines et partenaires d'Athanon (dont Grenoble Alpes Métropole et CC Le Grésivaudan), Chambres consulaires, La Ressourcerie, Établissements scolaires, Équipements d'accueil de jeunes enfants, Association de Centr'Alp, Repair Café, Coccinelle verte, Associations environnementales.
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises		
Axe 9	Réduire les déchets du BTP		
Contexte	Le traitement des déchets est responsable de 3 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) françaises (collecte et acheminement des déchets, modes de traitement, émissions indirectes durant le processus de production des biens devenus des déchets). Les déchets et leur traitement sont donc l'aboutissement d'un mode de production énergivore et émetteur de GES. La première des solutions pour diminuer ces émissions est donc de réduire à la source la quantité de déchets produits.		
Publics cible	Particuliers, collectivités, professionnels, établissements scolaires et d'accueil de jeunes enfants (crèches), associations.		
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Réduire la production de déchets à la source ainsi que leur toxicité (-12 % de DMA par rapport à 2010) ➋ Favoriser la réutilisation et assurer un traitement performant des déchets (55 % valorisation matière) 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Éviter la production de biens non consommés : accompagnement des professionnels et cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (notamment via des diagnostics et l'opération Gourmet Bag), promotion du « stop-pub », promotion du vrac, écologie industrielle et territoriale (mutualisation de flux), éco-conception. ✗ Allonger la durée de vie : faciliter le réemploi et la réutilisation (notamment des déchets du BTP) à travers la ressourcerie (dont nouveau service de réparation), le réseau des artisans Répar'acteurs du territoire ainsi que par la mise en place de « Repair Cafés ». ✗ Promouvoir des biens avec une plus grande intensité d'usage : prêt de packs éco-événement, mise à disposition de broyeurs, promotion des couches lavables, promotion des produits d'entretien naturels (ateliers de sensibilisation, formation, etc.), favoriser l'économie de la fonctionnalité. ✗ Promouvoir une gestion autonome in-situ : mise à disposition de composteurs individuels et lombricomposteurs, formation et sensibilisation au compostage, développement du compostage partagé, accompagnement des communes et entreprises au zéro phytosanitaire et à la gestion de proximité des déchets verts. 		
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ► Production de DMA/habitant ► Taux de valorisation matière 		
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social Démarche partenariale	

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p>Fiche action n°1</p> <p>Favoriser la diffusion des bonnes pratiques à travers des diagnostics « éco-exemplarité »</p> <p><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 							
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets								
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets								
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits								
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable								
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises								
Axe 9	Réduire les déchets du BTP								
			<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Services supports (informatique, ressources humaines, finances ...)</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Services du Pays Voironnais, Associations environnementales (Trièves Compostage & Environnement, Le Pic Vert, collectif Zero Waste Pays Voironnais ...)</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Services supports (informatique, ressources humaines, finances ...)	Partenaires associés	Services du Pays Voironnais, Associations environnementales (Trièves Compostage & Environnement, Le Pic Vert, collectif Zero Waste Pays Voironnais ...)
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri								
Unités associées	Services supports (informatique, ressources humaines, finances ...)								
Partenaires associés	Services du Pays Voironnais, Associations environnementales (Trièves Compostage & Environnement, Le Pic Vert, collectif Zero Waste Pays Voironnais ...)								
Contexte	<p>Afin d'être perçu comme un acteur crédible et clé auprès des habitants et professionnels, il est indispensable de promouvoir l'exemplarité des collectivités territoriales engagées dans un PLPDMA.</p> <p>Le Pays Voironnais accompagne via le diagnostic « Eco-Exemplarité » les différents équipements et services du Pays Voironnais, ainsi que les structures publiques volontaires. Ses objectifs sont la réduction des déchets et l'amélioration des performances environnementales.</p>								
Publics cible	Services et équipements du Pays Voironnais, structures publiques, établissements de soins et de santé, communes du Pays Voironnais, établissements scolaires et de formation, associations, maisons de la Jeunesse et de la Culture								
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Favoriser l'engagement des collectivités, des structures publiques et associatives dans l'éco-exemplarité via un accompagnement personnalisé ➋ Réduire les quantités et la nocivité des déchets produits par les administrations publiques et structures associatives ➌ Favoriser l'appropriation et la diffusion de pratiques éco-exemplaires en interne et en externe 								
Description	<p>✕ Réaliser un état des lieux des pratiques réalisées au sein de l'établissement avec le diagnostic « Eco-Exemplarité »</p> <p><u>Périmètre</u> : tri des déchets et signalétique, compostage des déchets organiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion raisonnée des espaces verts, lutte contre les phyto-sanitaires, types de consommables utilisés, actions de réemploi/réparation/location de matériel, maîtrise de l'énergie, sensibilisation des agents au tri et à la prévention des déchets, qualité de l'air intérieur, utilisation de produits ménagers naturels...</p> <p><u>Modalités d'accès</u> : signature d'une charte d'engagement, identification de 2 référents (institutionnel et opérationnel), suivre et s'impliquer dans les différentes phases du projet, mise en œuvre et bilan à 6 puis 12 mois</p> <p>✕ Promouvoir les bonnes pratiques</p> <p><u>Exemples</u> : limitation des consommations de papier, commande publique durable (informer les fournisseurs de la démarche éco-exemplaire), évitement des produits à usage unique (gobelets, serviettes, ...), limitation de l'impact informatique, dématérialisation des procédures, mobilité douce au travail, zone de gratuité, pack éco-événement, suppression des produits d'entretien ménagers (substitution par des produits naturels)...</p> <p>✕ Sensibiliser les directeurs en vue d'intégrer en réunion un temps « éco-exemplarité » pour mettre en place et suivre des actions</p>								
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de diagnostics éco-exemplarité réalisés ▶ Nombre de partenaires mobilisés autour de la démarche d'éco-exemplarité (actions ponctuelles, diagnostics, ...) ▶ Type de structures mobilisées ▶ Nombre d'actions mises en place 								
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE</p> <p>- DAE - DECH</p>	<p>Lien social</p> <p>Démarche partenariale</p>	<table border="1"> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++							
+	++	+++							

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°2</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir l'engagement citoyen vers un mode de vie zéro déchet</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 						
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets							
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire							
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits							
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises							
Axe 9	Réduire les déchets du BTP							
		<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Service Communication externe</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Associations environnementales, collectifs d'habitants, collectivités voisines</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Service Communication externe	Partenaires associés	Associations environnementales, collectifs d'habitants, collectivités voisines
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri							
Unités associées	Service Communication externe							
Partenaires associés	Associations environnementales, collectifs d'habitants, collectivités voisines							
Contexte	<p>Près de 9 français sur 10 ont déjà entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets ménagers. A peine 1 français sur 2 déclare avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions de prévention qualitative.</p> <p>La connaissance de la prévention et de l'idéal « Zéro déchet » doit être étendue au-delà des actions emblématiques (compostage, stop-pub ...).</p>							
Publics cible	Élus, habitants, entreprises, acteurs du territoire, structures publiques, communes							
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Développer une culture commune de la prévention/réduction et de l'économie circulaire sur le territoire à travers des événements de type loisirs et culturels ➋ Faire émerger un réseau d'acteurs engagés dans la promotion du mode de vie zéro déchet 							
Description	<p>✕ Organisation régulière d'événements et/ou de loisirs sur la thématique de la prévention : conférence de pionnier du zéro déchet, conférence gesticulée, organisation de ciné-débats, spectacles, apéros zéro déchet, ...</p> <p>✕ Organisation d'un salon/festival autour de thématiques de l'économie circulaire et d'opérations témoins : [Thématiques] zéro déchet, économie de la fonctionnalité, le vrac en Pays Voironnais, l'écologie industrielle et territoriale, lutte contre les gaspillages, le réemploi et la réparation, santé et prévention des déchets ...</p> <p>✕ Accompagner la structuration et l'émergence d'un collectif de citoyens souhaitant promouvoir le mode de vie zéro déchet auprès de la population : réseau des ambassadeurs du zéro déchet, collectif Zero Waste Pays Voironnais</p>							
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'évènements loisirs/culturels organisés ▶ Nombre de personnes mobilisées ▶ Nombre de partenaires mobilisés lors des salons/festivals 							
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</p> <p style="text-align: right;">Lien social</p> <p style="text-align: right;">Démarche partenariale</p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++						
+	++	+++						

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°3</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir et développer le pack éco-événement à l'attention des porteurs de projet du territoire</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 						
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets							
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire							
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits							
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises							
Axe 9	Réduire les déchets du BTP							
			<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Service Communication externe</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Département de l'Isère, Groupe économique solidaire ULISSE, Association Les Connexions, Associations de solidarité, Associations environnementales</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Service Communication externe	Partenaires associés
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri							
Unités associées	Service Communication externe							
Partenaires associés	Département de l'Isère, Groupe économique solidaire ULISSE, Association Les Connexions, Associations de solidarité, Associations environnementales							
Contexte	Pour des fêtes plus éco-responsables, le Pays Voironnais en partenariat avec le Département de l'Isère, propose aux associations et communes, de bénéficier gratuitement d'un pack Eco-événement pour tout événement local : des gobelets et carafes réutilisables et/ou des poubelles « TRINOMAD » ou « ALVEO » pliables et transportables permettant le tri des déchets sur place.							
Publics cible	Associations, communes du Pays Voironnais, services du Pays Voironnais, organisateurs d'événements culturels ou sportifs, sous des écoles...							
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Promouvoir le pack éco-événement existant et généraliser son utilisation ➋ Développer le pack éco-événement (Pistes : guide, assiettes lavables, ...) 							
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Faire connaître le pack éco-événement : site internet, office du tourisme, communes du Pays Voironnais ... ✗ Organiser des rencontres avec les porteurs de projet pour réfléchir à l'éco-exemplarité de leur événement ✗ Développer le contenu du pack éco-événement selon les besoins des porteurs de projet : guide, assiettes lavables ... 							
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de mise à disposition de packs éco-événement (gobelets) ▶ Nombre de gobelets mis à disposition (packs éco-événement) ▶ Nombre de prêts des poubelles TRINOMAD/ALVEO ▶ Nombre de téléchargement du guide « Mon éco-événement » 							
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	<p style="text-align: right;">Lien social + ++ +++</p> <p style="text-align: right;">Démarche partenariale + ++ +++</p>						

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Réduire les déchets du BTP

Fiche action n°4


Redevance spéciale et tarification incitative


Date mise à jour : 15/05/2019



Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri, Unité projets
Unités associées	Service économie, Services supports (finances ...)
Partenaires associés	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Collectivités voisines

Contexte	Les collectivités territoriales ont plusieurs leviers économiques à leur disposition pour encourager la prévention des déchets : la tarification incitative, la redevance spéciale, les soutiens financiers. Le Pays Voironnais a mis en place la redevance spéciale en 2005.										
Publics cible	Élus, Professionnels signataires d'un contrat de Redevance spéciale, Autres professionnels, Habitants										
Objectifs de l'action	① Sensibiliser les élus et les acteurs du territoire aux outils économiques encourageant la prévention des déchets : tarification incitative ...										
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Poursuite du travail mené avec les entreprises sur la redevance spéciale : sensibilisation à la prévention des déchets, au décret 5 flux (tri des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois dans le cadre de leur activité les entreprises) ... ✗ Sensibiliser les élus du Pays Voironnais à la tarification incitative ✗ Réfléchir à la faisabilité d'une expérimentation de tarification incitative sur une zone témoin 										
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de contrats de redevance spéciale ▶ Nombre d'actions mises en place par les professionnels disposant d'un contrat de Redevance spéciale ▶ Nombre de rencontres organisées sur la tarification incitative 										
Périmètre d'impact	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</td> <td style="width: 20%;">Lien social</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">+</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">++</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">+++</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Démarche partenariale</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">++</td> <td style="text-align: center;">+++</td> </tr> </table>	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social	+	++	+++		Démarche partenariale	+	++	+++
OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social	+	++	+++							
	Démarche partenariale	+	++	+++							

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°5</p> <p style="text-align: center;">Lutter contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 							
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets								
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets								
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits								
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable								
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises								
Axe 9	Réduire les déchets du BTP								
			<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri, Unité projets</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Services agriculture et forêt, Service économie, Service tourisme, Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Associations environnementales (TC&E, Le Pic Vert ...), Réseau pour Éviter Gaspillage Alimentaire (REGAL), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri, Unité projets	Unités associées	Services agriculture et forêt, Service économie, Service tourisme, Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)	Partenaires associés	Associations environnementales (TC&E, Le Pic Vert ...), Réseau pour Éviter Gaspillage Alimentaire (REGAL), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri, Unité projets								
Unités associées	Services agriculture et forêt, Service économie, Service tourisme, Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)								
Partenaires associés	Associations environnementales (TC&E, Le Pic Vert ...), Réseau pour Éviter Gaspillage Alimentaire (REGAL), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)								
Contexte	Un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui correspond au tiers de la production mondiale, a été signé en 2013 en France par l'État et les représentants de la chaîne alimentaire pour viser sa réduction à hauteur de 50 % en 2025. Il s'agit de sensibiliser les consommateurs et d'accompagner leur changement de comportement dès l'achat de produits alimentaires. De plus, l'émergence et le renforcement de nouvelles façons de consommer (vrac, agriculture biologique, circuits courts...) permet d'envisager la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans ses multiples facettes : réduction des déchets, connaissance de la chaîne alimentaire « du champ à l'assiette », qualité de l'alimentation, alimentation et santé ...								
Publics cible	Habitants, communes, établissements scolaires dotés de restaurants collectifs, établissements (entreprises, structures publiques) dotés de restaurants collectifs, Restaurants, Associations solidaires, Grandes et moyennes surfaces (GMS), Agriculteurs, distributeurs, Établissements de soins et de santé								
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➋ Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et ouvrir d'autres perspectives de réflexion et d'actions ➌ Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire 								
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Proposer des diagnostics alimentation, santé et réduction des gaspillages (ASRG) : restaurants collectifs ✕ Proposer des diagnostics de lutte contre le gaspillage alimentaire : restaurants d'entreprises, restaurants ✕ Promouvoir le Gourmet bag à destination des restaurants du territoire ✕ Développer des projets permettant de faciliter le don alimentaire [Loi Garrot] : agriculteurs, GMS, Associations solidaires ✕ Présenter ces projets à travers des interventions dans les réseaux animés par les services du Pays Voironnais et les chambres consulaires (artisans, professionnels ...) ✕ Sensibiliser les habitants en organisant des événements : « cadis zéro déchet zéro gaspi », ateliers de cuisine des restes et des épiluchures, de bonne gestion du frigo, ciné-débat 								
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de diagnostics ASRG réalisés en établissements scolaires & de diagnostics gaspillage alimentaire réalisés en restaurants et restaurants d'entreprises ▶ Nombre de restaurants signataires de la charte Gourmet bag ▶ Nombre de structures engagées dans des démarches de dons/lutte contre le gaspillage des invendus ▶ Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées ▶ Nombre d'interventions dans les réunions réseaux 								
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE- DAE - DECH	Lien social Démarche partenariale	<table border="1"> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++							
+	++	+++							


Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°6</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 							
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets								
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets								
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits								
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable								
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises								
Axe 9	Réduire les déchets du BTP								
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri								
Unités associées	Service maintenance, Service agriculture et forêt								
Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais, Réseau des guides composteurs, Associations environnementales (Trièves Compostage & Environnement, S Eau S Environnement, Le Pic Vert), Jardins partagés, Réseau Compost Citoyen Auvergne – Rhône-Alpes, Magasins de jardinage, Professionnels, Bailleurs sociaux, Association de Centr'Alp, FREDON Auvergne - Rhône-Alpes								
Contexte	On estime à 22,1 millions de tonnes les biodéchets produits par les ménages et les activités économiques. Parmi cela, 15,2 millions de tonnes proviennent des ménages. Par ailleurs, 40 % des biodéchets se trouvent encore dans les ordures ménagères résiduelles et sont donc incinérés ou enfouis. Pourtant, la valorisation matière des biodéchets en engrais ou amendement est accessible, alors que leur collecte et traitement engendre des impacts environnementaux négatifs. La loi TECV fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des déchets organiques d'ici à 2025.								
Publics cible	Élus, Habitants, communes, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), organismes de formation, Autres structures publiques et associatives (MJC ...), Professionnels (légumerie, établissements de soins et de santé, ...)								
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Réduire le tonnage d'ordures ménagères incinérées ➋ Réduire les déchets verts apportés en déchèterie ➌ Réutiliser et valoriser une partie des biodéchets ➍ Intensifier les bonnes pratiques via le réseau des partenaires 								
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets : réduire les apports en déchèterie, réduction de la quantité des déchets dangereux, diffusion des techniques de jardinage au naturel, broyage des déchets verts ... ✗ Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts dans les communes et les zones d'activité économiques (ZA) ✗ Promouvoir la gestion domestique des biodéchets des ménages (compostage partagé, individuel, lombricompostage) ✗ Promouvoir le compostage partagé et autonome en établissement ✗ Former les acteurs de la gestion de proximité et diffuser les bonnes pratiques 								
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de vente de composteurs individuels ▶ Nombre de lombricomposteurs mis à disposition ▶ Nombre de rencontre des réseaux d'acteurs impliqués dans la gestion autonome des biodéchets (guides composteurs, référents jardiniers ...) ▶ Nombre d'événements sur la thématique du broyage des déchets verts ▶ Nombre de quantités détournées par Coccinelle verte via les prestations de broyage réalisées 								
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social Démarche partenariale	<table border="1"> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>++</td> <td>+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++							
+	++	+++							

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Réduire les déchets du BTP

Fiche action n°7

Promouvoir la ressourcerie, le réemploi et la réparation

Date mise à jour : 15/05/2019



Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri
Unités associées	Service économie, Services supports (informatique, ressources humaines, finances ...)
Partenaires associés	Ressourcerie du Pays Voironnais, Groupe économique solidaire Adéquation, Association Passiflore, Repair Café Pays Voironnais, Bailleurs sociaux, Association de Centr'Alp, Communes, Friperies du territoire, Réseau des Répar'acteurs, Bailleurs sociaux, Ville de Voiron, Centres sociaux

Contexte	<p>Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation. Cela repose sur les fabricants (éco-conception, durabilité) et sur les consommateurs (consommer responsable, entretien, réparation) à travers le réemploi, la réutilisation, la réparation et l'économie de la fonctionnalité.</p> <p>Au Pays Voironnais, la Ressourcerie – ouverte depuis 2011 – est un levier important pour augmenter le réemploi et ainsi réduire les apports en déchèterie.</p>						
Publics cible	Élus, Habitants, communes, structures publiques et associatives, établissements scolaires, entreprises, artisans du BTP						
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Réduire les apports en déchèterie ➋ Promouvoir et développer les circuits de réemploi ➌ Favoriser une offre « équitable » de réemploi sur le territoire pour un meilleur maillage 						
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Développer des projets innovants : matériau-thèque, trucothèque, bourses à des catégories d'objets réemployables selon les saisons ✕ Proposer des événements et des opérations témoins autour du réemploi et de l'économie de la fonctionnalité sur les 31 communes du territoire ✕ Approfondir la question du réemploi de certaines filières : matériaux de bricolage et de construction, matériau-thèque, textiles linges chaussures, déchets d'équipements électroniques et électriques, livres, jouets, articles de sport ... ✕ Soutenir les associations et acteurs facilitant l'accès au réemploi et la réparation sur le territoire ✕ Promouvoir l'éco-conception ✕ Participer à des opérations de prévention des encombrants avec le groupe de travail Brunetière 						
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Apports volontaires en tonnes à la Ressourcerie ▶ Tonnage réemployé par la Ressourcerie ▶ Nombre d'événements de promotion du réemploi et de la ressourcerie ayant lieu : entre et hors les murs ▶ Nombre de communes concernées par un événement autour du réemploi ▶ Nombre d'ateliers Repair Café Pays Voironnais 						
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</p> <p style="text-align: right;">Lien social</p> <table style="float: right;"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+++</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Démarche partenariale</p>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Réduire les déchets du BTP

Fiche action n°8

Promouvoir un réseau de commerces éco-responsables


Date mise à jour : 15/05/2019




Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri
Unités associées	Service économie, Service Tourisme, Service Agriculture
Partenaires associés	Commerces du Défi Zéro Déchet, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat

Contexte	La consommation responsable est un axe du Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020.								
Publics cible	Habitants, Commerces, Restaurants								
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Promouvoir l'action des commerces permettant d'acheter sans déchet et/ou de limiter pour eux et pour leurs clients ➋ Faciliter l'émergence d'un réseau de commerces engagés dans une démarche éco-responsable 								
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Recruter et accompagner des commerces qui souhaitent s'engager dans une démarche éco-responsable : macaron « ici j'accepte les boîtes et sacs propres », commerces ZD, ... ✕ Faciliter l'émergence d'une cartographie ou d'un référencement des acteurs engagés dans une démarche éco-responsable ✕ Promouvoir un kit courses zéro déchet auprès des habitants et avec le concours de commerces engagés 								
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de commerces engagés et accompagnés ▶ Nombre de macarons « ici j'accepte les boîtes et sacs propres » apposés et de chartes signées ▶ Nombre d'ateliers <i>Faire ses courses Zéro Déchet</i> ▶ Nombre de kits <i>Faire ses courses Zéro Déchet</i> mis à disposition 								
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social Démarche partenariale	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++							
+	++	+++							

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°9</p> <p style="text-align: center;">Limiter les imprimés non sollicités à travers le Stop Pub</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> <div style="text-align: center;">  <p>Le déchet le moins polluant et le moins cher est celui que l'on ne produit pas.</p>  </div>						
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets							
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire							
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits							
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises							
Axe 9	Réduire les déchets du BTP							
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Service Communication externe</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Communes du Pays Voironnais, Points d'accueil d'habitants</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Service Communication externe	Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais, Points d'accueil d'habitants
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri							
Unités associées	Service Communication externe							
Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais, Points d'accueil d'habitants							
Contexte	<p>Les imprimés non sollicités représentent en France 2,8 % des DMA, soit plus 10 kg par habitant et par an. Le Stop-Pub permet de diminuer, en l'apposant sur sa boîte aux lettres, de 90 % la publicité.</p> <p>On estime le gisement d'évitement associé aux imprimés non sollicités à 13,6 kg/hab./an.</p>							
Publics cible	Habitants, Communes du Pays Voironnais							
Objectifs de l'action	① Équiper un maximum de foyer en stop-pub pour limiter la production d'imprimés non sollicités							
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Distribuer des autocollants stop-pub ✕ Mettre à disposition un stop-pub automatiquement dans les bulletins municipaux 							
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de stop-pub distribués ▶ Taux d'équipement des Boîte aux lettres 							
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE</p> <p>- DAE - DECH</p>	<p style="text-align: right;">Lien social + ++ +++</p> <p style="text-align: right;">Démarche partenariale + ++</p>						

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°10</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et des professionnels</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 							
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets								
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets								
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits								
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable								
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises								
Axe 9	Réduire les déchets du BTP								
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri								
Unités associées	Centre intercommunal d'action sociale, Service communication externe								
Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais, Zero Toxique Zero Gaspillage Zero Déchet, Julia Dombradi, Maternité de Voiron, Crèches La Balancelle et l'Envol, Fabricants locaux (Bulle à malice), Maison de retraite les Edelweiss								
Contexte	<p>Les textiles sanitaires (couches pour enfants et personnes incontinentes, serviettes hygiéniques, cotons et lingettes) représentent 13 % des OMR et ces déchets ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage). Pourtant, les alternatives lavables existent.</p> <p>Le Pays Voironnais accompagne depuis 2011 des structures dans des expérimentations et des test de changes lavables.</p>								
Publics cible	Habitants (parents du territoire), Communes du Pays Voironnais, Équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), Maisons de retraite, EHPAD, Établissements de soins et de santé dont hôpitaux, porteurs de projets micro-crèches								
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Limiter la quantité de déchets résiduels produite ➋ Faire monter en compétence les acteurs de la petite enfance et du soin à la personne sur le sujet des changes lavables ➌ Sensibiliser le public 								
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Sensibiliser les particuliers et professionnels à travers des sessions d'information sur les avantages environnementaux, sanitaires et économique des textiles sanitaires lavables et la mise à disposition de kits d'essai ✕ Faciliter l'accueil des enfants en changes lavables en EAJE ✕ Accompagner les expérimentations menées par des professionnels sur le passage en textiles lavables (changes ...) ✕ Faciliter l'émergence de toutes les initiatives permettant de rendre plus accessible les textiles lavables : structure s'occupant du lavage de changes, de textiles sanitaires, ... 								
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'établissements professionnels accompagnés (EAJE, maternité, maisons de retraite, ...) ▶ Nombre de personnes sensibilisées (particuliers + professionnels) ▶ Nombre d'ateliers de sensibilisation et ou de fabrication d'alternatives aux textiles sanitaires jetables ▶ Nombre de mise à disposition de kits d'essai 								
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	Lien social Démarche partenariale	<table style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="padding: 2px;">++</td> <td style="padding: 2px;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+++</td> </tr> </table>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++							
+	++	+++							

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°11</p> <p style="text-align: center;">Accompagner les restaurants collectifs publics vers les alternatives aux contenants plastiques</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 						
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets							
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire							
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits							
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises							
Axe 9	Réduire les déchets du BTP							
		<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Service agriculture</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Communes du Pays Voironnais (Pôle éducation et petite enfance), Réseau Compost Plus, Collectivités voisines</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Service agriculture	Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais (Pôle éducation et petite enfance), Réseau Compost Plus, Collectivités voisines
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri							
Unités associées	Service agriculture							
Partenaires associés	Communes du Pays Voironnais (Pôle éducation et petite enfance), Réseau Compost Plus, Collectivités voisines							
Contexte	Faisant suite aux États généraux de l'alimentation 2017, la loi Équilibre dans le secteur agricole et alimentaire prévoit l'interdiction des contenants en plastique au plus tard le 1 ^{er} janvier 2025 au sein des services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires et des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.							
Publics cible	Communes du Pays Voironnais, Restaurants collectifs des établissements scolaires et universitaires, Établissement d'accueil de jeunes enfants, Secteur évènementiel							
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Devenir un interlocuteur clé sur le sujet des alternatives aux contenants plastiques pour les communes et les structures publiques ➋ Fédérer les structures autour des différentes alternatives aux contenants plastiques ➌ Faire monter en compétence les équipes de restauration collective sur le sujet des alternatives aux barquettes plastiques ➍ Réduire les quantités de déchets résiduels 							
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Organiser des rencontres autour des alternatives aux contenants plastiques ✕ Accompagner des restaurants scolaires pour expérimenter les alternatives 							
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de professionnels sensibilisés ▶ Nombre d'expérimentations réalisées ▶ Nombre de restaurants collectifs passés à une alternative 							
Périmètre d'impact	OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH	<p style="text-align: center;">Lien social</p> <table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">++</td> <td style="text-align: center;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">+++</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Démarche partenariale</p>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++						
+	++	+++						


Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	<p style="text-align: center;">Fiche action n°12</p> <p style="text-align: center;">Accompagner les associations d'entreprise des zones d'activités du Pays Voironnais</p> <p style="text-align: center;"><i>Date mise à jour : 15/05/2019</i></p> 						
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets							
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire							
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits							
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises							
Axe 9	Réduire les déchets du BTP							
		<table border="1"> <tr> <td>Unité pilote</td> <td>Unité Relation Usagers Prévention Tri</td> </tr> <tr> <td>Unités associées</td> <td>Unité Projets du service Gestion des déchets, Service économie du Pays Voironnais, Service Énergie et environnement</td> </tr> <tr> <td>Partenaires associés</td> <td>Association de Centr'Alp, Association Relève Champfeuillet Cowork in Voiron, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat</td> </tr> </table>	Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri	Unités associées	Unité Projets du service Gestion des déchets, Service économie du Pays Voironnais, Service Énergie et environnement	Partenaires associés	Association de Centr'Alp, Association Relève Champfeuillet Cowork in Voiron, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat
Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri							
Unités associées	Unité Projets du service Gestion des déchets, Service économie du Pays Voironnais, Service Énergie et environnement							
Partenaires associés	Association de Centr'Alp, Association Relève Champfeuillet Cowork in Voiron, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat							
Contexte	<p>En France une hausse importante des déchets produits par les activités économiques (DAE) a été constaté. Environ 20 %, soit 7 millions de tonnes, des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par le service public proviennent des professionnels. Ainsi, il apparaît essentiel de sensibiliser et proposer des actions concrètes à destination des entreprises et professionnels du territoire afin de les mobiliser autour de la prévention des déchets et de les accompagner à la réduction des déchets en vue de respecter leurs obligations réglementaires (décret 5 flux).</p> <p>Le Pays Voironnais a dans sa compétence l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques (ZA). De plus, plusieurs de ces ZA disposent d'associations d'entreprises telles que l'association de Centr'Alp – impliquée dans un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)- et RELEVE (Champfeuillet).</p>							
Publics cible	Salariés et entreprises des ZA du Pays Voironnais (Centr'Alp, Champfeuillet, Blanchisseries ...)							
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ➊ Proposer et construire avec les entreprises des temps de sensibilisation à la prévention et à l'économie circulaire (présentation, conférence, ciné-débat, ...) ➋ Faire émerger des projets d'économie circulaire sur le territoire 							
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Organiser des ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets et à l'économie circulaire à direction des salariés et entreprises des ZA du Pays Voironnais ✕ Participer à ou organiser des rencontres Programme National Synergie Entreprises ✕ Diffuser et promouvoir les projets mis en place par l'ADEME à destination des entreprises (TPE PME Gagnantes sur tous les coûts ...) ✕ Réfléchir à l'opportunité de lancer des appels à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire à destination d'entreprises 							
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'ateliers pratiques autour de la réduction des déchets réalisés auprès des entreprises et de ses salariés ▶ Nombre d'intervention en réunions d'entreprises autour d'un sujet associé à la prévention et à l'économie circulaire (dont ateliers Programme National Synergies Entreprises) ▶ Nombre de synergies réalisées entre entreprises ▶ Nombre d'entreprises accompagnées 							
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</p>	<p style="text-align: center;">Lien social</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">+</td> <td style="width: 33%;">++</td> <td style="width: 33%;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">++</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white;">++</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Démarche partenariale</p>	+	++	+++	+	++	++
+	++	+++						
+	++	++						

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Réduire les déchets du BTP

Fiche action n°13

Zone Touristique Responsable

Date mise à jour : 15/05/2019



Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri
Unités associées	Service tourisme, Service communication externe
Partenaires associés	Communes des tours du lac (Bilieu, Charavines, Villages du Lac de Paladru, Chirens), Emplois Verts

Contexte	L'activité touristique des bords du lac de Paladru en saison estivale est à l'origine d'une production de déchets accrue ; une action globale de prévention des déchets sur cette zone est envisagée.						
Publics cible	Restaurants, Snacks, Bars, Campings, Touristes, Habitants, Communes, Professionnels						
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ① Favoriser la prévention des déchets sur la zone touristique de communes du bord du lac pour la saison touristique 2019 ② Limiter la production de déchets due au tourisme 						
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Accompagner les établissements touristiques volontaires (hébergement, restauration et campings) dans une démarche de réduction et de tri des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, Gourmet Bag ✕ Accompagner les organisateurs d'événements vers des pratiques plus éco-responsables ✕ Systématiser la proposition du pack éco-événement et des poubelles Trinomad et/ou Alveo aux organisateurs de manifestations. A noter que l'Office de tourisme de Charavines est un relai de ce pack éco-événement, et un point de retrait des éco-gobelets. 						
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de professionnels rencontrés ▶ Nombre d'actions mises en place par des professionnels dans le cadre de ZTR 						
Périmètre d'impact	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> <p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Lien social</p> <p>Démarche partenariale</p> </div> <div style="text-align: right;"> <table style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">++</td> <td style="padding: 2px;">+++</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">+</td> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">++</td> <td style="padding: 2px;">+++</td> </tr> </table> </div> </div>	+	++	+++	+	++	+++
+	++	+++					
+	++	+++					

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Réduire les déchets du BTP

Fiche action n°14

Sensibiliser au réemploi et à la réduction des déchets du BTP

Date mise à jour : 15/05/2019



Unité pilote	Unité Relation Usagers Prévention Tri
Unités associées	Service Aménagement Opérationnel, Service Habitat et Politique de la Ville, Maison de l'emploi du Pays Voironnais, Service Énergie et environnement
Partenaires associés	Bailleurs sociaux, ADEME, Gestion Urbaine Sociale et de Proximité de la Ville de Voiron, Le Pic Vert, Collectivités voisines, Organisme de formation APLOMB

Contexte	Les déchets du BTP représentent le flux de déchets le plus important en France quantitativement. Ils correspondent aux déchets produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire. La loi TECV fixe l'objectif de 70 % de valorisation matière des déchets du BTP d'ici à 2020.				
Publics cible	Entreprises et artisans du BTP, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, Futurs professionnels, Copropriétés privées bénéficiant de travaux de rénovation énergétique via la plateforme dédiée				
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> ❶ Promouvoir la bonne gestion des déchets de chantier et le réemploi des déchets du BTP ❷ Promouvoir le réemploi des déchets du BTP ❸ Faire monter en compétence les futurs professionnels sur les questions de réemploi, de diagnostics ressources et de la déconstruction 				
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets ✕ Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP : matériauthèque, information, intégration de projets de réemploi dans chaque construction ✕ Utiliser la commande publique comme levier pour réduire les déchets du BTP : clauses de formation, chantiers verts, exigences de schéma d'organisation et de gestion des déchets ✕ Faire monter en compétence les futurs professionnels à travers la sensibilisation en organismes de formation sur le réemploi dans le BTP et les diagnostics ressources de déconstruction avec la Maison de l'emploi et structures telles qu'APLOMB 				
Évaluation : indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de réunions/groupes de travail consacrés au sujet ▶ Nombre de projets intégrant une démarche de réduction et/ou de réemploi des déchets du BTP 				
Périmètre d'impact	<p>OMR - EMB - DALIM - PAP - VERRE - DAE - DECH</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Lien social</td> <td style="text-align: center;">+ ++ +++</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Démarche partenariale</td> <td style="text-align: center;">+ ++ +++</td> </tr> </table>	Lien social	+ ++ +++	Démarche partenariale	+ ++ +++
Lien social	+ ++ +++				
Démarche partenariale	+ ++ +++				